

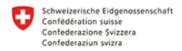


Cette publication a été co-financée

Migration au Niger PROFIL NATIONAL 2009









Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas les positions de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les appellations utilisées et la présentation des données dans le rapport n'impliquent pas l'expression d'opinion de la part de l'OIM concernant des faits tels que statut légal, pays, territoire, ville ou zone particulière, ou à propos de leurs autorités, ou de leurs frontières ou confins. Toute omission et erreur reste de la seule responsabilité de l'auteur.

L'OIM croit fermement que les migrations organisées, s'effectuant dans des conditions décentes, profitent à la fois aux migrants et à la société tout entière. En tant qu'organisme intergouvernemental, l'OIM collabore avec ses partenaires au sein de la communauté internationale afin de résoudre les problèmes pratiques de la migration, de mieux faire comprendre les questions de migration, d'encourager le développement économique et social grâce à la migration, et de promouvoir le respect effectif de la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Ce document a été produit avec le soutien financier de l'Union européenne, l'Office fédéral des migrations suisse (ODM) et la Coopération belge au développement. Les opinions exprimées ci-après sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Union européenne, de l'Office fédéral des migrations suisse (ODM) et de la Coopération belge au développement.

Editeur: Organisation internationale pour les migrations

17 route des Morillons 1211 Genève 19

Suisse

Tél : +41 22 717 91 11 Télécopie : +41 22 798 61 50

Courrier électronique : hq@iom.int Internet : http://www.iom.int

ISBN 978-92-9068-566-1 © 2009 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Tous droits réservés. Aucun élément du présent ouvrage ne peut être reproduit, archivé ou transmis par quelque moyen que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autres – sans l'autorisation écrite et préalable de l'éditeur.





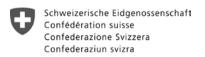
Cette publication a été co-financée par l'Union européenne

Migration au Niger

PROFIL NATIONAL 2009

Préparé pour l'OIM par Issaka Maga Hamidou







Sommaire

Liste des tableaux	7
Liste des graphiques	9
Abréviations	11
Avant-propos	15
Résumé	21
Executive Summary	27
PARTIE A : Introduction	33
A.1 Etat des lieux du niveau de développement	
A.1.1 Une population très pauvre (OMD 1)	33
A.1.2 Des inégalités et iniquités importantes selon le genre	
en matière d'éducation et d'emploi (OMD 3)	35
A.1.3 Une progression maîtrisée du VIH/SIDA et du paludisme	
(OMD 6)	
A.1.4 Aide publique pour le développement (OMD 8)	38
A.1.5 Un indice de développement humain parmi les plus	
faibles du monde	
A.2 Principales tendances migratoires	40
PARTIE B : Analyse du contexte socio-économique de la migration	
B.1 Changements démographiques	
B.1.1 Une population qui augmente très vite	
B.1.2 Des densités de population importantes dans certaines zones	
B.1.3 Une migration internationale nette peu importante	
B.2 Environnement économique	
B.2.1 Une économie fragile et instable	
B.2.2 Une politique fiscale peu incitative	
B.2.3 Une économie informelle prépondérante	
B.2.4 Une balance commerciale en dégradation continuelle	
B.3 Marché du travail	
B.3.1 La politique d'emploi et la législation en vigueur	
B.3.2 La population active et son évolution	
B.3.3 Caractéristiques du marché du travail	
B.4 Capital humain	55

PARTIE C: Analyse de la situation migratoire dans le pays	57
C.1 Immigrants	57
C.1.1 Nombre total d'immigrants	57
C.1.2 Types d'immigrants	65
C.1.3 Immigrants en situation irrégulière	69
C.2 Emigrants	70
C.2.1 Nombre total d'émigrants	70
C.2.2 Types d'émigrants	74
C.2.3 Emigrants en situation irrégulière	76
C.3 Diaspora	77
C.4 Transferts de fonds	80
PARTIE D : Analyse des facteurs générant la migration	85
D.1 Principales caractéristiques des tendances migratoires actuelles	
D.1.1 Principales caractéristiques de l'immigration internationale	
D.1.2 Principales caractéristiques de l'émigration internationale	
D.2 Identification des facteurs générant la migration	
D.2.1 Un pays enclavé dans un environnement austère	
D.2.2 Une situation économique précaire et peu incitative	
D.3 Evolution probable des mouvements migratoires	
D.3.1 L'émigration internationale : un phénomène qui se poursuivra	
D.3.2 L'immigration : vers une augmentation du phénomène?	
PARTIE E : Efficacité des politiques dans la gestion du	
phénomène migratoire	
phénomène migratoire E.1 Aperçu du cadre stratégique et institutionnel régissant la migration	95
phénomène migratoire	95 95
phénomène migratoire	95 95
phénomène migratoire	95 95 96
phénomène migratoire	95 95 96
phénomène migratoire E.1 Aperçu du cadre stratégique et institutionnel régissant la migration E.1.1 Aperçu des développements récents de la politique migratoire E.1.2 Aperçu de la législation nationale	95 95 96 . 102 . 106
phénomène migratoire E.1 Aperçu du cadre stratégique et institutionnel régissant la migration E.1.1 Aperçu des développements récents de la politique migratoire E.1.2 Aperçu de la législation nationale	95 95 96 . 102 . 106
E.1 Aperçu du cadre stratégique et institutionnel régissant la migration E.1.1 Aperçu des développements récents de la politique migratoire E.1.2 Aperçu de la législation nationale	95 95 96 . 102 . 106 . 106
E.1 Aperçu du cadre stratégique et institutionnel régissant la migration E.1.1 Aperçu des développements récents de la politique migratoire E.1.2 Aperçu de la législation nationale	95 95 96 . 102 . 106 . 106 . 109
E.1 Aperçu du cadre stratégique et institutionnel régissant la migration E.1.1 Aperçu des développements récents de la politique migratoire E.1.2 Aperçu de la législation nationale	95 95 96 . 102 . 106 . 106 . 109 . 110
Phénomène migratoire E.1 Aperçu du cadre stratégique et institutionnel régissant la migration E.1.1 Aperçu des développements récents de la politique migratoire E.1.2 Aperçu de la législation nationale	95 96 96 . 106 . 106 . 109 . 110
Phénomène migratoire E.1 Aperçu du cadre stratégique et institutionnel régissant la migration E.1.1 Aperçu des développements récents de la politique migratoire E.1.2 Aperçu de la législation nationale	95 95 96 . 102 . 106 . 106 . 109 . 110 . 110
Phénomène migratoire E.1 Aperçu du cadre stratégique et institutionnel régissant la migration E.1.1 Aperçu des développements récents de la politique migratoire E.1.2 Aperçu de la législation nationale	95 95 96 . 102 . 106 . 106 . 109 . 110 . 110 . 112 . 113
Phénomène migratoire E.1 Aperçu du cadre stratégique et institutionnel régissant la migration E.1.1 Aperçu des développements récents de la politique migratoire E.1.2 Aperçu de la législation nationale	95 95 96 . 102 . 106 . 106 . 109 . 110 . 110 . 112 . 113
E.1 Aperçu du cadre stratégique et institutionnel régissant la migration E.1.1 Aperçu des développements récents de la politique migratoire E.1.2 Aperçu de la législation nationale	95 95 96 . 102 . 106 . 106 . 109 . 110 . 110 . 112 . 113
phénomène migratoire E.1 Aperçu du cadre stratégique et institutionnel régissant la migration E.1.1 Aperçu des développements récents de la politique migratoire E.1.2 Aperçu de la législation nationale E.1.3 Description des principaux acteurs institutionnels impliqués dans la gestion de la migration E.2 Analyse de la coordination politique en matière migratoire E.2.1 Existence d'un cadre de concertation interministériel E.2.2 Intégration de la migration dans les plans de développement E.2.3 Implication de la diaspora dans le développement E.3 Coopération régionale et internationale E.3.1 Coopération internationale E.3.2 Coopération régionale E.3.3 Accords bilatéraux E.4 Evaluation globale de la politique migratoire PARTIE F : Evaluation des conséquences de la migration et de la	95 95 96 102 106 106 106 109 110 112 113
Phénomène migratoire E.1 Aperçu du cadre stratégique et institutionnel régissant la migration E.1.1 Aperçu des développements récents de la politique migratoire E.1.2 Aperçu de la législation nationale	95 95 96 102 106 106 106 109 110 112 113
phénomène migratoire E.1 Aperçu du cadre stratégique et institutionnel régissant la migration E.1.1 Aperçu des développements récents de la politique migratoire E.1.2 Aperçu de la législation nationale E.1.3 Description des principaux acteurs institutionnels impliqués dans la gestion de la migration E.2 Analyse de la coordination politique en matière migratoire E.2.1 Existence d'un cadre de concertation interministériel E.2.2 Intégration de la migration dans les plans de développement E.2.3 Implication de la diaspora dans le développement E.3 Coopération régionale et internationale E.3.1 Coopération internationale E.3.2 Coopération régionale E.3.3 Accords bilatéraux E.4 Evaluation globale de la politique migratoire PARTIE F : Evaluation des conséquences de la migration et de la	95 95 96 102 106 106 109 110 111 113 113

PARTIE G : Conclusions	119
G.1 Principales conclusions sur les tendances migratoires récentes	119
G.1.1 Principales caractéristiques de l'émigration internationale	120
G.2 Recommandations pour l'amélioration des statistiques migratoires G.2.1 Identification et explication des lacunes statistiques	121
et des problèmes rencontrés dans la collecte des données G.2.2 Actions/stratégies recommandées pour améliorer les	121
données de la migration G.2.3 Propositions sur la manière de mettre régulièrement à	125
jour le Profil national sur les migrations	126
G.3 Recommandations relatives à la gestion de la migration	127
Bibliographie	129
Annexe I : Statistiques	137
Annexe I : Statistiques	137
Bibliographie	137 157
Annexe I : Statistiques	137 157

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Indicateurs de la pauvreté, 2007 (%)	34
Tableau 2 :	Dépenses de consommation dans la dépense totale par	
	quintile, 2005	
Tableau 3 :	Effectifs scolaires par niveau d'enseignement, 2001-2006	
Tableau 4 :	Evolution de l'IDH, 1975-2008	
Tableau 5 :	Evolution de la population du Niger de 1960 à 2007	43
Tableau 6 :	Principaux indicateurs économiques, 2002-2007	47
Tableau 7 :	Echanges extérieurs, 2002-2006	50
Tableau 8 :	Taux brut de scolarisation par sexe et par niveau, année	
	académique 2007-2008	
Tableau 9 :	Stocks d'immigrants internationaux toutes durées (a)	58
Tableau 10 :	Population immigrante internationale par sexe, 1977-2001	60
Tableau 11 :	Immigrants internationaux par pays et régions de	
	provenance, 1988 et 2001	61
Tableau 12 :	Immigrants internationaux et population résidente totale	
	par groupes d'âge, 1977-2001 (%)	62
Tableau 13 :	Flux d'entrée et de sortie par provenance/destination	
	au niveau des postes frontaliers de Dirkou (Niger-Lybie) et	
	Assamaka (Niger-Algérie), 2002-2006	64
Tableau 14 :	Stock des émigrants internationaux, 1960-2005	71
Tableau 15 :	Réfugiés nigériens par principaux pays d'accueil, 1996-2008	74
Tableau 16 :	Refoulés nigériens par pays de provenance, 2005-2007	77
Tableau 17 :	Entrées récentes dans le pays, de Nigériens ou non,	
	selon leur durée de séjour au Niger, par sexe, 2001	79
Tableau 18 :	Transferts de fonds des émigrants nigériens, 2002-2006	
Tableau 19 :	Fonds envoyés au Niger par les travailleurs nigériens	
	de l'étranger de 2000 à 2008 (en millions de dollars EU.)	81
Tableau 20 :	Cas de paludisme et de tuberculose, 2001-2006 1	.37
Tableau 21 :	Secteurs d'activités au Niger, 2004-2007 1	.37
Tableau 22 :	Population active au Niger, 1977-2001 1	.38
Tableau 23 :	Effectifs de la fonction publique, 2001-2006 1	.38
Tableau 24 :	Demande d'emploi par catégories professionnelles,	
	2000-2007 1	.39
Tableau 25 :	Taux brut de scolarisation et d'admission à l'école	
	primaire, 2001-2008 1	.39
Tableau 26 :	Indicateurs relatifs à l'immigration internationale	
	de 1960 à 2010 1	40
Tableau 27 :	Immigrants internationaux selon le milieu de résidence,	
	1977 et 2001	42
Tableau 28:	Flux d'entrées aux postes frontaliers du Niger par	
	nationalité, 2005 et 2006 1	42
Tableau 29 :	Flux de sorties aux postes frontaliers du Niger par nationalité,	
	2005 et 2006	.43

Tableau 30 : Entrées et sorties au poste de police frontalier d'Assamakka	
par nationalité, 2002-2004	. 144
Tableau 31 : Répartition de la population résidente et immigrante	
par groupes d'âge et sexe, 1988	. 145
Tableau 32 : Répartition de la population résidente et immigrante	
par groupes d'âge et sexe, 2001	. 146
Tableau 33: Immigrants internationaux par groupes d'âge, 1977,	
1988 et 2001 (%)	. 147
Tableau 34: Proportion de la population immigrante dans la population	
active (15-64 ans) totale par groupes d'âge et de sexe,	
1977, 1988 et 2001 (%)	. 147
Tableau 35 : Refugiés reconnus au Niger (au sens de la Convention	
de Genève de 1951), 1993-2008	. 148
Tableau 36 : Demandeurs d'asile et refugiés reconnus au Niger, avec leurs	
dépendants, 2008	. 148
Tableau 37 : Etudiants inscrits en 2ème et 3ème cycle à l'université	
nationale (Abdou Moumouni) par nationalité, 2006-2008	. 149
Tableau 38 : Nombres de voyageurs/passagers par région de provenance,	
1990-2006	. 150
Tableau 39: Motifs des voyages, 1996-2006	. 151
Tableau 40 : Principaux pays de destination des émigrants nigériens,	
1995-2005	. 152
Tableau 41 : Demandeurs d'asile nigériens par principaux pays d'accueil,	
1996-2008	. 152
Tableau 42: Boursiers de l'Etat par région et pays, 1990-2007	. 153
Tableau 43 : Refoulés Nigériens et ouest-africains au niveau des postes	
frontaliers de Dirkou (Niger-Lybie) et Assamaka (Niger-Algérie),	
2004 et 2006	. 154
Tableau 44 : Population résidente nigérienne par pays de résidence	
antérieure (émigrants internationaux de retour) et durée	
de résidence, RGPH 2001	. 154
Tableau 45 : Frais de transfert de fonds appliqués par l'intermédiaire	
privé de transaction Western Union	
(zone CFA et hors CFA), 2008	. 155
Tableau 46 : Statut migratoire de la population native du Niger, 2001	. 158

Liste des graphiques

Graphique 1:	Evolution de la demande globale d'emploi, 2000-2007	53
Graphique 2:	Demande d'emploi par catégories professionnelles,	
	2000-2007	54
Graphique 3 :	Evolution de la demande et de l'offre d'emplois, 2000-2007	55
Graphique 4 :	Pyramides des groupes d'âge de la population résidente	
	et immigrante, 2001 (%)	63
Graphique 5 :	Nombre de passagers au Niger par région de provenance,	
	1990 et 2006	67
Graphique 6 :	Motifs des voyages aériens, 1996 et 2006	68
Graphique 7 :	Emigrants nigériens par principaux pays de destination,	
	1995-2005	73
Graphique 8 :	Entrées récentes dans le pays, de Nigériens ou non,	
	par principaux pays de résidence antérieure, 1988 et 2001	79
Graphique 9 :	Pyramides des groupes d'âge de la population résidente	
	et immigrante, 1997 (%) 1	L41
Graphique 10:	Pyramides des groupes d'âge de la population résidente	
	et immigrante, 1988 (%) 1	L41
Graphique 11:	Evolution du nombre de passagers au Niger par région	
	de provenance, 1990-2006 1	L49

Abréviations

ANAB	Agence nationale des allocations et des bourses
ANDDH	Association nigérienne pour la défense des droits de l'homme
ANPE	Agence nationale pour la promotion de l'emploi
ASECNA	Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar
BCR	Bureau central pour le recensement
BIC	Bénéfice industriel comptable
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CERMES	Centre d'étude et de recherche médicale et sanitaire
CERPOD	Centre d'étude et de recherche sur la population pour le développement
CNDHLF	Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales
CNE	Commission nationale d'éligibilité au statut de réfugié
DPNU	Division de la population des Nations Unies
DRC	Centre sur la migration, la globalisation et la pauvrété, Université de Sussex
DSCN	Direction des statistiques de la comptabilité nationale
DSI	Direction de la statistique et de l'informatique
DST	Direction de la surveillance du territoire
EDSN	Enquêtes démographiques de santé du Niger
ENMU	Enquête nigérienne sur la migration et l'urbanisation
FCFA	Franc de la communauté française d'Afrique
FED	Fonds européen de développement
IDH	Indice de développement humain
INS	Institut national de la statistique
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IPH	Indice de pauvreté humaine
ISF	Indice synthétique de fécondité
ME/F	Ministère de l'Economie et des Finances

MEBA	Ministère de l'Education de base et de l'Alphabétisation
MEN	Ministère de l'Éducation nationale
MESSRT	Ministère de l'Enseignement secondaire et supérieur, de la Recherche et de la Technologie
MFP/T	Ministère de la Fonction publique et du Travail
MI/D	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MICS	Multiple Indicators and Cluster Survey (Enquête à indicateurs multiples)
MOBOUA	Mobilité ouest-africaine (programme de recherche)
MP/AS	Ministère de la Population et de l'Action sociale
MSP/LCE	Ministère de la Santé publique et de la Lutte contre les Endémies
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONAFOP	Office national de la formation professionnelle
PDDE	Plan décennal pour le développement de l'éducation
PIB	Produit intérieur brut
PNE	Politique nationale de l'emploi
PNSR	Programme national de santé reproductive
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPA	Parité de pouvoir d'achat
QUIBB	Questionnaire unifié des indicateurs de base du bien-être
REMUAO	Réseau sur les migrations et l'urbanisation en Afrique de l'Ouest
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
SDR	Stratégie de développement rural
SDRP	Stratégie de développement accéléré pour la réduction de la pauvreté
SP/SRP	Secrétariat permanent de la stratégie de réduction de la pauvreté
ТВА	Taux brut d'alphabétisation
ТВМ	Taux brut de mortalité
	-

TBS	Taux brut de scolarisation
TOKTEN	Transfer of Knowledge through Expatriate Nationals
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UAM	Université Abdou Moumouni de Niamey
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine/Syndrome d'immunodéficience acquis

Avant-propos

Au cours des trois dernières années, l'OIM a préparé des profils migratoires sur 32 pays de diverses régions du monde, soit l'Europe de l'Est, la région de la mer Noire, l'Amérique du Sud et l'Afrique.

La réalisation de profils migratoires a été d'abord proposée par la Commission européenne dans sa Communication sur la migration et le développement de 2005. Selon ce document, les profils migratoires devraient être des rapports statistiques fournissant des informations sur un panel de sujets relatifs à la migration dans les pays partenaires de l'Union européenne ; ils devraient être conçus comme un outil de la Commission européenne pour informer les programmes d'assistance communautaire des pays tiers en matière de migration, ainsi que les stratégies de réduction de la pauvreté.

En Afrique de l'Ouest et centrale, l'OIM a approfondi le concept originel des profils migratoires. Dans le cadre du projet « Migration en Afrique de l'Ouest et centrale : profils nationaux pour le développement de politiques stratégiques », les profils migratoires sont conçus pour être plus que des rapports statistiques. Ils sont également destinés à être des outils gouvernementaux pour le développement de politiques.

Le principal objectif de cette recherche et de ce projet de renforcement des capacités est d'accroître les capacités gouvernementales des dix pays ciblés en Afrique de l'Ouest et centrale. Cela permettra de promouvoir une approche politique cohérente et dynamique de la migration, en développant des « profils migratoires nationaux » en tant que cadres pour la collecte et l'analyse de données en appui à la planification des politiques stratégiques au niveau national et régional. Grâce au soutien financier de la Commission européenne, de l'Office fédéral des migrations suisse et de la Coopération belge au développement, l'OIM met en œuvre ce projet en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Nigeria, en République démocratique du Congo et au Sénégal, tandis que des profils migratoires sont également en cours d'élaboration au Cap-Vert et au Cameroun.

Les profils migratoires sont un résultat fondamental de ce projet. Ils rassemblent de façon structurée les informations en provenance de différentes sources, et fournissent un aperçu complet des tendances clé en matière de migration internationale et de développement socio-économique dans les pays ciblés. Ils identifient également les lacunes en matière de données et les stratégies potentielles pour améliorer la collecte de données dans l'optique d'une planification des politiques.

Il est important de noter que l'élaboration de ces profils migratoires nationaux va au-delà de la simple collecte d'informations. Les données et informations pertinentes en matière migratoire sont souvent conservées à divers endroits, à la fois au sein de structures gouvernementales et en dehors. Chaque pays ciblé instaure donc un Groupe de travail technique national (GTTN) interministériel pour faciliter la collecte des informations pertinentes en provenance de diverses entités. Les GTTN ont également permis aux gouvernements de contribuer aux rapports à chaque étape du processus de rédaction et de prendre en considération de manière plus large une approche cohérente de la collecte de données et du développement de politiques. Les avant-projets de profils migratoires ont été présentés lors d'ateliers nationaux de planning politique, sur la base desquels les gouvernements ont émis des recommandations sur le développement futur de politiques et ont amélioré la collecte de données. Les profils migratoires nationaux sont donc le résultat d'un processus largement appuyé par les gouvernements, destiné à accroître l'utilisation de données pour le développement de politiques. Ils vont au-delà de la seule compilation de données.

Par le biais de mécanismes tels que les GTTN et les ateliers nationaux de planning politique, les rapports constituent également un instrument de sensibilisation et contribuent à avancer le planning politique sur les migrations internationales dans les pays ciblés.

Afin de garder leur rôle d'outil efficace pour l'élaboration de politiques, les profils migratoires doivent être mis à jour régulièrement et utilisés pour le développement de politiques. La pérennité des mécanismes gouvernementaux établis pour la préparation des profils migratoires demeure un défi important. Les données sur lesquelles les rapports se basent et le format des rapports doivent être améliorés pour permettre une analyse plus approfondie des tendances relatives à la migration. Le projet « Migration en Afrique de l'Ouest et centrale : profils nationaux pour le développement de politiques stratégiques » a initié une résolution de ces défis, mais d'autres interventions sont nécessaires pour s'assurer que les profils migratoires constituent un outil d'information régulièrement mis à jour pour le développement de politiques.

Ce rapport n'aurait pu voir le jour sans les contributions de nombreuses personnes. Nous souhaiterions remercier : l'expert national, Issaka Maga Hamidou, pour la rédaction du rapport ; Rudolf Anich, Jobst Koehler et Timon Van Lidth pour la coordination, la révision et l'édition du profil migratoire ; Maud Bonnet pour l'assistance dans la recherche lors des dernières étapes ; le point focal et la mission nationale de l'OIM pour la transmission d'informations

complémentaires ; et, finalement, les membres du Gouvernement qui ont fourni de précieux commentaires sur le rapport lors des différentes phases du projet.

Abye Makonnen Représentant régional Mission à fonctions régionales Dakar, Sénégal Frank Laczko Chef de la division recherche et publications Siège de l'OIM Genève, Suisse



NIGER - Données de base				
Population (2005)	13 102 000			
Superficie totale	1 267 000 km²			
PIB par habitant (PPA en dollar EU.) (2005)	781			
Indice de développement humain (IDH) (rang) (2005)	174 sur 177			
Taux net de migration (période 2000-2005)	-0.5 / 1 000 habitants			

Sources: Division de la Population des Nations Unies (DPNU) (2008), World Population Prospects: The 2008 Revision; Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2008), Rapport sur le Développement humain 2007/2008; Institut National de la Statistique du Niger (INS), http://www.stat-niger.org/

Résumé

Le faible niveau de développement du Niger a engendré plus d'émigration que d'immigration, au cours des 10 dernières années. Il enregistre un taux net de migration négatif (par 1 000 habitants) de -0,6, bien qu'il soit en même temps progressivement devenu un pays de transit pour les migrants subsahariens (DPNU, 2008).

L'émigration nigérienne

Les données relatives à l'émigration sont très limitées au Niger. Aucun ministère ou service ne collecte de manière exhaustive des données sur les Nigériens vivant à l'étranger. Lors des recensements généraux de la population effectués par le passé, aucune question relative à l'émigration n'a été posée.

Selon les estimations du Centre sur la migration, la globalisation et la pauvreté (DRC) de l'Université Sussex, publiées en 2007 et basées sur des recensements des années 1995 à 2005, il y avait 496 773 émigrants internationaux nigériens hors de leur pays, soit environ 3,5 % de la population totale. Cette proportion d'émigrants a augmenté puisqu'elle était estimée à 1,7 % de la population totale pour la période 1988-1992, soit 99 927 émigrants (REMUAO, 1997).

D'après les estimations du DRC, les principaux pays de destination des migrants nigériens sont : Burkina Faso (27,8 %), Côte-d'Ivoire (26,2 %), Nigeria (11,9 %), Guinée Conakry (10,8 %), puis Ghana (5,2 %), Togo (3,4 %) et Bénin (3 %). Parmi ces pays, les deux premiers (Burkina Faso et Côte d'Ivoire) accueillent à eux seuls plus de la moitié des émigrants nigériens. L'Afrique de l'Ouest est la principale destination avec 88,3 % d'émigrés nigériens concentrés dans 7 pays ouest africains. Au total, les pays de la CEDEAO accueillent plus de 89 % des émigrés nigériens.

La moitié des émigrés nigériens sont hautement qualifié. Cependant, selon les données disponibles en matière de fuite des cerveaux, il ne semble pas que le phénomène soit très important par rapport à d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. En 2000, 50 % des émigrants nigériens disposaient d'un niveau d'enseignement supérieur, mais cela ne représentait que 6 % de la population ayant un tel niveau d'éducation (Docquier et Marfouk, 2005). Sur la période 1995-2005, 9 % des médecins nigériens et 2 % des infirmiers ont émigrés, là où d'autres pays comme la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée Bissau ou le Sénégal voient plus de 50 % de leurs médecins émigrer (Clemens et Pettersson, 2007).

L'immigration au Niger

Bien que les données existantes soient rares et manquent de mise à jour, l'immigration internationale apparaît comme n'étant pas très importante au Niger, avec une part des immigrants internationaux dans la population totale résidente ne dépassant pas 2 % (1,8 % en 1995, 1,5 % en 2000 et 1,4 % en 2005) (DPNU, 2008). De plus, l'augmentation des stocks d'immigrants ralentit. De 3 % d'augmentation entre 1977 et 1988, le taux de croissance annuelle du stock des immigrants internationaux est tombé à 0,6 % entre 1988 et 2001.

Les immigrants internationaux proviennent pour la plupart des pays frontaliers ouest-africains du Niger : Nigeria (34 %), Mali (28 %), Burkina Faso (9 %), Benin (8 %), Côte d'Ivoire et Ghana (chacun 4 %) (DRC, 2007).

Aucune donnée n'a été publiée sur la part des immigrés internationaux dans la population active totale. On ne peut qu'effectuer des estimations par rapport aux estimations pour le reste de la population. Les résultats obtenus montrent que la part des immigrants internationaux est très faible et ne dépasse en général pas les 3 % quels que soient les groupes d'âge et le sexe (tableau 49 annexe I). Cependant, la part des immigrants dans la population active dépasse la part des immigrants dans la population totale (moins de 2 %).

Le Niger n'est pas non plus un pays d'accueil important pour les demandeurs d'asile (20 en 2008) et les réfugiés (320 en 2008), bien que le pays ait connu des afflux importants de demandeurs d'asile dans les années 1990 (plus de 27 000 en 1995), provenant principalement du Tchad (HCR, 2008).

L'effectif des immigrants (travailleurs ou non) en situation irrégulière au Niger est probablement très important, selon les informations obtenues auprès de la Direction de la surveillance du territoire. Compte tenu de l'absence d'un système de collecte et de traitement des informations fiable sur les migrations dans le pays, il n'est pas possible de connaître le nombre d'immigrants irréguliers.

Les facteurs conduisant à la migration

La longue crise économique que le pays a connu, notamment au cours des années 1980 et 1990, a certainement contribué à ralentir le rythme d'accroissement du stock des immigrants internationaux du fait de la réduction des opportunités d'emploi au Niger, et ce malgré le cadre favorable à la migration de main d'œuvre instauré par la CEDEAO.

Toutefois, on pourrait s'attendre à une augmentation progressive des immigrants internationaux avec la reprise économique progressive et les perspectives économiques très prometteuses qui s'ouvrent au Niger: exploitation future de gisements de pétrole, d'uranium et d'or, et construction d'un grand barrage hydroélectrique sur le fleuve Niger.

Il faut souligner qu'en matière de mouvements migratoires, une des particularités du Niger, est qu'il est surtout utilisé comme pays de transit vers le Maghreb (notamment la Libye et l'Algérie) et les pays développés du Nord, par des migrants venant surtout de l'Afrique de l'Ouest. Cette migration économique de transit fait l'objet de préoccupations politiques en vue de renforcer les moyens de contrôle de ce genre de flux, normalement destinés à entrer clandestinement en Afrique du Nord.

En matière d'émigration, le prolongement de la crise économique des années 1980 et 1990, la pauvreté endémique qui touche 6 Nigériens sur 10, l'austérité géo-climatique qui caractérise le pays, les crises alimentaires récurrentes, la forte croissance démographique annuelle (plus 3 %), et la création de la CEDEAO (espace de libre circulation des personnes et des biens) sont autant de facteurs qui poussent des Nigériens à migrer vers d'autres pays en vue de chercher à améliorer leurs conditions de vie et celles de leur famille.

Cette émigration s'est intensifiée au cours des dernières années et est progressivement devenue extrarégionale en direction de l'Amérique du Nord, l'Europe et le Moyen-Orient.

Toutefois, avec la reprise économique progressive actuelle, les actions de lutte contre la pauvreté et les perspectives économiques nouvelles, l'émigration pourrait ralentir quelque peu, sans pour autant s'arrêter complètement.

Les conséquences des migrations sur la société nigérienne

Bien que les transferts de fonds des émigrants nigériens soient assez modestes, du moins pour ce qui est des montants officiellement connus, par rapport à certains pays comme le Mali, le Sénégal ou le Togo, ils constituent certainement des ressources financières importantes injectées dans l'économie nigérienne.

L'émigration est motivée par l'amélioration des conditions de vie et semble effectivement la permettre. Ainsi, selon les résultats de l'enquête QUIBB (Questionnaire unifié des indicateurs de base du bien-être), « près de 66 % des

ménages estiment que leurs conditions de vie se sont relativement améliorées au cours des cinq dernières années (c'est-à-dire entre 2000 et 2005) » grâce à différents facteurs. La migration, soit les transferts de fonds de la part de membres de la famille émigrés, est citée dans 15 % des cas. Cependant, en l'absence d'études relatives à cette thématique, il est difficile d'évaluer l'impact réel de ces fonds sur la réduction de la pauvreté et le développement du pays en général.

Enfin, l'utilisation officielle de la migration comme un facteur de développement est en train de faire son chemin au Niger à travers le programme de transferts de connaissance des expatriés (TOKTEN, *Transfer of Knowledge through Expatriate Nationals*) et également de certaines politiques publiques comme la stratégie de développement rural (SDR).

Le cadre politique et les défis de la gestion des migrations

Le gouvernement du Niger a mis en place, en 2007, un comité interministériel pour élaborer une politique migratoire censée permettre de mieux gérer les flux migratoires internes et internationaux. Ce comité est dirigé par le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité publique et de la Décentralisation, qui est la principale institution étatique chargée des questions migratoires sur le plan juridique et sécuritaire.

La politique migratoire s'appuiera sur les textes juridiques et législatifs existants, ainsi que sur les nombreuses conventions internationales ratifiées par le Niger, dont les réglementations de la CEDEAO et de l'UEMOA.

Le gouvernement cherche également à faire de la migration un facteur de développement national et local, à travers l'implication des migrants dans les actions économiques et sociales. Le gouvernement essaie en particulier d'aborder la question de l'utilisation productive des transferts de fonds. En effet, les migrants, qui possèdent des revenus stables, effectuent des transferts d'argent vers le Niger, le plus souvent par des circuits informels. Mais les fonds transférés servent en général à la consommation des ménages et peu à l'investissement productif.

Par ailleurs, le programme TOKTEN est en préparation en vue d'amener les Nigériens de l'extérieur à appuyer leur pays, par leur savoir-faire, dans divers domaines, à travers des séjours de courte durée au Niger.

Les lacunes statistiques

Ce Profil migratoire inclut des données nationales et internationales. Les données nationales sont quelques peu lacunaires. En effet, peu d'informations sont disponibles sur l'ensemble des éléments constitutifs de la question migratoire (immigration, émigration, transferts de fonds, mouvements migratoires irréguliers, etc.). Bien que certaines données supplémentaires soient collectées aux postes-frontières par exemple, elles ne sont généralement pas exploitées ou pas publiées, notamment en raison du peu d'intérêt accordé par les autorités aux données relatives aux flux migratoires. De plus, la plupart de ces données sont saisies manuellement ce qui en complique la collecte.

En général, quelle que soit la source nationale de données, il semble nécessaire de moderniser les moyens de collecte, de renforcer les capacités techniques, matérielles et humaines de collecte, de traitement et de diffusion de ces données. Davantage de précisions et de données détaillées doivent être fournies. L'accès aux données doit également être facilité en accroissant leur publication, en créant davantage de bases de données publiques.

Il est tout particulièrement attendu que les grandes opérations de collecte de données au niveau national (recensement général de la population) incluent des questions sur l'émigration internationale, pour laquelle l'information est particulièrement insuffisante.

Executive Summary

Niger's low level of development has given rise to more emigration than immigration. For the past ten years, the country has registered a negative net migration rate (per 1,000 inhabitants) of -0.6, although it has increasingly become country of transit for migrants from Sub-Saharan Africa (UNPD, 2008).

Emigration from Niger

There is very limited data on emigration from Niger. There is no ministry or service entrusted with collecting data on Nigeriens living abroad. Even during the last general population censuses, not a single question on emigration was asked.

According to the estimates of the Centre on Migration, Globalization and Poverty (DRC) of Sussex University, published in 2007 and based on 2000 Census Round data, there are 496,773 Nigerien emigrants outside their country, i.e. about 3.5% of the total population. This proportion of emigrants has increased from 1.7% of the total population for the period 1988-1992, i.e. 99,927 emigrants (REMUAO, 1997).

DRC estimates show that the main countries of destination of Nigerien migrants are Burkina Faso (27.8%), Côte-d'Ivoire (26.2%), Nigeria (11.9%), Guinea Conakry (10.8%), followed by Ghana (5.2%), Togo (3.4%) and Benin (3%). The first two of these countries (Burkina Faso and Côte d'Ivoire) alone receive more than half of these Nigerien migrants. West Africa is the leading destination of Nigeriens, as 88.3 per cent of Nigerien expatriates are concentrated in 7 West African countries. All in all, more than 89 per cent of Nigerian emigrants are based in ECOWAS countries.

According to data available on brain drain, although in 2000 50 per cent of Nigerien migrants are highly-educated, these emigrants only represent 6 per cent of the overall population with tertiary education, suggesting that the phenomenon does not seem to be as widespread in Niger as it is in other West African countries (Docquier and Marfouk, 2005). During the 1995-2005 period, 9 per cent of Nigerien doctors and 2% of nurses emigrated, while in countries like Côte d'Ivoire, Ghana, Guinea Bissau or Senegal, over 50 per cent of their doctors emigrate (Clemens and Pettersson, 2007).

Immigration to Niger

The existing data on migration to Niger is scanty and is not frequently updated; however, it seems that international immigration does not seem to be significant in Niger. International immigrants represent less than 2 per cent of the total resident population (1.8% in 1995, 1.5% in 2000 and 1.4% in 2005) (UNPD, 2008). Moreover, the increase in immigrant stock has slowed down in Niger. The annual growth rate of the international immigrant stock registered a 3 per cent increase between 1977 and 1988, but dropped to 0.6 per cent between 1988 and 2001.

Most international immigrants come from West African countries bordering Niger: Nigeria (34%), Mali (28%), Burkina Faso (9%), Benin (8%), Côte d'Ivoire and Ghana (4% each) (DRC, 2007).

No information on the proportion of international migrants in the total active population has been published. Estimated from the potentially active population of immigrants to that of the population also potentially active (that is, within the same 15-64 year age bracket), the portion of international immigrants is very consistent and does not generally exceed 3 per cent regardless of age groups and sex (table 49 in annex I). However, this share exceeds the average of immigrants in the total population (less than 2%).

Niger does not receive many asylum seekers (20 in 2008) and refugees (320 in 2008); even though a considerable number of asylum seekers flooded into the country in the 1990s (more than 27 000 in 1995), essentially from Chad (UNHCR, 2008).

The number of immigrants (workers or non workers) in Niger whose papers are not in order is probably very high, according to discussions held with the Border Surveillance Directorate. Thus, in view of the fact that there is no system to collect and process reliable information on migration in the country, it is not possible to know the exact number of irregular migrants.

Factors leading to migration

Although entry requirements for immigrants from ECOWAS countries were relaxed, the prolonged economic crisis confronting the country during the 1980s and 1990s certainly contributed to declining growth rates of the immigrant stock as immigrants struggled to find employment.

However, with progressive economic revival and very promising economic prospects expected in Niger, due to the imminent exploitation of oil, uranium and gold deposits as well as the construction of a major hydro-electric dam over the Niger river, it can be expected that the international immigrant population will progressively increase.

It is worth noting that, one of the particularities of Niger is that it serves as a transit point to North Africa (particularly Libya and Algeria) and developed countries of the North, especially for migrants from West Africa. Political concerns were expressed as regards this economic transit migration and efforts were made to strengthen the means of controlling this type of flow which usually ends in irregular entry to North African countries.

With respect to emigration, the persistence of the economic crisis of the 1980s and 1990s, endemic poverty affecting 6 out of every 10 Nigeriens, the geoclimatic harshness with which this country is constantly confronted, recurrent food crises, strong annual demographic growth (over 3%), and the creation of ECOWAS (as a space for the free movement of persons and goods) are all factors that push Nigeriens to migrate to other countries with the hope of improving their living conditions and that of their family.

The emigration of Nigeriens has intensified during recent years and has become more extra-regional, heading for Europe, the Middle East and North America.

However, with the currently observed progressive economic revival, actions geared towards poverty reduction and new economic prospects, emigration may slow down somewhat without stopping completely.

The consequences of migration on Nigerien society

Although remittances from Nigerien emigrants are fairly modest - at least the transfers through regular channels - compared to countries like Mali, Senegal or Togo, these money transfers certainly represent significant financial resources injected into Niger's economy.

People emigrate to improve their living conditions and emigration seems to make that happen. Thus, according to the results of the QUIBB (Questionnaire unifié des indicateurs de base du bien-être) survey "close to 66 per cent of households consider that their living conditions have improved comparatively over the last five years (i.e. between 2000 and 2005)" thanks to various factors.

Migration, i.e. the transfer of funds by members of the family who have emigrated, is mentioned in 15 per cent of cases. Other factors mentioned may be linked to migration, notably the existence of a job (16%) and the creation of a business corporation or a new activity (15%) (SP/SRP, 2007). Since there is no study on this theme, it is difficult to evaluate the real impact of these funds on poverty reduction and the country's development.

Finally, the official use of migration as a factor of development is beginning to gain ground in Niger through expatriates' knowledge transfer programme (TOKTEN) and public policies like the rural development strategy (RDS).

The policy framework and migration management challenges

In 2007, the Government set up an Interministerial Committee to prepare a migration policy in order to improve the management of internal and international migration flows. This committee is headed by the Ministry of Interior, Public Safety and Decentralization, which is the leading State institution in charge of migration issues at both the legal and security levels.

The migration policy is based on existing legal and legislative texts and on several international agreements ratified by Niger. These include the Economic Community of West African States (ECOWAS) and West African Economic and Monetary Union (UEMOA) regulations.

The Government also seeks to turn migration into a tool for national and local development, by involving migrants in economic and social actions. An issue the government particularly seeks to address is the productive use of remittances. Migrants, who have stable incomes, often send remittances to Niger through informal channels. But the transferred funds are generally used for household consumption and rarely for productive investments.

In addition to this, the TOKTEN programme is being prepared with a view to getting Nigeriens living abroad to support their country in various fields, through their know-how, by organizing short visits.

Data gaps

The migration profile involved the collection of national and international data. National data is incomplete. Not much information is available on all the essential elements of the migration issue (immigration, emigration, funds transfer,

irregular migration movements, etc.). Even though additional information is collected at border posts, for example, they are not generally used or published because of the authorities' lack of interest in information concerning migration flows. Moreover, most of this information is typed by hand, making its collection more complicated.

In general, regardless of the national source of information, there is a need to modernize the means of collection of data, strengthen technical, material and human capacities as well as that of processing and disseminating this information. Further precision and more detailed information should be provided. Access to information should also be facilitated by increasing the publication of data, through the creation of more public data bases.

It is highly recommended that the major data collection operations at national level (i.e. general population census) include questions on international emigration on which information is particularly scarce.

PARTIE A: Introduction

A.I Etat des lieux du niveau de développement

A l'instar de plusieurs autres pays du monde, le Niger s'est engagé à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) fixés en 2000 par une conférence internationale regroupant la plupart des nations de la planète. Cependant, la réalisation complète des OMD, notamment en matière de pauvreté, de santé, d'éducation, d'égalité et d'équité entre les sexes, constitue un défi important qui ne sera pas facile à relever à l'horizon 2015 pour les pays comme le Niger, parmi les plus pauvres au monde. Or, les succès ou les échecs en matière de développement pourraient avoir des impacts significatifs sur les mouvements migratoires nationaux et internationaux qui ont lieu dans le pays et qui se sont amplifiés ces dernières années.

L'analyse des indicateurs de développement humain et de pauvreté est effectuée pour évaluer le niveau de développement du pays et l'impact des tendances passées et actuelles de la migration. L'analyse essaie également de mesurer les défis à relever par le pays concernant les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à l'horizon 2015. Cette section traite surtout des OMD les plus liés aux questions de migration, soit :

- OMD 1 : Réduire l'extrême pauvreté de moitié d'ici 2015
- OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies
- OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

A.I.I Une population très pauvre (OMD I)

Selon la typologie établie par les Nations Unies, le Niger abrite l'une des populations les plus pauvres au monde, avec un PIB par habitant d'environ 294 dollars E.-U. en 2007 (soit 627 dollars E.-U. PPA¹) (PNUD, 2009). Plusieurs éléments concourent à maintenir le pays à un bas niveau de développement.

Au plan national (tableau 1), les données recueillies lors d'enquêtes sur les dépenses des ménages révèlent que 6 Nigériens sur 10 sont pauvres ; la situation a très peu évolué au cours du temps. Cependant, le taux de pauvreté a légèrement baissé, puisque il était estimé à 62 % et 60 % respectivement en 2005 et 2007, alors qu'il était à 63 % pour la période 1989-1992 (INS, 2008a).

¹ PPA= parité de pouvoir d'achat

Tableau 1: Indicateurs de la pauvreté, 2007 (%)

Milieu de résidence	Incidence de la pauvreté	Profondeur de la pauvreté
Urbain	36.7	11.3
Rural	63.9	21.2
Ensemble	59.5	19.6

Source : INS, 2008a.

Note : La profondeur de la pauvreté ou écart de pauvreté indique la distance à laquelle les pauvres se trouvent de la ligne de pauvreté. Autrement dit, elle donne le déficit moyen de consommation par rapport à la ligne de pauvreté pour l'ensemble de la population; elle permet ainsi d'estimer les ressources nécessaires pour amener l'ensemble de la population au niveau du seuil de pauvreté (INS, 2006).

Pour l'année 2005, le pauvre est défini comme « une personne ne recevant pas les 2100 calories par jour (recommandé par le système des Nations Unies pour le Niger) dont son organisme a besoin pour se maintenir, autrement dit c'est une personne dont la dépense annuelle moyenne est inférieure ou égale à 144 750 FCFA si elle vit en milieu urbain, ou à 105 827 FCFA lorsqu'elle vit en milieu rural. Ce montant correspond à une dépense journalière de 397 FCFA en milieu urbain et à 290 FCFA en milieu rural, valeurs qui sont toutes en deçà du seuil de pauvreté monétaire de la Banque mondiale (un dollar par personne et par jour correspondant à 583 FCFA au moment de l'enquête) pour l'extrême pauvreté » (INS, 2006).

L'ampleur de la pauvreté varie selon le milieu de résidence (urbain, rural), mais aussi selon les régions. En effet, en 2007, l'incidence de la pauvreté était de 64 % en milieu rural (où vit plus de 80 % de la population totale) contre seulement 37 % en zone urbaine (tableau 1). Cette disparité ville-campagne est un des facteurs explicatifs des migrations rurales vers les centres urbains, supposés offrir plus d'opportunités de gains financiers. Par ailleurs, l'écart moyen entre les pauvres (profondeur de la pauvreté) est plus élevé en milieu rural que dans les villes. D'après l'indice de pauvreté humaine (IPH) du PNUD, basé sur une combinaison d'indications socio-sanitaires (éducation, santé, eau potable et malnutrition des enfants) 63,3 % de la population était pauvre en 2001 (République du Niger-PNUD, 2004).

A signaler que la répartition en quintiles des dépenses totales en 2005 fait ressortir que « les 20 % les plus pauvres ne disposent que de 8,58 % des dépenses totales alors que les 20 % les plus riches consomment 42,53 % des dépenses totales » (tableau 2)(INS, 2006). Il ressort également que les 40 % les plus pauvres effectuent approximativement 20 % de la dépense totale, tandis que les 40 % les plus riches consomment plus de 60 %. Ainsi, « les dépenses de consommation des 20 % les plus pauvres ne représentent qu'un cinquième des dépenses de consommation des 20 % les plus riches » (INS, 2006).

Tableau 2 : Dépenses de consommation dans la dépense totale par quintile, 2005

Quintile	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	Ensemble
Dépenses totales (en milliards de FCFA)	144	209	264	348	714	1,679
Part dans les dépenses globales (%)	8,6	12,5	15,7	20,7	42,5	100

Source: Enquête QUIBB 2005 (INS, 2006).

Dans la perspective d'améliorer les conditions de vie des populations et de réduire l'incidence de la pauvreté, le gouvernement du Niger a adopté en 2002 une stratégie de réduction de la pauvreté qui a été révisée en 2007. La « stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté » repose sur toutes les politiques sectorielles en cours (développement rural, santé, éducation, emploi, micro-finance, population, genre, etc.) et le Programme spécial du Président de la République pour le milieu rural. Cependant, malgré les efforts de l'Etat et les perspectives qu'offrent l'exploitation du pétrole et de nouveaux gisements d'uranium, il paraît actuellement illusoire, à moins d'un miracle économique, de voir le taux de pauvreté diminuer de moitié d'ici 2015. Or, les liens entre la pauvreté et les migrations sont souvent très étroits, notamment dans les pays en voie de développement présentant des disparités importantes entre les régions, les villes et les villages. Dans bien de situations, la pauvreté est un facteur de migration (Usher, 2005). Cependant, la migration contribue également à la réduction de la pauvreté grâce aux envois d'argent qui permettent de satisfaire les besoins de base des familles de migrants restées au pays (Usher, 2005 ; Olivier de Sardan, 2007 et Hamani A., 2008).

A.1.2 Des inégalités et iniquités importantes selon le genre en matière d'éducation et d'emploi (OMD 3)

Malgré les progrès importants réalisés, le Niger se caractérise également par un capital humain instruit faible. Depuis 2003, le pays élabore et met en œuvre un Plan décennal du développement de l'éducation (PDDE) en vue d'améliorer les niveaux d'instruction au primaire et au secondaire pour les deux sexes et atteindre l'OMD 3. Les statistiques scolaires montrent un grand écart entre les effectifs du niveau primaire et secondaire (tableau 3).

Au niveau primaire, le ratio filles/garçons était d'environ 74,4 % en 2008 (soit environ 7 filles contre 10 garçons) ; au secondaire, il était de 6 contre 10. L'enseignement supérieur, essentiellement public, enregistre les effectifs les plus faibles et se caractérise par la sous-représentation des femmes. En effet, les étudiantes ne représentaient que 21 % de la population estudiantine de

l'Université nationale Abdou Mounouni de Niamey (UAM) en 2004 (MES/S/R/T, 2005).

Tableau 3: Effectifs scolaires par niveau d'enseignement, 2001-2006

A	Enseigr	nement public e	et privé	Rapport filles/garçons		
Années	Primaire		Secondaire Supérieur		Secondaire	
2001	656 589	102 145	10 564	0,66	0,63	
2002	760 987	109 297	9 872	0,66	0.63	
2003	857 592	123 930	9 388	0,67	0,64	
2004	980 033	155 042	9 294	0,68	0,62	
2005	1 064 056	177 033	9 989	0,69	0,64	
2006	1 126 075	210 626	11 438	0,70	0,63	
2007	1 235 065	211 490	10 539	0,71	0,62	
2008	1 389 194	230 108	11 761	0,74	0,61	

Source: INS, www.ins.ne; Annuaires statistiques 2007-2008 des ministères concernés.

Note : Au niveau d'enseignement superiérieur, les effectifs incluent l'Université Abdou Moumouni de Niamey et l'Université Islamique de Sav.

La sous-représentation des femmes au niveau de la formation explique leur faible proportion dans les emplois salariés de la fonction publique, où elles n'atteignent pas 30 % de l'effectif total. Toutefois, la part des femmes a légèrement augmenté chaque année depuis 2001 (tableau 23, annexe I).

Au cours des années 2000, grâce à la loi sur les quotas,² au plaidoyer en faveur de l'égalité et de l'équité des genres et à la volonté politique, les effectifs des femmes ont augmenté, par exemple, aux niveaux suivants :

- Gouvernement (22 % depuis 2007, soit 8 femmes sur 36, contre 18 % en 2002) (SP/SRP, 2007 et www.presidence.ne/gouvernement.htm).
- Assemblée nationale (12,4 % depuis 2004, soit 14 femmes parlementaires élues, contre 1,2 % en 1998)³ (SP/SRP, 2007).

Cependant, beaucoup d'efforts restent à faire, tant dans le domaine de la participation des femmes à la gouvernance politique que sur celui de l'emploi, les femmes salariées ne représentant p.ex. que 24,5 % des effectifs de la fonction publique (SP/SRP, 2007).

² La loi sur les quotas vise à assurer 25 % des postes de nomination et 10 % des postes électifs à l'un ou à l'autre sexe. Malgré qu'elle constitue une avancée significative, cette loi n'assure pas encore l'égalité et l'équité en matière de participation politique des deux sexes, puisque les quotas ne sont pas paritaires.

³ Une 15ème femme (suppléante au départ) est devenue parlementaire à la suite du décès d'un titulaire.

La réalisation progressive de l'OMD 3 permettra également aux femmes de mieux tirer profit de la migration indépendamment des hommes (les femmes pouvant migrer seules) sans être victimes de discrimination au sein du marché de travail qui est traditionnellement plus favorable aux hommes (Usher, 2005). On peut également soutenir avec Usher (2005) que la migration économique (internationale ou interne) permet aux femmes de renforcer leur accès à des activités génératrices de revenus et donc leur autonomie financière et leur indépendance vis-à-vis des hommes.

A.I.3 Une progression maîtrisée du VIH/SIDA et du paludisme (OMD 6)

Selon une enquête démographique et de santé à indicateurs multiples, chez les hommes et les femmes âgés de 15-59 ans, le taux de séroprévalence du VIH était de 0,7 % en 2006 (INS et Macro International, 2007). Ce taux ne semble pas avoir progressé puisqu'en 2002, il était estimé à 0,87 % suite à une enquête du CERMES (Centre d'étude et de recherche médicale et sanitaire). La prévalence moyenne du VIH chez les jeunes de 15-24 ans se situait à 0,4 % en 2006 ; elle était de 0,5 % chez les jeunes femmes et de 0,1 % chez les jeunes hommes.

Ces moyennes nationales cachent néanmoins des disparités entre les régions et les couches sociales. Notamment chez les professionnelles du sexe, les transporteurs et les militaires, l'enquête CERMES de 2002 a trouvé des taux plus élevés que la moyenne nationale. Chez les professionnelles du sexe, la prévalence observée était de 27 % en moyenne, dont plus de 40 % dans certaines localités (PNSR, MSP/LCE, 2005). Mentionnons également que le taux de séroprévalence du VIH en milieu urbain était de 2 % en 2002 (PNSR, MSP/LCE, 2005) contre 1,4 % en 2006, dont 1,5 % chez les femmes et 1,3 % chez les hommes (INS et Macro International, 2007). A Niamey, la capitale nationale, ce taux était de 1,1 % en 2006 ; cependant, contrairement à la moyenne urbaine, la prévalence y est plus forte chez les hommes (1,6 % contre 1,1 % chez les femmes) selon la même source. A signaler qu'en milieu rural, le VIH est moins présent avec un taux de prévalence de 0,5 % en 2006 contre 0,64 % en 2002.

Les liens entre les migrations (forcées ou non) et le VIH/SIDA sont assez bien connus et documentés. En effet, il est bien établi que la mobilité humaine facilite en même temps celle du virus HIV (Usher, 2005). Certaines catégories de migrants (irréguliers, réfugiés, chômeurs, etc.) sont particulièrement touchés par les problèmes de santé, en l'absence de moyens financiers adéquats pour bien se soigner. Il est important d'initier des programmes visant à améliorer les

conditions de santé des populations migrantes ou non afin de réduire les pertes économiques dues aux maladies humaines.

En ce qui concerne le paludisme, sa prévalence reste élevée, même s'il est en baisse (60 % en 2005 contre 68 % en 2001) (tableau 20, annexe I). De même, le taux de décès dus au paludisme semble maîtrisé, puisqu'il varie entre 2 et 3 décès pour 1000 cas. Enfin, le taux de dépistage de la tuberculose s'est sensiblement amélioré en passant de 33,4 % en 2001 à 43,6 % en 2005. Il reste néanmoins encore éloigné de l'objectif international de 70 % fixé par l'OMS.

A.I.4 Aide publique pour le développement (OMD 8)

Mettre en place un partenariat mondial pour le développement par une aide accrue, un meilleur accès au marché et la viabilité de la dette constitue l'un des principaux Objectifs du Millénaire pour le développement. Au Niger, l'essentiel des investissements est financé par des ressources extérieures sous forme d'emprunts ou de dons. L'aide publique pour le développement (APD) représente plus de 90 % des investissements publics et 35 % du budget de fonctionnement (Rapport national sur les progrès vers l'atteinte des OMD).

Toutefois, le volume d'aide extérieure en faveur du Niger ne fait que diminuer en dépit des allégements de la dette extérieure dans le cadre des initiatives IPPTE (Initiative en faveur des pays pauvres très endettés) et IADM (Initiative d'allégement de la dette multilatérale) du Club de Paris. Partie de 16 % du PIB en 1990, l'APD ne représentait plus en 2007 que 9 % (PNUD, 2007). Entre 2000 et 2004, le volume de l'APD est passé de 697,9 millions de dollars E.-U. à 360,9 millions de dollars E.-U. en termes d'engagements. Cette situation résulte de l'absence d'harmonisation dans les interventions des partenaires, de la faible compétitivité de l'économie nigérienne au plan régional, de la forte dépendance de l'économie aux cours mondiaux pour l'uranium et, pour les activités agricoles, de la mauvaise pluviométrie. La mise en œuvre du plan d'action national de la Déclaration de Paris permettra probablement d'améliorer significativement l'efficacité de l'aide au Niger.

Le rapport national du PNUD de 2007 stipule que pour atteindre les OMD en 2015, le Niger aura besoin chaque année de 59,6 milliards de FCFA pour l'éducation, de 30 milliards pour la santé, de 639,5 milliards pour le développement rural, etc.

Dans le cadre du financement des programmes de développement et de leur mise en œuvre, les migrants peuvent jouer un rôle important à travers les revenus stables dont ils disposent (notamment dans les pays développés) et les envois d'argent réguliers qu'ils effectuent au bénéfice de leurs parents restés au pays (Usher, 2005). Dans cette perspective, à travers la coopération internationale, des stratégies et actions sont recherchées par plusieurs pays pour inciter les migrants à contribuer au développement de leur pays, notamment au travers d'appuis financiers ou de projets de développement local, ou encore par des initiatives de type TOKTEN (*Transfer Of Knowledge Through Expatriate Nationals*, en français Transfert des connaissances par l'intermédiaire des nationaux expatriés, notamment ceux vivant au Nord). A l'instar de certains pays africains plus avancés dans la mise en œuvre du programme TOKTEN, le Niger cherche également à s'engager sur cette voie (voir E.1).

A.1.5 Un indice de développement humain parmi les plus faibles du monde

Pendant plusieurs années, le Niger a été classé dernier des pays pour lesquels le PNUD calculait un indice de développement humain (IDH), malgré une évolution en général positive de 1975 à 2007 (sauf entre 1980 et 1985). En effet, l'IDH est passé de 0,246 en 1975 à 0,279 en 1990 et à 0,374 en 2007 (tableau 4). En 2007, le Niger a été classé 174ème sur 177 pays, sur la base d'une augmentation importante (plus de 50 points) de son IDH, notamment grâce à l'amélioration de l'espérance de vie et du taux combiné d'éducation (PNUD, 2008). Les indicateurs et valeurs utilisés pour le calcul de l'IDH en 2008 sont :

- Espérance de vie : 55,8 ans (avec un indice de 0,513)
- Taux d'alphabétisation des adultes : 28,7 %
- Taux de scolarisation combiné pour l'éducation primaire, secondaire et supérieure : 22,7 % (avec un indice de 0,267 comprenant l'alphabétisation⁴)
- PIB/habitant (en PPA dollars E.-U.): 781 (avec un indice de 0,353).

L'indicateur qui a le plus évolué au cours des dernières années est le taux de scolarisation combiné pour l'éducation primaire, secondaire et supérieure. Cette croissance s'est surtout faite par le biais du taux brut de scolarisation primaire qui est passé de 41,7 % en 2002 à 53,6 % en 2006. L'espérance de vie a également significativement augmenté, passant de 54,5 ans en 2000-2005 à 56,9 ans pour la période 2005-2010 (Nations Unies, 2007). Cependant, en 2009, le Niger est à nouveau classé dernier, avec un IDH de 0,340 lié sans doute à l'indice d'espérance de vie qui a été revu à la baisse (0,431) par rapport à l'année d'avant (PNUD, 2009).

Indicateur d'éducation = 2/3 (indicateur d'alphabétisation chez les adultes) + 1/3 (taux de scolarisation tous cycles confondus).

Tableau 4: Evolution de l'IDH, 1975-2008

Année	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2007	2008
Valeur IDH	0,246	0,264	0,261	0,279	0,296	0,321	0,374	0,34

Source: PNUD, 2008 et 2009.

A.2 Principales tendances migratoires

Les migrations internationales au Niger au cours des années 2000 se caractérisent par le développement de tendances des années 1990, en l'occurrence des flux suivants :

- migration de transit venant surtout d'autres pays africains et utilisant le Niger comme couloir de passage vers le Maghreb, l'Europe et l'Amérique du Nord;
- migration vers des destinations non-africaines des émigrants nigériens.

Pour ce qui est de l'émigration nigérienne de longue durée, les statistiques disponibles révèlent que la plupart des émigrants nigériens (89 % environ) restent en Afrique de l'Ouest. Cependant, il semble bien que depuis le début des années 2000, des flux importants s'orientent vers d'autres pays hors de l'Afrique de l'Ouest, Libye et Algérie notamment, comme en témoignent les statistiques de Nigériens refoulés par ces pays en 2005, 2006 et 2007 (voir C.2.2). On peut noter qu'avant la colonisation au 19ème siècle, il y avait des échanges commerciaux entre le Niger et le Maghreb à travers des mouvements caravaniers (Brachet, 2007). Actuellement, ces échanges transfrontaliers se poursuivent à travers des moyens de déplacement modernes. Cependant, la migration de travail vers le Maghreb est venue se greffer aux activités proprement commerciales.

Il existe actuellement de véritables filières de migration de travail vers le Maghreb, aussi bien de Nigériens que d'autres nationalités (surtout subsahariennes ainsi que non-africaines) utilisant le Niger comme espace de transit en direction notamment de la Libye et de l'Algérie. Bien que les estimations des flux ne soient pas fiables et exhaustives (cf. C.2.2), il s'agit d'une nouvelle forme de migration qui s'est surtout développées au cours des années 1990 (Lalou, 2005 ; Brachet, 2007). Pour le Niger (en l'occurrence, la région d'Agadez), elle apparaît comme un « nouveau secteur économique » qui a ses règles, ses risques, ses acteurs, ses réseaux de relations, ses filières, sa rentabilité financière, etc. (Brachet, 2007 ; Hamani A., 2008).

En outre, une partie des flux actuels d'émigration s'orientent vers d'autres continents :

- l'Europe (notamment la France, l'Italie et l'Allemagne);
- l'Amérique du Nord (les Etats-Unis particulièrement);
- l'Asie (plus précisément le Moyen-Orient et l'Arabie Saoudite). Certaines statistiques mentionnent également le Pakistan (voir C.2.1).

Selon un classement établi par la Banque mondiale (2008), ces pays d'Europe et les Etats-Unis font partie des 10 premiers pays de destination des Nigériens, après les 6 premiers qui sont tous situés sur le continent africain (principalement dans la partie ouest). Concernant le Moyen-Orient, notamment l'Arabie Saoudite, les statistiques de refoulés de la DST (Direction de la surveillance du territoire) montrent qu'entre 2005 et 2007, des centaines de Nigériens ont été expulsés de ce pays (cf. C.2.2).

Enfin, on notera que par rapport aux années 1970, 1980 et 1990 (avec des arrivées relativement importantes de demandeurs d'asiles pour cette dernière décennie), le Niger est devenu un pays moins attractif dans les années 2000, sans doute du fait de la crise économique prolongée. Toutefois, on note dernièrement une certaine reprise de l'immigration (voir C.1.1).

PARTIE B : Analyse du contexte socioéconomique de la migration

L'objectif de la présente section est de donner une vue d'ensemble des conditions, du climat macro-économique et de la réalité politique du Niger afin d'identifier les conditions déterminantes ainsi que les facteurs de répulsion et d'attraction pour la migration dans le pays.

B.1 Changements démographiques

B.I.I Une population qui augmente très vite

Au moment de son accession à l'indépendance en 1960, le Niger avait une population estimée à environ 2,9 millions d'habitants (INSEE, 1963). Lors du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2001, ce chiffre était de 11,1 millions (BCR, 2005a), soit presque un quadruplement de la population en l'espace de 41 ans (tableau 5). La population devait passer à 13,4 millions en 2007, selon les projections démographiques nationales 2005-2050 (BCR, 2005b) et à 14,7 millions en 2009, selon les dernières projections de l'Institut national de la statistique.

Tableau 5: Evolution de la population du Niger, 1960 - 2007

Enquête démographique 1960	RGPH 1977	RGPH 1988	RGPH 2001	2009 (projections)
2 876 000 (a)	5 102 980 (b)	7 251 626 (c)	11 060 291 (d)	14 693 112 (e)

Sources: (a) INSEE, 1963; (b, c, d) BCR, 2005a; (e) INS www.ins.ne.

Si les tendances démographiques se maintenaient, le Niger pourrait se retrouver en 2015 avec environ 18 millions d'habitants ; à l'horizon 2050, le nombre d'habitants serait de l'ordre de 56 millions (BCR, 2005b). En appliquant la formule d'estimation utilisée par les Nations Unies, on arrivé également à environ 53 millions d'habitants en 2050.⁵

L'augmentation rapide de la population nigérienne résulte du niveau élevé et quasi constant de la croissance démographique dans le pays. En effet, le taux annuel de croissance intercensitaire 1988-2001 est de 3,31 %, contre 3,38 % entre 1977 et 1988. Le maintien d'un tel taux de croissance démographique

⁵ Voir site de la Division de la population des Nations Unies, projections de 2006 : http://esa.un.org/unpp.

entraînerait un doublement de la population nigérienne en 21 ans environ.⁶ Ce taux est le plus élevé au monde, selon des données internationales (UNFPA, 2007).

L'augmentation rapide de la population résulte de la baisse régulière et significative de la mortalité alors que le niveau de fécondité a très peu changé. En effet, sur la base des données existantes et des analyses effectuées, il ressort que le taux brut de mortalité (TBM) a baissé depuis 1960, comme dans d'autres pays de la sous-région. Le TBM pour 1 000 habitants est passé de 27 ‰ en 1960 à 20 ‰ en 1988 et à 16,8 ‰ en 2001 (DSCN, 1991; BCR, 2005d). Quant à la mortalité infantile et juvénile pour 1 000 naissances, elle est passée de 326 ‰ en 1992 à 274 ‰ en 1998 et à 198 ‰ en 2006, soit une réduction de 39,3 % (Kourguéni et al. 1992; Attama et al., 1999; INS et Macro International, 2007). Ces changements importants ont permis, entre autres facteurs, de faire passer l'espérance de vie de 48 ans en 1988 à 54,8 ans (54,3 pour les hommes et 55,7 pour les femmes). A l'inverse, le taux brut de natalité, estimé entre 50 et 55 ‰ en 1960, se situe à 51,8 ‰ au RGPH de 1988 et à 49,5 ‰ au RGPH de 2001 (INSEE, 1963; BCR, 2005e).

L'indice synthétique de fécondité (ISF) n'a pas changé significativement, puisqu'il était estimé à 7,1 enfants par femme en 1960, 7,5 en 1988 et 1998 et 7,1 en 2006. Ce taux est également parmi les plus élevés d'Afrique de l'Ouest et même du monde, d'après les dernières statistiques internationales (UNFPA, 2007). Cette forte fécondité contribue à expliquer l'extrême jeunesse de la population. En effet, selon le RGPH de 2001, presque un Nigérien sur 2 (48 %) a moins de 15 ans, et deux nigériens sur trois (soit 66 %) ont moins de 25 ans (BCR, 2005c).

Le Niger est aussi un pays faiblement urbanisé, puisque seuls 16,3 % des habitants vivaient en milieu urbain d'après les résultats du RGPH de 2001, et 15,2 % en 1988 (BCR, 2005a). D'où des défis considérables en matière de développement et de modernisation.

B.1.2 Des densités de population importantes dans certaines zones

Le Niger est un pays peu peuplé au regard de la densité moyenne de la population, qui n'est que de 8,7 habitants au km². Cette moyenne cache cependant de très fortes disparités, car plus de 66 % du pays est considéré

⁶ L'analyse des flux migratoires concerne aussi bien les nationaux que les étrangers. Cela signifie que dans la méthodologie d'analyse du REMUAO, des Nigériens peuvent être également comptabilisés dans les entrées.

comme peu habitable parce qu'il y pleut très peu et que les terres sont peu propices à l'agriculture. En fait, la densité de peuplement a atteint des niveaux critiques dans certaines régions. C'est le cas notamment des régions de Maradi et Zinder, les plus peuplées avec des densités humaines approchant ou dépassant les 100 habitants au km² dans certaines localités comme Aguié (92,4 hab./km²), Matameye (103,5 hab./km²) ou Madarounfa (116,5 hab./km²). Les régions de Maradi et Zinder, qui ne représentent respectivement que 3,3 % et 12,3 % de la superficie du pays, abritent à elles seules 39 % de la population du Niger. En revanche, la région d'Agadez, couvrant 52,7 % du territoire national, n'accueille que 2,9 % des résidents (BCR, 2005a) ; située au nord, cette région est en grande partie constituée de terres désertiques, les zones propices à l'agriculture et à l'élevage étant très limitées. La population du Niger se trouve ainsi concentrée sur la bande sud du pays où, en conséquence, de fortes pressions démographiques sont exercées sur les ressources naturelles. Cette situation est également favorable aux migrations vers d'autres zones plus fertiles, vers les villes et vers les autres pays de la sous-région.

B.1.3 Une migration internationale nette peu importante

Les seules données nationales disponibles sont celles issues de l'Enquête nigérienne sur la migration et l'urbanisation (ENMU) qui date de 1992-1993. Selon cette source, le taux net de migration n'était que de -0,54 pour la période 1988-1992, cela correspond à environ -103 032 individus sur toute la période, soit un déficit annuel de 20 000 personnes (REMUAO, 1997). En 2008, la Division de la population des Nations Unies estimait ce taux à -0,6 par an pour les périodes 2000-2005 et 2005-2010. Ce taux paraît faible compte tenu de l'importance observée de l'émigration par rapport à l'immigration (voir C.2).

Ainsi, le taux net de migration influe très peu sur le taux de croissance globale de la population (3,3 % par an pour la période 1988-2001), qui reste déterminé primordialement par la mortalité et la natalité internes. Il y a plus de sorties que d'entrées au Niger, quelle que soit la nationalité des migrants. Globalement, cela suggère que le Niger n'est pas un pays très attractif comme lieu de résidence prolongé pour d'autres nationalités ; ses réalités climatiques et socio-économiques incitent plutôt à l'émigration. Cependant, la migration de transit vers les pays du Maghreb et les pays non africains s'est amplifiée au cours des années 1990 et 2000.

⁷ L'analyse des flux migratoires concerne aussi bien les nationaux que les étrangers. Cela signifie que dans la méthodologie d'analyse du REMUAO, des Nigériens peuvent être également comptabilisés dans les entrées.

On peut également signaler que l'émigration internationale concerne surtout les hommes. D'après l'enquête de 1997, le taux net de migration internationale était de -1,2 migrants/1 000 habitants chez les hommes de 15 ans et plus, contre un taux presque nul chez les femmes. Au niveau des hommes de 15-30 ans, on trouve un taux relativement important de -2,8 (REMUAO, 1997). Ces données indiquent que c'est dans la tranche d'âge 15-30 ans que l'émigration internationale est la plus importante.

B.2 Environnement économique

Le Niger fait partie des pays les moins développés du monde. Il est confronté à plusieurs contraintes d'ordre démographique, économique, social et culturel qui freinent son développement ainsi que le maintien d'une croissance économique soutenue.

B.2.1 Une économie fragile et instable

D'un point de vue macroéconomique, la période 2000-2007 a été marquée par un taux de croissance moyen du produit intérieur brut de l'ordre de 4,1 %, avec néanmoins de fortes variations entre les années, allant de -0,8 % à 7,4 % entre 2002 et 2007 (tableau 6). L'instabilité de la croissance économique provient surtout de la structure même de l'économie qui est très peu diversifiée et fortement dominée par l'agriculture et l'élevage. Par exemple, en 2007, l'agriculture a rapporté plus de 27 % du PIB, constituant la principale source d'emplois et de revenus de la majorité de la population (SP/SRP, 2007).

Tableau 6: Principaux indicateurs économiques, 2002-2007

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
PIB nominal (en milliards de FCFA)	1 440	1 534	1 530	1 755	1 871	1 969
PIB nominal par tête (en milliers de FCFA)	130,8	129,6	125,2	139,0	143,4	148,7
(en dollars US)	180,8	214,4	237,4	262,6	274,3	303,3
PIB réel par tête (en milliers de FCFA)	88,1	88,0	88,1	91,6	93,2	93,1
Taux de croissance du PIB réel (%)	5,3	3,5	-0,8	7,4	5,1	3,2
Taux de croissance du PIB par tête	4,8	-1,3	-4,0	11,0	3,2	3,7
Taux de croissance des secteurs	6,7	4,5	-8,7	11,6	7,7	1,7
Primaire	4,9	5,7	5,1	-0,1	5,6	1,3
Secondaire	4,2	2,6	3,9	4,8	2,4	4,8
Taux d'inflation annuel (%)	2,6	-1,6	0,2	7,8	0,1	0,0
Part du secteur informel dans le PIB nominal	72,2	72,5	70,4	70,5	70,8	71,3
Dette publique en % du PIB	76,6	66,5	58,0	54,5	17,1	15,3
Service de la dette extérieure en pourcentage des exportations	29,3	22,3	10,8	7,4	8,0	2,9

Source: INS, Comptes économiques de la nation, 2008.

L'activité agricole la plus importante est liée aux cultures vivrières traditionnelles (mil, sorgho et maïs) ; l'élevage (surtout domestique) est pratiqué par la majorité des habitants. Le secteur primaire est constamment handicapé par les cycles récurrents de sécheresse, la dégradation continue des terres et l'avancée du désert. En outre, la baisse des cours mondiaux de l'uranium, principal produit d'exportations du pays, a une grande influence sur son économie. L'évolution erratique et volatile de l'économie nigérienne maintient la vulnérabilité des populations. Pour preuve, le PIB par tête a baissé de 3,7 % en moyenne annuelle durant la période 1980-1990, puis de 0,8 % durant la décennie suivante (avec notamment une baisse de 3,7 % en 1999 et 6,2 % en 2000). En 2005, le PIB nominal par tête a connu une hausse de 11 %, contre une baisse de 3,4 % en 2004 (INS, 2007).

Le secteur secondaire, concentré sur quelques branches (agro-alimentaire, textile, bâtiment et travaux publics), est le maillon faible de l'économie nigérienne avec une contribution de moins de 12 % au PIB en 2007 (13,2 % en 2006). Le faible nombre d'entreprises de taille significative explique qu'une grande partie des besoins des populations soient assurés par les importations, en provenance, pour l'essentiel, du Nigeria (SP/SRP, 2007).

Quant au secteur tertiaire, il est prépondérant et représente 40,8 % du PIB. Ce secteur a enregistré des taux de croissance de 2,4 % en 2006 et 4,8 %

en 2007, essentiellement imputables aux performances enregistrées par les branches « communications » et « services publics ». Le secteur tertiaire est essentiellement dominé par un secteur informel qui contribue pour 70 % du PIB (tableau 21, annexe I). L'importance du secteur informel par rapport au secteur formel constitue un problème permanent aussi bien pour les entreprises reconnues que pour les finances publiques.

L'économie nigérienne souffre en outre de la faible efficacité des investissements publics et de rigidités structurelles qui entravent la réalisation du potentiel de croissance en freinant la promotion des exportations et la production de biens de substitution aux importations. Une enquête sur le climat des affaires, réalisée en 2006 et portant sur 246 entreprises reconnues, indique que le climat des affaires au Niger n'est globalement pas favorable au secteur privé. Les points négatifs les plus importants sont liés à la corruption perçue comme forte, à l'incohérence des réglementations et de leur application, à une faible efficacité de l'appareil judicaire, à une taxation relativement lourde et mal appliquée, à des problèmes d'accès et de coûts des crédits et enfin à une forte concurrence du secteur informel (SP/SRP, 2007).

Le pays ne consacre qu'une faible part de son PIB à ses investissements tant privés que publics (8,2 % du PIB en 2004). Au cours des dernières années, la réduction des investissements publics dans certains secteurs a porté un coup dur au niveau de vie de la population, déjà majoritairement pauvre. La faiblesse des investissements privés constitue en outre un manque à gagner en terme de création d'emplois et d'activités génératrices de revenus.

B.2.2 Une politique fiscale peu incitative

Le cadre fiscal est handicapé par les insuffisances de la politique fiscale (évasion fiscale, non-maîtrise de l'assiette, faible organisation de l'administration fiscale, etc.). Le cadre réglementaire y afférent est contraignant et les impositions sont excessives étant donné l'étroitesse de la base d'imposition. En fait, malgré l'importance du secteur informel, la grande majorité des impôts sont supportés par le secteur formel. Signalons que le taux du BIC (impôt sur les bénéfices industriels et comptables) varie entre 3 et 7 % au maximum ; la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) est de 19 % au Niger.

La politique fiscale, mais aussi l'image du pays dans les notations internationales, expliquent la faiblesse des investissements directs dans le pays. Une évaluation récente du cadre d'investissement du Niger, effectuée par la Banque mondiale (ICA, 2006), a identifié une série de contraintes qui minent le

climat d'investissement. Il s'agit entre autres des contraintes d'infrastructures, des goulets d'étranglement dans la réglementation, des barrières administratives, des problèmes de gouvernance et des contraintes de financement.

B.2.3 Une économie informelle prépondérante

Au Niger, la majeure partie de l'activité économique a lieu dans le secteur informel (tableau 21, annexe I). En effet, en plus des activités agricoles et d'élevage, en grande partie informelles, le secteur privé comporte environ 700 000 entreprises informelles. Le secteur privé moderne⁸ n'en compte que 600, dont 40 % exercent dans la production, 35 % dans le commerce et 25 % dans les services. A noter que 85 % de ces activités sont situées en zone rurale. Le secteur emploie plus d'un million de personnes (PNUD, 2006).

Le tableau 20, annexe I, montre l'évolution des secteurs d'activités en pourcentage du PIB. Le secteur informel représente en moyenne 70 % du PIB et est dominé par les activités primaires (60 %), puis les activités commerciales (35 % environ).

B.2.4 Une balance commerciale en dégradation continuelle

Concernant les échanges extérieurs, la balance commerciale connaît une dégradation continue, essentiellement due au poids important des importations par rapport aux exportations. Le taux de couverture des importations par les exportations était de 37,6 % en 2005 ; il tourne autour de 40 % depuis 2001 (tableau 7). L'on observe un déficit chronique de la balance commerciale, qui s'accentue au fil du temps. Cette situation traduit la faible compétitivité de l'économie nigérienne.

⁸ Le secteur privé moderne désigne l'ensemble des entreprises dont le capital est détenu par des personnes physiques, ou morales privées ou des sociétés privées qui fournissent des informations économiques (documents comptables) et/ou qui ont des structures de production dites modernes. (INS 2007, Comptes économiques de la nation).

Tableau 7: Echanges extérieurs, 2002-2006

	2002	2003	2004	2005	2006
Importations (en millions de FCFA)	275 061	287 213	330 372	361 037	414 319
Dont Union européenne	76 573	78 718	87 236	90 353	113 776
Union européenne en %	27,8	27,4	26,4	25,0	27,5
Exportations (en millions de FCFA)	117 535	116 054	127 961	164 695	143 852
Dont Union européenne	46 773	49 374	53 390	64 878	67 173
Union européenne en %	39,8	42,5	41,7	39,4	46,7
Balance commerciale (millions de FCFA)	-157 526	-171 159	-202 411	-196 342	-270 467
Importations en % du PIB	25,3	26,9	29,4	31,5	30,1
Exportations en % du PIB	16,0	16,4	18,5	19,0	18,4
Balance commerciale en % du PIB	-4,4	-5,1	-5,4	-6,8	-5

Source: INS www.ins.ne.

Par ailleurs, les importations en provenance de l'Union Européenne représentent en moyenne plus de 27 % du total des importations et les exportations à destination de cette région avoisinent les 42 %.

B.3 Marché du travail

B.3.1 La politique d'emploi et la législation en vigueur

Le cadre législatif et réglementaire nigérien pour l'emploi est caractérisé par des textes et engagements parmi lesquels on peut relever :

- L'adoption en 1998 de la Loi d'orientation du système éducatif nigérien. Par ses articles 62 et 63 respectivement, elle crée le Fonds et l'Office national de la formation professionnelle (ONAFOP), chargés du pilotage de la politique nationale en matière d'apprentissage, d'enseignement technique, de formation et de perfectionnement professionnels.
- L'adoption, en janvier 2002, d'une stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) pour une période de cinq ans, cadre de référence unique des interventions de l'Etat en matière économique, financière et sociale.
- L'adoption en 2002 d'un plan décennal pour le développement de l'éducation (PDDE) qui a généré un cadre d'orientation cohérent et global servant de guide à tous les appuis techniques et financiers nécessaires au développement de l'école.
- L'approbation en 2003 d'un document sur la stratégie de développement rural (SDR), avec comme point de mire les enjeux d'une réduction significative et durable de la pauvreté.

- L'adoption, le 16 mars 2006, du document de la politique sectorielle de l'enseignement et de la formation professionnels et techniques.

La SRP, dans sa nouvelle version révisée (2007-2011), définit la promotion des activités productrices et porteuses d'emplois rémunérateurs comme une opportunité fondamentale pour le développement économique et social et la lutte contre la pauvreté.

A cet égard, le gouvernement nigérien, à travers le Ministère de la Fonction publique et du Travail, s'est engagé en 2007 dans un processus d'élaboration d'une Politique nationale de l'emploi (PNE). Un document cadre a été défini qui trace les domaines d'intervention prioritaire de la Politique, le plan d'action sur la période 2008-2012 ainsi que les mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

La PNE s'appuie sur les grandes orientations de la Stratégie de réduction de la pauvreté, qui assigne au secteur rural un rôle moteur dans la croissance économique. Ses principes directeurs⁹ sont :

- la création d'emplois dans le cadre de la politique macroéconomique ;
- le développement de l'employabilité des ressources humaines par l'acquisition d'une formation de base et le renforcement des qualifications ;
- l'amélioration des mécanismes de connaissance du marché de l'emploi dans l'optique d'une meilleure adéquation de la formation à l'emploi ;
- l'impulsion d'une dynamique entrepreneuriale au niveau de la jeunesse ;
- le développement de stratégies d'accueil, d'orientation professionnelle et de stages pour les demandeurs d'emplois ;
- le développement d'un environnement incitatif au plan administratif, juridique, fiscal et financier ;
- l'accroissement de l'égalité des chances pour tous les demandeurs d'emplois, hommes, femmes, jeunes et handicapés ;
- la modernisation des services publics de l'Etat;
- la revalorisation du régime de protection sociale.

L'objectif général de la PNE est de « placer la création d'emplois au centre des objectifs de développement des politiques économiques et sociales aux niveaux national, régional et local permettant la réduction durable de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie de chaque Nigérien » (MFP/T, 2007). Pour atteindre cet objectif, les programmes et projets d'action porteront sur quatre domaines prioritaires, à savoir : l'agriculture et l'élevage, le bâtiment

⁹ Voir Document-cadre de politique nationale de l'emploi au Niger, p. 14-15

et les travaux publics, les nouvelles technologies de l'information et de la communication et le secteur moderne, dont le tourisme.

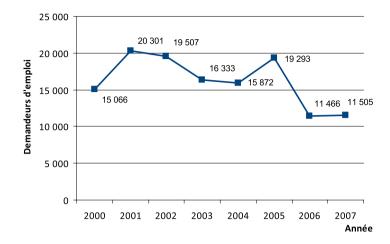
B.3.2 La population active et son évolution

En 2001, la population active âgée de 15 à 64 ans comptait près de 3,5 millions de personnes sur une population totale d'environ 11 millions, soit 32 % de la population. La population active est essentiellement masculine, le pourcentage de femmes n'étant que de 33 % (tableau 22, annexe I). Cependant, la part des femmes a augmenté depuis 1977. Globalement la population active a connu une croissance de 3,5 % de 1977 à 1988 et de 4,6 % entre 1988 et 2001. Chez les femmes, la croissance globale a été beaucoup plus forte : 13 % en 1988 et 9 % en 2001, contre 2,1 et 3,3 % respectivement chez les hommes.

B.3.3 Caractéristiques du marché du travail

Au Niger, le marché du travail est caractérisé part une déficience structurelle au niveau de l'offre d'emplois. En raison des réformes pour maîtriser la masse salariale, les emplois dans la fonction publique sont en régression continue alors que ceux du secteur privé et parapublic ont connu une croissance régulière. Ainsi, sur la période 2000-2005, les recrutements au sein de la fonction publique ont évolué en moyenne de 6,1 % par an tandis que l'effectif des agents a baissé de 13,3 %. Au niveau du secteur privé, l'emploi progresse en moyenne de 15,5 % par an et concerne 41 700 nouveaux agents en 2004 contre 30 550 en 2000. En dépit de cette performance, le faible niveau de la reprise économique assure une offre d'emplois largement en dessous de la demande, malgré des problèmes de fiabilité des statistiques. Or, la demande potentielle (exprimée ou non) est en progression constante et le flux de nouveaux arrivants sur le marché du travail est estimé à 3 000 personnes environ par an selon l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi (statistiques compilées de 2007 de l'ANPE). Cependant, la demande exprimée a évolué en dents de scie (sans toutefois descendre en dessous de son niveau de l'année 2000), en raison sans doute de l'insuffisance des offres d'emploi et du découragement des sans-emploi (graphique 1).

Graphique 1: Evolution de la demande globale d'emploi, 2000-2007



Source: ANPE, 2007.

La distribution des offres de travail par catégorie professionnelle montre que les forts grands effectifs sont observés au niveau des manœuvres, ouvriers (spécialisés ou qualifiés) et employés de bureau (graphique 2 et tableau 24 en annexe I). Cette situation résulte du faible niveau de scolarisation de la population nigérienne. En effet, selon le recensement général de 2001, 92 % des demandeurs d'emploi n'ont pas d'expérience professionnelle, près de 55 % n'ont jamais été à l'école, 23 % ont un niveau primaire alors que 2 % seulement ont un diplôme de l'enseignement technique et professionnel. L'absence de formation professionnelle diminue considérablement les chances d'intégrer le marché moderne de l'emploi.

Apprentis

Apprentis

Manœuvres

Ouvriers spécialisés

Employés de bureau

Agents de maîtrise

Ingénieurs et cadres supérieurs

Graphique 2 : Demande d'emploi par catégories professionnelles, 2000-2007

Source: ANPE, 2007.

2000

2001

2002

2003

2004

2005

Le taux de chômage au Niger s'élève officiellement à 15,9 % en 2005 (SP/SRP, 2007) (13,1 % selon le RGPH en 2001). Il est plus important dans les centres urbains (19,4 %) que dans les zones rurales (15,2 %); la tranche d'âge de 15-29 ans enregistre le taux le plus élevé (24 %). Les femmes sont plus touchées, avec un taux de 25 % contre seulement 12 % pour les hommes. En 2002, ce taux était de 15 % et 12 % respectivement pour les femmes et pour les hommes.

2006

2007 **Année**

Le taux d'emploi élevé dans le pays (34,6 % en 2005, dont 38,3 % pour les femmes et 32,9 % pour les hommes) est contrebalancé par l'importance du sous-emploi, principalement parmi la population rurale (86,3 %) en raison du caractère saisonnier de l'activité agricole.

Le graphique 3 ci-dessous révèle que l'offre d'emplois est nettement en deçà de la demande. Ces statistiques provenant de l'Agence nigérienne pour la promotion de l'emploi (ANPE, 2007) révèlent que le taux de satisfaction moyen des demandes d'emplois n'atteint pas 25 %. Au niveau de la fonction publique, les effectifs ont baissé de 13,3 % sur la période 2000-2005. Cependant, le secteur urbain informel, qui occupe 15 % des actifs urbains, est en croissance rapide, particulièrement dans le transport, le commerce et le bâtiment. Malheureusement, l'emploi y est précaire, peu qualifié et peu productif, avec des revenus faibles. Or, le système de sécurité sociale ne couvre pas les risques de chômage et s'applique à moins d'un Nigérien sur dix, en raison de la faiblesse de l'économie moderne (MFPT, 2007).

25 000 20 000 15 000 10 000 1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 Année

Graphique 3: Evolution de la demande et de l'offre d'emplois, 2000-2007

Demandes d'emploi —

Source: ANPE, 2007.

Pour conclure, on peut retenir qu' il y a au Niger une « inadéquation structurelle entre la demande d'emploi et l'offre d'emploi en raison de la forte croissance démographique d'une part, et, d'autre part, de la déficience structurelle de l'offre » (SP/SRP, 2007). Cette déficience résulte principalement des facteurs suivants : le caractère archaïque des techniques de production, notamment dans le secteur rural ; le niveau embryonnaire du secteur secondaire ; et la désorganisation du secteur informel.

→ Offres enregistrées

B.4 Capital humain

En dépit des progrès substantiels enregistrés au cours de ces dernières années, notamment entre 2000 et 2008, le taux brut de scolarisation au primaire (TBS) au Niger demeure l'un des plus faibles au monde. Cependant, des progrès importants ont été enregistrés, puisque le TBS se situe à 62,6 % en 2008 contre 42 % en 2002 (tableau 25, annexe I). Néanmoins, de fortes disparités existent entre les régions, les milieux de résidence et les sexes. Ainsi, en 2008, le TBS est de 58 % en milieu rural contre 73 % en milieu urbain et de 53 % chez les filles contre 72 % chez les garçons (tableau 13, ci-dessous).

Les opportunités d'accès au système éducatif primaire se sont améliorées entre 2001 et 2008. Le taux brut d'admission (TBA) dans l'enseignement primaire est l'un des indicateurs qui traduit l'accès à l'enseignement primaire et la capacité

du système éducatif à assurer l'accès en première année à la population ayant l'âge officiel (6 ans) d'entrer à l'école. Le TBA se situait en 2008 à 84 % chez les garçons et 71 % chez les filles. La moyenne était de 78 % en 2008, contre 40 % en 2001 (MEN, 2008). Le milieu rural a également enregistré des progrès importants, puisque le TBA y a été évalué à 70 % en 2008 contre 34 % seulement en 2001 (tableau 25, annexe I).

Cependant, le taux d'achèvement du cycle primaire demeure particulièrement faible, même s'il a connu une avancée significative entre 2002 et 2008, passant de 26 % à 46 % selon les statistiques du Ministère de l'Éducation nationale (2008). Par ailleurs, il est particulièrement faible chez les filles (36 % en 2008, contre 56 % chez les garçons). Le taux d'achèvement en 2008 se situe à 59 % en milieu urbain contre 40 % en milieu rural, contre un taux d'admission à 70 %. Ce taux de « déchet » contribue probablement à favoriser l'exode rural et l'engagement dans les « petits boulots » des centres urbains.

La scolarisation est encore très limitée au-delà du primaire. Selon les statistiques du Ministère de l'Éducation nationale, le taux brut de scolarisation du cycle post-primaire (base 2 ou secondaire premier degré, public et privé) est estimé à 17,1 % en 2007-2008 (12,5 % pour les filles et 21 % pour les garçons). Au niveau du cycle moyen, ¹⁰ les taux sont encore plus faibles, avec 3,6 % (2,3 % pour les filles) (tableau 8).

Tableau 8 : Taux brut de scolarisation par sexe et par niveau, année académique 2007-2008 (%)

	Primaire	Post-primaire	Moyen
Taux brut de scolarisation (%)	62,6	17,1	3,6
Filles	53,5	12,5	2,3
Garcons	71,7	21,0	4,9

Source : Statistiques du Ministère de l'Education nationale, 2007-2008.

Au niveau supérieur, le taux d'accès à l'université est extrêmement faible (73 étudiants pour 100 000 habitants), et largement en deçà de la moyenne de l'Afrique subsaharienne qui est de 230 étudiants pour 100 000 habitants. Quant à la formation professionnelle, elle accueille 39 % de filles contre 44 % de garçons (SP/SRP, 2007).

En ce qui concerne l'alphabétisation des adultes, son taux est également faible, à 19,9 % en 2000 et 28,7 % en 2005 (42,9 % chez les hommes et 15,1 % chez les femmes (SP/SRP, 2007).

¹⁰ Le niveau moyen se réfère à l'enseignement au lycée c'est-à-dire après le brevet d'études primaire.

PARTIE C : Analyse de la situation migratoire dans le pays

C.I Immigrants

Au Niger, plusieurs sources de données existent sur les migrations internationales, de qualités différentes. Les sources nationales couvrent les données de routine, les enquêtes et les recensements généraux de la population. Pour compléter ces statistiques nationales, des sources internationales ont également été utilisées. Les différents types de données ainsi que leurs limites respectives sont présentées en annexe.

C.I.I Nombre total d'immigrants

Evolution des flux d'immigrants

Il est actuellement difficile de connaître les flux d'immigrants en utilisant les données de la Direction de la surveillance du territoire (DST). D'une part, les données publiées ne précisent pas la durée de séjour des personnes qui entrent dans le pays ; d'autre part, comme le montrent les tableaux 28 et 29 en annexe I, la fiabilité de ces données est discutable. D'ailleurs, les flux d'entrée en 2005 (715 000 entrées) semblent très largement sous-estimés par rapport à ceux de 2006 où il y aurait eu 2 334 442 entrées (toutes nationalités confondues, y compris nigérienne), soit une différence de plus d'un million et demi d'entrées. Cependant, ces données d'entrées (qui comprennent également des visites de courte durée qu'on ne peut pas considérer comme des migrations) nous livrent les informations intéressantes suivantes :

- En 2005 comme en 2006, la majorité des entrées sont le fait de Nigériens revenant de l'extérieur. En 2006, les flux d'entrées sont dus à 77,5 % aux Nigériens et à 22,5 % aux autres nationalités.
- Parmi les étrangers entrants, les flux venant du Nigeria voisin, avec qui le Niger a la plus longue frontière, représentent 81 %; les ressortissants de la CEDEAO représentent 98 % au total.

Evolution des stocks d'immigrants internationaux

Pour ce qui est des stocks d'immigrants, les données crédibles retenues dans cette étude sont fournies par l'enquête démographique de 1960, l'Enquête nigérienne sur la migration et l'urbanisation (ENMU) de 1992-

1993 et les recensements généraux de la population de 1977, 1988 et 2001. Malheureusement, l'ENMU ne s'est que très peu intéressée aux stocks de migrants dans le rapport descriptif relatif aux données recueillies ; cependant, les données brutes peuvent être exploitées. Des données produites par des organismes internationaux ont été également utilisées dans les analyses.

Les stocks d'immigrants internationaux ne sont connus qu'au moment de grandes opérations de collecte de données comme les enquêtes et les recensements généraux de la population. Lors de ces opérations, on entend par immigrant international toute personne née à l'étranger qui réside au Niger depuis au moins 6 mois ou qui a l'intention d'y résider au-delà de cette durée. On se base pour cela sur le lieu de naissance et le lieu de résidence à la date de la collecte des données, englobant quatre catégories de personnes : (1) les personnes nées à l'étranger de parents nigériens ; (2) les personnes nées au Niger de parents étrangers, qui sont parfois enregistrées comme étrangers (BCR, 2005f); (3) les étrangers naturalisés au Niger; et (4) les personnes étrangères nées hors du Niger. Ainsi, les personnes enregistrées comme immigrés internationaux dans ces sources ne sont pas toutes des étrangers ou des migrants (voir aussi plus loin la section sur l'évolution des effectifs des étrangers). A cet égard, il nous a semblé intéressant d'analyser également quelques statistiques sur la population étrangère.

Selon les informations nationales disponibles, on peut noter d'abord que l'immigration internationale n'est pas très importante au Niger. En effet, la part des immigrants internationaux dans la population totale résidente n'a jamais dépassée 2 % selon les sources utilisées (tableau 9).

Tableau 9 : Stocks d'immigrants internationaux toute durée (a)

	Indicateurs								
Année et type de sources	Effectifs	Effectifs Variation absolue		En % de la population totale	Population résidente totale				
1960 (Enquête)	55 008 (b)	-	-	1,7	2 876 000				
1977 (RGPH)	80 439	26 390	2,3	1,6	5 102 990				
1988 (RGPH)	113 223	32 784	3,1	1,6	7 220 089				
1993 (Enquête)	166 544	-	-	2,0	8 327 221 (c)				
2001 (RGPH)	122 983	9 760	6,4	1,1	11 060 291				

Sources: DSI,1985; RGPH, 1977; BCR, 1992; REMUAO, 1997; BCR, 2005f.

Notes : (a) Les immigrants internationaux toute durée incluent les personnes nées à l'étranger et ayant séjourné ou ayant l'intention de séjourner au Niger au moins pendant 6 mois:

⁽b) Estimation de la Division de la Population des Nations Unies ;

⁽c) Effectif extrapolé de la population totale, après pondération.

Le tableau 9 indique également un ralentissement de l'augmentation du stock absolu d'immigrants internationaux. Entre 1977 et 1988 ce stock a augmenté de 33 000 personnes en 11 ans, soit 3 000 par an ; de 1988 à 2001, l'augmentation n'était que de 10 000 personnes, soit moins de 800 personnes par an. C'est donc logiquement que le taux de croissance annuel du stock des immigrants internationaux est passé de 2,3 % entre 1960 et 1977 et 3 % entre 1977 à 1988 (période de prospérité due notamment à l'uranium) à 0,6 % entre 1988 et 2001 (période de récession économique prolongée et d'instabilité politique).

Ce ralentissement se traduit pas une baisse de la proportion des immigrants internationaux dans la population totale, passant de 1,6 % en 1988 à 1,1 % en 2001. Cette baisse pourrait être expliquée par les sécheresses et crises alimentaires récurrentes, et surtout par la longue crise économique et l'instabilité politique que le Niger a connues entre 1984 et 1999, avec une dévaluation de 50 % de la valeur du FCFA, monnaie supportée par la France.

Le résultat de 1992-93 (stock d'immigrants), supérieur à celui de toutes les autres années, apparaît comme exceptionnel. Ce chiffre peut provenir d'erreurs dans le sondage, la période de l'enquête correspondant au prolongement de la crise économique. Il peut aussi résulter d'un afflux de réfugiés en provenance notamment du Tchad, comptabilisés comme immigrants, à la suite de plusieurs conflits armés ayant obligé « des ressortissants tchadiens à se replier sur le territoire nigérien » (REMUAO, 1997).

L'évolution des effectifs des immigrants internationaux calculée par les sources nationales correspond approximativement aux estimations réalisées par la Division de la population des Nations Unies (DPNU). En effet, selon cette Division, le stock d'immigrants au Niger était de 135 698 en 1990, 170 877 en 1995, 165 461 en 2000 et 182 960 en 2005 ; il est prévu à 202 163 pour 2010. Le taux de croissance des stocks d'immigrants était donc de 4,6 % sur la période 1990-2005, pour ensuite devenir négatif (-0,6 %) entre 1995 et 2000 et se stabiliser autour de 2 % depuis lors La DPNU confirme également la diminution de la population immigrante dans la population totale. Selon ses données, le stock d'immigrants représentait 1,8 % de la population totale en 1995, 1,5 % en 2000 et 1,4 % en 2005 (DPNU, 2008)(tableau 26, annexe I).

En conclusion, on peut retenir que la crise économique (y compris alimentaire) et l'instabilité politique entre 1988 et 1999, notamment les coups d'Etat militaires de 1996 et 1999, ont probablement eu un effet négatif sur l'immigration internationale.

Evolution de la répartition par sexe des stocks d'immigrants internationaux

De 1977 à 2001, les effectifs des immigrants internationaux des deux sexes ont augmenté, mais l'accroissement s'est ralenti à partir de 1988 comme mentionné plus haut. A l'exception 1977, les effectifs des femmes sont légèrement supérieurs à ceux des hommes (tableau 10). Cette tendance se retrouve également dans les données publiées par la DPNU pour les périodes allant de 1960 à 2010 (voir tableau 26, annexe I). La migration d'accompagnement (femmes et enfants) est donc importante. Il est certain que des femmes migrent également seules, à travers leurs réseaux de relations sociales. Il faudrait également vérifier l'importance de la polygamie au sein des immigrants internationaux. En outre, la procréation et la présence d'enfants renforce probablement l'« enracinement » des immigrants dans le pays.

Tableau 10: Population immigrante internationale par sexe, 1977-2001

A 6 a	Fem	mes	Hommes Effectifs %		Total
Année	Effectifs	%			Total
1977	37 894	47,1	42 545	52,9	80 439
1988	59 022	52,1	54 201	47,9	113 223
2001	64 476	52,4	58 507	47,6	122 983

Sources: DSI, 1985 et 1986; BCR, 1992; BCR, 2005f.

Les chiffres de 1988 et 2001 montrent une stabilité de la répartition par sexe du stock des immigrants ; la distribution est similaire à celle de la population d'accueil, dans laquelle la proportion des femmes dépasse légèrement celle des hommes.

Pays et régions de provenance des immigrants internationaux

Les immigrants internationaux proviennent pour la plupart des pays frontaliers ouest-africains du Niger. En effet, en 1988, les quatre principaux pays sont le Nigeria, le Mali, le Burkina et le Bénin (tableau 11). Les migrants proviennent à 77 % de ces pays. 6 migrants sur 10 proviennent du Nigeria ou du Mali. Ainsi, au Niger, comme dans de nombreux autres pays, l'immigration internationale est liée principalement à la proximité géographique ainsi qu'à des similitudes culturelles et linguistiques. Selon le RGPH (Recensement général de la population et de l'habitat) de 2001, l'on observe également que 9 migrants sur 10 (92 %) sont originaires de l'espace CEDEAO.

¹¹ Le rapport du RGP de 1977 a détecté des problèmes importants de sous-dénombrement de la population totale. Par exemple, contre toute attente, à partir de 35 ans, les effectifs des hommes sont supérieurs à ceux des femmes (DSI, 1985).

Cette tendance est confirmée par les données fournies par le Centre sur la migration, la globalisation et la pauvrété (DRC) sur la base des recensements sur la période 1995-2005. Selon ces données, les immigrants proviendraient principalement du Nigeria (34 %), du Mali (28 %), du Burkina Faso (9 %), du Bénin (8 %), de Côte d'Ivoire et du Ghana (chacun 4 %) (DRC, 2007).

Tableau 11: Immigrants internationaux par pays et régions de provenance, 1988 et 2001

Davida uma uma uma uma uma uma uma uma uma um	RGPH 19	988	Région de	RGPH 2001		
Pays de provenance	Effectifs	%	provenance	Effectifs	%	
Nigeria	37 832	33,4	CEDEAO	113 253	92,1	
Mali	30 746	27,2	Autres	5 203	4,2	
Burkina Faso	9 474	8,4	Europe	1 481	1,2	
Bénin	8 834	7,8	Amérique	391	0,3	
Togo	5 451	4,8	Asie	1 894	1,5	
Côte d'Ivoire	4 369	3,9	Océanie	20	0,0	
Ghana	4 131	3,6	Non connue	741	0,6	
Sénégal	723	0,6	Total	122 983	100	
Tchad	650	0,6				
Soudan	333	0,3				
Algérie	289	0,3				
Cameroun	262	0,2				
Libye	99	0,1				
Autre pays	5 066	4,5				
Provenances non connues	4 964	4,4				
Total	113 223	100				

Source: BCR, 1992; BCR, 2005f.

Si l'on ne considère que la population de nationalité étrangère et non plus les immigrants internationaux (dont certains sont ou sont devenus Nigériens), l'on constate que les Maliens et les Burkinabés viennent avant les Nigérians. Ceci indiquerait une naturalisation ou une intégration de facto des Nigérians ; beaucoup d'entre eux sont de l'ethnie Haoussa et peuvent se considérer comme Nigériens. L'ethnie Haoussa est numériquement majoritaire au Niger.

Evolution de la répartition par groupes d'âge des stocks d'immigrants internationaux

La comparaison de la structure par grands groupes d'âge de la population des immigrants internationaux avec celle de la population résidente totale (donc essentiellement des non-migrants) fait ressortir un constat attendu : la part des adultes âgés de 15 à 64 ans (donc des actifs potentiels) est beaucoup plus importante que chez les immigrants (tableau 12). En effet, chez les immigrants internationaux, les adultes représentent plus de 70 % des effectifs, quelle que soit l'année, tandis que dans la population totale, cette proportion tourne autour de 50 %. L'immigration internationale vers le Niger concerne donc surtout des adultes âgés de 15 à 64 ans.

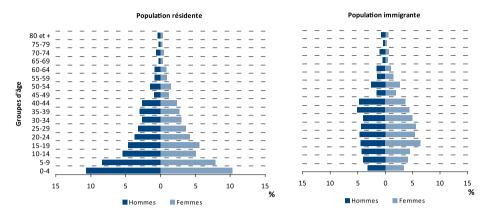
Tableau 12 : Immigrants internationaux et population résidente totale par groupes d'âge, 1977-2001 (%)

C	Immigr	Immigrants internationaux			Population résidente		
Grands groupes d'âge	1977	1988	2001	1977	1988	2001	
0-14 ans	21,8	21,8	23,5	43,9	48,7	47,5	
15-64 ans	74,0	71,8	71,8	52,9	48,0	49,6	
65 ans et +	3,7	4,9	4,7	2,9	3,0	2,8	
Nd	0,5	1,5	0,0	0,3	0,3	0,1	

Sources: DSI, 1985; BCR, 1992; BCR, 2005f.

Les pyramides des groupes d'âge (graphiques 4 ci-dessous, 9 et 10 en annexe I ; voir aussi tableaux de données 31, 32, 33 en annexe I) montrent également que les structures des deux types de population sont bien différentes : celle des migrants présente, quelle que soit l'année, une base rétrécie alors que la pyramide de la population non migrante a une base élargie du fait du poids important des moins de 15 ans (plus de 43 %, contre moins de 24 % chez les migrants).

Graphique 4 : Pyramides des groupes d'âge de la population résidente et immigrante, 2001 (%)



Source: INS, 2009.

Evolution des stocks d'immigrants de 1977 à 2001 selon le milieu de résidence

On retrouve autant d'immigrants internationaux en milieu urbain qu'en milieu rural (tableau 27, annexe I). Les immigrants internationaux ne viennent donc pas seulement au Niger pour des emplois salariés urbains, mais aussi pour des activités rurales primaires (agriculture et élevage) dans les villages. Cette répartition peut surprendre dans un pays en grande partie désertique et où les pluies connaissent une grande variabilité. Par contre, en terme de pourcentages, le poids des immigrés est plus important en ville (3,5 % à 6 % de la population urbaine selon les années) qu'en milieu rural (moins de 1 % de la population rurale). Toutefois, on peut constater, comme mentionné auparavant, que la part des immigrés internationaux a chuté presque de moitié en milieu urbain, sans doute à cause du prolongement des difficultés économiques.

Evolution de la part des stocks d'immigrants internationaux dans la population active

En l'absence de données publiées sur la population active des immigrés internationaux, on doit se contenter de rapporter la population potentiellement active des immigrés sur celle de la population totale pour la même tranche d'âge de 15-64 ans. Les résultats obtenus montrent que la part des immigrants internationaux est très faible et ne dépasse en général pas les 3 %, quels que soient les groupes d'âge et le sexe (tableau 49, annexe I). Cependant, cette part dépasse la moyenne des immigrants dans la population totale (moins de 2 %).

Par ailleurs, la part des immigrés internationaux dans la population potentiellement active a baissé entre 1977 et 2001, malgré une très légère augmentation en 1988. Ce résultat semble confirmer le ralentissement noté plus haut. Cependant, l'immigration de courte durée, notamment de transit vers les pays du Maghreb et l'Europe, pourrait être assez importante, mais les données ne sont pas exhaustives (Mounkaila, 2007).

Selon des estimations de Bensaâd (2003),¹² les flux de migrants transitant par Agadez à destination du Maghreb étaient de l'ordre de 65 000 personnes par an (toutes nationalités confondues), dont 80 % vers la Libye et 20 % vers l'Algérie. Les chiffres officiels disponibles semblent donc nettement sous-estimer les flux de transit, du fait notamment des sorties et entrées non contrôlées par la police des frontières de la région d'Agadez (tableau 13). Par ailleurs, le séjour des migrants à Agadez est de courte durée (quelques jours), afin de minimiser les frais occasionnés par le temps d'attente avant le départ vers le Maghreb (Mounkaila 2007; Hamani A., 2008).

Tableau 13 : Flux d'entrée et de sortie par provenance/destination au niveau des postes frontaliers de Dirkou (Niger-Lybie) et Assamaka (Niger-Algérie), 2002-2006

		2002	2003	2004	2006	
		Dirkou	Dirkou	Dirkou	Dirkou	Assamaka
Entrées	Nigériens	-	22 737	20 782	17 534	1 676
	Ouest- africains	-	1 271	1 975	1 187	2 300
	Autres	-	846	1 611	69	1 862
	Total	-	24 854	24 412	18 790	5 838
Sorties	Nigériens	8 142	8 437	2 355	7 540	1 149
	Ouest- africains	2 153	2 796	1 868	3 380	1 885
	Autres	548	3 242	1 426	90	1 016
	Total	10 843	14 475	5 649	11 010	4 050

Source : Direction régionale de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant d'Agadez, 2007; Brachet, 2005 cité par Mounkaila, 2007.

Selon d'autres sources, les migrants enregistrés en partance pour le Maghreb serait majoritairement des Nigériens et des Maliens, même si l'on trouve également d'autres ressortissants africains et mêmes des ressortissants d'autres continents (tableau 30, annexe I).

¹² Cité par Mounkaila, 2007.

C.I.2 Types d'immigrants

Il y a plusieurs catégories d'immigrants internationaux au Niger : les demandeurs d'asile, les réfugiés reconnus, les travailleurs immigrants, les étudiants étrangers, les touristes et les visiteurs internationaux. La présente section examine les données relatives à ces différentes catégories d'immigrants internationaux.

Evolution des effectifs des demandeurs d'asile et de réfugiés

Les statistiques relatives aux demandeurs d'asile (ou requérants) et des réfugiés (au sens de la Convention de Genève de 1951) montrent que le Niger n'est pas actuellement un pays d'accueil de demandeurs d'asile et de réfugiés. En 2008, on n'y comptait que 320 réfugiés et 24 demandeurs d'asile (tableau 35, annexe I). Cependant, il y a eu des années d'afflux importants de demandeurs d'asile venant surtout d'Afrique centrale (notamment du Tchad voisin). Ainsi plus de 16 600 demandeurs d'asile et réfugiés ont été enregistrés en 1993, plus de 27 000 en 1995 et 25 845 en 1996. Actuellement, les demandeurs d'asile et les réfugiés proviennent surtout du continent africain (98 %), notamment d'Afrique centrale (75 %, dont 43 % pour le Tchad) (tableau 36, annexe I).

Concernant les stocks de réfugiés en 2008, 57 % sont originaires d'Afrique centrale, notamment de RDC (45 %), 24 % d'Afrique de l'Est (dont 12 % du Rwanda) et 16 % d'Afrique de l'Ouest (dont 14 % de Côte d'Ivoire) (statistiques compilées par la Commission nationale d'éligibilité au statut de réfugié du Niger). A noter que le Tchad, qui est en première position au niveau des demandeurs d'asile, se retrouve en 5ème position de la liste des réfugiés. En 2008, sur 146 demandeurs d'asile tchadiens, seuls 11 (soit 7,5 %) ont bénéficié du statut de réfugiés. En moyenne, seules 58 % des demandes d'asile ont été satisfaites.

Données sur les travailleurs immigrants

Les données de routine ne permettent pas de connaître les stocks et les flux des travailleurs migrants installés au Niger, contrairement aux données des recensements. Cependant, les rapports d'analyse des recensements ne se sont pas toujours intéressés à publier ce type d'informations contenu dans les bases de données brutes. Il serait bon de procéder à une re-exploitation plus approfondies des données des recensements de 1988 et 2001, en vue d'avoir un tableau plus complet de l'évolution de la situation professionnelle des étrangers et des immigrés d'une manière générale.

Evolution des étudiants étrangers au Niger

Le Niger possède trois universités : l'Université Abdou Mounouni (UAM) de Niamey (établissement public), l'Université islamique de Say (établissement public à statut international) et l'Université canadienne au Niger (établissement privé). Malheureusement, il n'y a pas d'informations publiées concernant l'ensemble de ces 3 institutions par rapport aux effectifs des étrangers.

Les seules statistiques disponibles relatives aux étudiants étrangers concernent l'UAM. Cependant, étant donné que l'informatisation des données relatives aux étudiants inscrits est récente, les statistiques ne couvrent que les années académiques 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009. Il ressort que les effectifs des étudiants étrangers sont assez faibles, un peu plus d'une centaine (tableau 37, annexe I). Parmi les étudiants étrangers, les plus nombreux en 2008-2009 sont les Camerounais (30 %) et les Béninois (23 %), et les étudiantes représentent 33 % de l'effectif.

Evolution des flux de touristes et de visiteurs

Il n'existe pas de données publiées précises relatives au tourisme et aux visiteurs. Cependant, les services concernés possèdent des informations non publiées, collectées à partir des fiches d'embarquement et de débarquement aéroportuaires établies pour les voyageurs qui entrent ou qui sortent du Niger. Mais la plupart des voyageurs utilisent la voie terrestre. Or, contrairement aux données fournies par les deux aéroports internationaux du pays, celles publiées à partir des informations établies par les postes frontaliers terrestres ne précisent pas les motifs des voyages, ni la durée de séjour. Il n'est donc pas possible, avec les données publiées, de séparer les effectifs de touristes, de visiteurs et de migrants de longue ou de courte durée. On ne peut donner qu'un chiffre total; à titre d'exemple, en 2006, 524 659 étrangers sont entrés au Niger (toutes frontières) (DST, 2006). Ce chiffre représente 4,1 % de la population totale du Niger en 2006 (12 944 millions; BCR, 2005a). Les étrangers proviennent à 99,3 % des pays africains, notamment ceux de l'Afrique de l'Ouest.

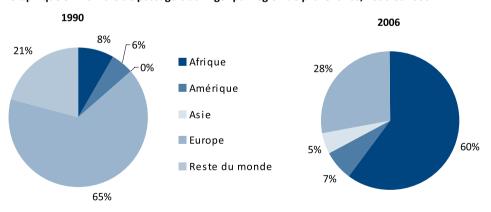
Evolution des flux de visiteurs et de passagers internationaux aux postes aéroportuaires

Bien que la grande majorité des visiteurs étrangers et des Nigériens empruntent les voies terrestres, et malgré les lacunes des données des postes aéroportuaires, on peut tout de même en tirer quelques informations et tendances relatives aux flux de passagers par région du monde. Les données

fournies par le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat concernent la période 1990-2006 (INS, 2007). Cependant, les chiffres fournis par la DST au Ministère du Tourisme ne distinguent pas les entrées des sorties et ne donnent pas d'informations sur les personnes. L'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) ne s'intéresse elle aussi qu'aux effectifs absolus de passagers, sans tenir compte d'autres variables (sexe, nationalité, etc.).

Il ressort que l'évolution des effectifs des passagers a été irrégulière de 1990 à 2006 (tableau 38, annexe I), reflétant la situation de crise économique et politique prolongée que le pays a connu entre 1990 et le début des années 2000. Mais il y a certainement d'autres facteurs explicatifs. A noter qu'à partir de 2002, les effectifs ont régulièrement augmenté pour dépasser les 60 000 passagers en 2005 et 2006, contre environ 42 000 en 1990 et 16 000 en 1996.

En termes de répartition des passagers par régions du monde, les passagers en provenance de l'Afrique ont progressivement supplanté ceux du reste du monde, notamment de l'Europe qui occupait la première place (graphiques 5 et 11, annexe I). La place occupée par l'Afrique depuis 1995 reflète bien les tendances observées en matière d'immigration et d'émigration, où les pays de la CEDEAO prédominent. La France maintient et renforce sa place privilégiée en termes de provenance des visiteurs européens (83 % en 2006 contre 59 % en 1990).



Graphique 5 : Nombre de passagers au Niger par région de provenance, 1990 et 2006

Source : Direction de la statistique / Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, INS, 2007.

Evolution de la répartition des passagers selon les motifs des voyages

Comme pour les flux de passagers, les données relatives aux motifs ne sont pas réparties en fonction des entrées et des sorties, ni par nationalité. Ces lacunes limitent donc leur intérêt pour des analyses plus détaillées.

Le classement des motifs de voyages est la suivante : affaires, conférences, famille, vacances, résidents nigériens et non classés (graphique 6). L'évolution est irrégulière pour tous les motifs entre 1996 et 2006 (tableau 39, annexe I), mais les motifs d'affaires et de conférences l'emportent en général. Cependant, les résidents du Niger (Nigériens et étrangers) ont, semble-t-il, voyagé de plus en plus. En effet, en 1996, ils représentaient 4 % seulement dans la répartition des motifs, contre 13 % en 2006. Mais des résidents du Niger peuvent également être classés dans les « autres motifs » de déplacements (affaires, conférences, vacances, famille, etc.). Il est donc nécessaire d'améliorer l'exploitation et la publication des statistiques relatives aux passagers voyageant par voie aérienne.

2006 1996 4% 13% 15% Affaires 32% Conférences Famille 10% 23% 53% Vacances Résidence au Niger 18% 20% 12%

Graphique 6 : Motifs des voyages aériens, 1996 et 2006

Source : INS, 2007.

Estimation des visiteurs étrangers à partir du nombre de visas délivrés

La DST publie également des informations relatives aux visas délivrés au Niger à des étrangers. Mais ces informations mèneraient à une sous-estimation, étant donné que les voyageurs ayant déjà un visa d'entrée avant leur départ ne sont pas concernés. 2 798 visas ont été délivrés ainsi en 2007, et 2 668 en 2005 (DST, 2006 et 2005). Il faut rappeler que les ressortissants des pays membres de la CEDEAO, ainsi que de plusieurs autres pays du monde ayant conclu un accord

avec le Niger, sont exemptés du visa d'entrée au Niger. Cela affaiblit encore l'utilité des données relatives aux visas d'entrée pour appréhender la mobilité et les flux migratoires.

Un renforcement des capacités de traitement de données des services concernés est nécessaire afin que les données collectées soient présentées dans leur totalité et avec des précisions portant sur les motifs des visites, la durée de séjour des visiteurs, leur âge et leur sexe.

C.1.3 Immigrants en situation irrégulière

L'effectif des immigrants (travailleurs ou non) en situation irrégulière au Niger est probablement très important, selon les entretiens réalisés à la DST et les documents consultés. Compte tenu de l'absence d'un système de collecte et de traitement des informations crédible sur les migrations dans le pays, il n'est pas possible de connaître le nombre d'immigrants irréguliers. Selon l'OIM, « seuls 10 % des étrangers présents au Niger sont en effet en situation régulière » (Niger-CE, Annexe 4 du DSP du 10ème FED, 2007-2013).

Toujours selon des entretiens réalisés à la DST, nombreux sont les étrangers, surtout africains, qui ne renouvellent pas leur visa ou leur permis de séjour. Cela provient entre autres de l'existence de textes et accords régionaux et sous-régionaux favorables à la libre circulation des personnes et des biens dans le cadre de la CEDEAO, de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et de la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD). Ainsi, certaines nationalités se contentent de leur « carte consulaire » pour circuler librement dans le pays (entretiens avec des immigrants maliens) ; d'autres (notamment des Nigérians non Haoussas) affirment que les services de sécurité routière ou urbaine demandent parfois à voir leur permis de séjour.

Dans les faits, les opérateurs économiques étrangers de toutes catégories (y compris les petits commerçants tenant une boutique, un atelier, etc.) sont obligés d'avoir un permis de séjour et de le renouveler périodiquement pour pouvoir exercer leurs activités commerciales (entretiens avec des immigrants nigérians).

Compte tenu du processus d'intégration et des dispositions régionales en vigueur, les services de sécurité sont assez prudents dans les contrôles et l'exigence du permis de séjour auxquels la plupart des étrangers sont astreints. Il y a donc une situation confuse et/ou de « laisser-aller » par rapport à l'application des textes de la CEDEAO en matière de séjour des ressortissants des pays

membres. Malgré les dispositions en matière de libre circulation des personnes dans l'espace CEDEAO, il arrive que des ressortissants de la CEDEAO ne soient pas admis à entrer au Niger pour des raisons non précisées. Ainsi, en 2005, il y a eu 180 étrangers non admis au Niger dont 85 (soit 47,2 %) provenaient de l'Afrique de l'Ouest (DST, 2005).

Il existe par ailleurs une migration irrégulière ou clandestine de personnes qui entrent au Niger sans passer par les postes frontaliers. Malheureusement, mais logiquement, les informations chiffrées sur ce phénomène sont assez limitées. Les routes de l'immigration irrégulière sont nombreuses, surtout au nord et au sud du pays, étant donné que le territoire du Niger est très vaste. Pour l'instant, les services de sécurité ne sont pas en mesure de faire entièrement face aux entrées clandestines, car il n'existe que 12 postes frontaliers terrestres pour un territoire de plus de 1,2 millions de km². Pour mieux contrôler les entrées irrégulières, des initiatives ont été menées et d'autres sont en cours pour le bornage des frontières, notamment avec le Nigeria, et l'utilisation sur l'ensemble du territoire de technologies de communication avancées, à travers l'appui de la coopération française.

C.2 Emigrants

C.2.1 Nombre total d'émigrants

Variation du nombre total d'émigrants

Il faut d'emblée mentionner que les données relatives à l'émigration sont très limitées au Niger. En effet, il n'y a aucun ministère ou service qui collecte de manière exhaustive des données sur les Nigériens vivant à l'étranger. Même lors des recensements généraux de la population, aucune question relative à l'émigration proprement dite n'était posée par le passé. Signalons au passage que selon des données anciennes (INSEE, 1963), il y avait en 1960 environ 49 550 Nigériens à l'étranger, dont 16 020 (soit 32,3 %) y résidaient depuis 6 mois et plus, soit un taux d'émigration internationale de l'ordre de 0,56 %. La moitié des résidents hommes absents se trouvait au Ghana et au Nigeria (REMUAO, 1997).

En fait, la seule source nationale existante d'informations crédibles est l'Enquête nigérienne sur les migrations et l'urbanisation (ENMU) réalisée entre 1992 et 1993 dans le cadre du Réseau migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO) et qui concernait 7 autres pays de l'Afrique de l'Ouest, à savoir le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Nigeria et le Sénégal (Issaka et al. 2006).

Le taux d'émigration internationale tel que calculé par le REMUAO représente 1,73 % de la population totale, soit environ 144 060 personnes (REMUAO, 1997) (tableau 32). En 2005, la Banque mondiale a estimé le nombre d'émigrants internationaux au départ du Nigeria à 437 844, soit 3,3 % de la population totale de la même année (Banque mondiale, 2008). Selon les estimations du DRC, basées sur des recensements des années 1995 à 2005, il y avait 496 773 émigrants nigériens hors de leur pays, soit environ 3,5 % de la population totale.

Tableau 14 : Stock des émigrants internationaux, 1960-2005

Année	Nombre d'émigrants	Population totale du Niger	% des émigrants nigériens dans la population totale	
1960 (a)	1 602	2 876 000	0,6	
1988-1992 (b)	99 927	8 327 221	1,7	
1995- 2005 (c)	496 773	14,2 millions (e)	3,5	
2005 (d)	437 844	13,3 millions (e)	3,3	

Sources : (a) Enquête démographique, 1960 ; (b) ENMU, 1992-1993 ; REMUAO, 1997 ; (c) DRC, 2007 ; (d) World Bank, 2008 ; (e) DPNU. 2007.

Ces données sont probablement sous-estimées en raison de la définition des migrants, qui peut différer d'une statistique nationale à une autre et d'une source à une autre. Ainsi, la Banque mondiale et le DRC utilisent la définition du migrant de longue durée des Nations Unies, qui considèrent comme migrant toute personne « séjournant depuis au moins un an dans un pays autre que leur pays de résidence habituelle » (Dilip et Shaw, 2007; Banque mondiale, 2008; www.worldbank.org/prospects/migrationandremittances). Cependant, il semble que la DPNU estime le volume des migrants sur la base des recensements africains qui utilisent souvent une période de 6 mois minimum d'absence du pays ou de séjour dans un autre pays pour considérer une personne comme migrante. En effet, pour l'immigration internationale au Niger, les informations publiées par la DPNU sont presque identiques à celles obtenues par le Bureau central du recensement nigérien, qui se base sur la période de 6 mois ou plus.

Dans tous les cas, malgré les différences de définitions selon les sources d'informations ou les organismes, on peut soutenir que depuis 1960, l'effectif des émigrants internationaux nigériens a sans aucun doute augmenté. En chiffres absolus, l'effectif serait passé de 16 020 dans les années 1960 à près de 500 000 au début des années 2000. En termes relatifs, les émigrants représentaient 0,6 % (ou autour de 1 %, selon les sources) de la population totale en 1960 contre 3,5 % sur la période 1995-2005 (INSEE, 1963; DRC, 2007). On notera ici que

d'après certains participants nigériens du Groupe technique de travail du Profil migratoire, l'effectif estimé des émigrants est en dessous de la réalité. Mais il ne s'agit là que d'impressions non fondées sur des preuves chiffrées.

L'augmentation importante des départs à l'étranger est probablement en relation avec la situation économique du pays, qui offre peu d'opportunités d'emplois et de gains salariaux. Ainsi, la proportion des migrants hors du Niger n'est pas négligeable, même si elle n'affecte pas significativement la population active nationale. Au niveau des ménages et des familles, il peut y avoir des impacts économiques et sociaux assez importants, notamment pour les femmes et les enfants restés au Niger (Olivier de Sardan, 2007 et Hamani O., 2008).

D'autre part, la fuite de « cerveaux » de haut niveau pourrait être une perte dans certains domaines, mais il faudrait des études pour vérifier cette affirmation. Les données disponibles en la matière n'illustrent pas un phénomène très important par rapport à d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. En 2000, 6 % de la population ayant un niveau d'enseignement supérieur a émigré, représentant près de 50 % des émigrants nigériens (Docquier et Marfouk, 2005). Sur la période 1995-2005, 9 % des médecins et 2 % des infirmiers nigériens ont émigré, là où d'autres pays comme la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée Bissau ou le Sénégal voient plus de 50 % de leurs médecins émigrer (Clemens et Petterson, 2007).

Enfin, il faut attirer l'attention du lecteur sur le fait que les effectifs d'émigrants présentés ici ne concernent pas l'ensemble de la diaspora nigérienne, qui comprend également les enfants nés à l'étranger de parents ressortissants du Niger (voir définition en annexe III). Il n'existe pas de chiffres relatifs à la diaspora, mais des cadres ministériels rencontrés (Affaires étrangères et Nigériens de l'Extérieur) ont exprimé le désir d'effectuer un recensement des nationaux vivant à l'extérieur. Mais un tel projet est difficilement réalisable du point de vue méthodologique et financier, à moins de ne se concentrer que sur les principaux pays de destination des Nigériens.

Principaux pays de destinations des émigrants nigériens

Les données de l'ENMU de 1992-1993 indiquent que 73 % des émigrants nigériens vont dans les pays de l'Afrique de l'Ouest (REMUAO, 1997). Selon les données publiées la Banque mondiale en 2005 (Banque mondiale, 2008) sur la base des derniers recensements de la population, les 10 premiers pays de destination des Nigériens sont, par ordre d'importance : la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Nigeria, le Tchad, le Bénin, le Togo, la France, l'Italie, l'Allemagne et les Etats-Unis. D'après cette source également, les

émigrants Nigériens restent principalement en Afrique (6 premiers pays), et en particulier dans la zone ouest. On peut remarquer que cette liste ne comprend pas le Ghana, qui pourtant figure traditionnellement parmi les principaux pays d'accueil des Nigériens.

Selon les estimations publiées en 2007 par le DRC (basées sur récensements sur la période 1995-2005), les migrants nigériens se retrouvent surtout dans les 10 pays de destination suivants : Burkina Faso (27,8 %), Côte d'Ivoire (26,2 %), Nigeria (11,9 %), Guinée Conakry (10,8 %), puis Ghana (5,2 %), Togo (3,4 %), Bénin (3 %), République démocratique du Congo (1,4 %), Allemagne (1,1 %) et Pakistan (1,1 %) (graphique 7 ci-dessous et tableau 40, en annexe I). Parmi ces pays, les deux premiers (Burkina Faso et Côte d'Ivoire) accueillent à eux seuls environ 54 % des Nigériens.

17%

28%

Burkina Faso

Côte d'Ivoire

Nigeria

Guinée Conakry

Ghana

Autres

Graphique 7: Emigrants nigériens par principaux pays de destination, 1995-2005

Source: DRC, 2007.

D'après ces mêmes données, on constate que l'Afrique de l'Ouest est la principale destination des émigrants Nigériens, qui sont concentrés à 88,3 % dans 7 pays ouest-africains. Au total, les pays de la CEDEAO accueillent plus de 89 % des émigrés nigériens. Ainsi, on peut dire que les émigrants nigériens participent pleinement au processus d'intégration humaine et sociale dans le cadre de la CEDEAO.

Enfin, on peut signaler que les principales portes de sortie officielles vers l'extérieur sont les mêmes que pour l'immigration. Cependant, un effectif important d'émigrants nigériens et d'autres nationalités passe par des voies

clandestines, non couvertes par la police des frontières, pour entrer en Algérie, en Libye ou au Mali. Certains émigrants transitaires visent surtout les pays du Nord (Mounkaila, 2007; Brachet, 2007; Hamani A., 2008; Niger-CE, Annexe 4 du DSP du 10ème FED, 2007-2013).

C.2.2 Types d'émigrants

Les émigrants nigériens peuvent être classés en plusieurs catégories : travailleurs émigrants, réfugiés et étudiants.

Les travailleurs émigrants nigériens

Les travailleurs émigrants nigériens sont en grande majorité concentrés en Afrique de l'Ouest ; beaucoup exercent probablement dans le secteur informel et ne sont connus qu'à travers les recensements des pays de destination.

Selon la base de données de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), les travailleurs migrants dans les pays de l'OCDE¹³ sont employés principalement dans les secteurs de l'industrie, du commerce (gros et détails), de la santé et de l'hôtellerie (OCDE, 2008).

Evolution des effectifs des demandeurs d'asile et de réfugiés nigériens à l'extérieur

D'après les données du HCR, en 2008 (www.unhcr.org), il y avait 796 réfugiés et 271 demandeurs d'asile nigériens à l'étranger, soit 1 067 personnes ou 0,21 % de la population émigrante actuelle connue. En 1996, il y avait jusqu'à 10 361 réfugiés, puis ce chiffre a progressivement diminué au fil des années (tableau 15). Par contre, l'effectif des nigériens demandant l'asile à l'extérieur a régulièrement augmenté de 1996 à 2004, pour baisser ensuite de plus de 50 % en 2005 (tableau 41, annexe I).

Tableau 15: Réfugiés nigériens par principaux pays d'accueil, 1996-2008

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2008
Allemagne	-	-	-	-	-	-	307	396	402	326	-
Etats-Unis	148	238	353	455	425	394	332	210	146	158	-
Pays-Bas	9	9	11	13	36	44	49	61	69	75	-
Autres pays	10 204	2 541	59	46	32	45	146	61	72	96	-
Total	10 361	2 788	423	514	493	483	834	728	689	655	796

Source: HCR, 2009.

¹³ Les données pour les émigrants en France ne sont pas inclus.

En 2005, les principaux pays d'accueil des réfugiés nigériens étaient l'Allemagne, les Etats-Unis et les Pays-Bas. Selon les statistiques utilisées, les demandes d'asile sont faites principalement dans les pays suivants : Belgique, Italie, Allemagne, Etats-Unis et Suisse (tableau 41, annexe I).

Evolution des effectifs des étudiants nigériens (boursiers nationaux) à l'extérieur

Des statistiques des étudiants nigériens à l'étranger sont disponibles, mais elles ne sont pas exhaustives, ne concernant que les boursiers nationaux de l'Etat nigérien et ceux qui bénéficient de bourses de coopération bilatérale ou multilatérale. Même au niveau des boursiers non-nationaux, les statistiques ne sont pas toujours exhaustives car d'après l'Agence nationale des allocations et des bourses (ANAB), des étudiants peuvent obtenir des bourses de coopération sans passer par le circuit officiel. Pour ce qui est des étudiants financés par d'autres biais, il n'existe aucune statistique nationale publiée. Même les statistiques disponibles sont sujettes à caution au vu des fortes variations des effectifs entre 1990 et 2007 et de la répartition par régions d'accueil (tableau 42, annexe I).

On peut tout de même affirmer que la majorité des étudiants nigériens boursiers de l'Etatà l'extérieur poursuivent leurs études en Afrique, principalement dans l'ouest de ce continent. Par exemple, en 2007, ils étaient environ 89 % à étudier dans un autre pays africain. Certaines années, ce pourcentage dépasse les 95 ou 98 %. On remarque que depuis 1992, l'Etat envoie de moins en moins d'étudiants en Europe, (notamment en France et en Russie), étant donné le développement de l'Université nationale ou plusieurs disciplines des sciences naturelles et sociales existent à, notamment au 1er et 2ème cycle. Aussi, l'Etat met l'accent surtout sur la formation en 3ème cycle (Master II et de doctorat).

On notera encore que l'effectif publié des étudiants boursiers nationaux dans les universités et grandes écoles extérieures (INS, 2007) n'est pas très important, n'ayant jamais atteint 4 000 étudiants. En 2007, il y avait 1 210 étudiants boursiers de l'Etat à l'étranger. Cependant, en ajoutant les boursiers de coopération, les effectifs d'étudiants boursiers pourraient atteindre ou dépasser les 2 500 étudiants. En effet, en 2007, il y avait 1 030 boursiers de coopération (dont 739 bourses offertes par l'Algérie, soit 72 %) (statistiques 2008 de l'ANAB). Quoique les statistiques des étudiants nigériens à l'extérieur soient loin d'être exhaustives, on peut affirmer que les boursiers de l'Etat sont certainement beaucoup plus nombreux que ceux de la coopération et ceux financés par leurs parents.

Selon des données de l'UNESCO, en 2003, 1 240 étudiants nigériens poursuivaient leur formation à l'étranger, soit 14,5 % du nombre des étudiants

de l'enseignement supérieur du Niger. En 2006, ils étaient 2 122, soit près de 21 % (UNESCO, 2008). Les étudiants présents dans les pays de l'OCDE étudiaient principalement dans le domaine suivants : sciences sociales, commerce et droit, sciences et santé (OCDE, 2008).

C.2.3 Emigrants en situation irrégulière

Compte tenu du fait que la plupart des émigrants nigériens vont dans les autres pays de la CEDEAO, il est difficile d'obtenir une bonne estimation des effectifs de travailleurs parmi les migrants. En effet, comme les immigrants internationaux résidant au Niger, les émigrants nigériens qui vivent dans les autres pays de la CEDEAO ne sont souvent pas en règle par rapport à l'obligation de posséder un permis de séjour. De ce fait, la plupart des émigrés nigériens sont en situation irrégulière au sein même de la CEDEAO. Dans d'autres pays, certains nationaux entrent de manière irrégulière (p. ex. Libye et Algérie) ou prolongent leur séjour au-delà de la durée de leur visa ou d'autres papiers (p. ex. Arabie Saoudite, Etats-Unis, en France, etc.). En l'absence de statistiques sur les émigrants nigériens en situation irrégulière, on doit se contenter des effectifs de refoulés, qui cependant ne montrent pas l'importance numérique du phénomène.

Evolution des effectifs des Nigériens refoulés de l'extérieur

Chaque année, plusieurs Nigériens sont refoulés à partir de pays tiers, notamment des pays du Maghreb (Libye et Algérie surtout) et du Moyen-Orient (Arabie Saoudite). Cependant, les statistiques ne sont pas toujours disponibles ou à la portée du public. Paradoxalement, des Nigériens sont également expulsés du Nigeria voisin, membre de la CEDEAO (tableau 16).

Selon les données de la DST, 6 913 ressortissants du Niger ont été expulsés de divers pays en 2005, en grande partie de l'Algérie (65 %) et de la Libye (30 %). En 2006, ils étaient 3 254 à être contraints de rentrer au pays : 44 % depuis la Libye, 25 % depuis l'Algérie, 18,5 % du Nigeria et 9 % de l'Arabie Saoudite. En 2007, les statistiques (incomplètes) indiquent que 1 641 Nigériens ont été expulsés, dont 67 % d'Algérie, 25 % de Libye et 8 % du Nigeria. Au total, en trois ans (2005, 2006 et 2007), près de 12 000 Nigériens ont été refoulés de l'extérieur.

Tableau 16: Refoulés nigériens par pays de provenance, 2005-2007

	2005		2006			2007		
Pays d'origine	Nombre	%	Pays d'origine	Nombre	%	Pays d'origine	Nombre	%
Algérie	4 512	65,3	Libye	1 421	43,7	Algérie	1 094	66,7
Libye	2 052	29,7	Algérie	812	25,0	Libye	419	25,5
Arabie Saoudite	133	1,9	Nigeria	602	18,5	Nigeria	128	7,8
Nigeria	124	1,8	Arabie Saoudite	286	8,8	Total	1 641	100
France	26	0,4	États-Unis	27	0,8			
États-Unis	15	0,2	Maroc	19	0,6			
Belgique	12	0,2	France	19	0,6			
Norvège	8	0,1	Belgique	18	0,6			
Allemagne	7	0,1	Norvège	13	0,4			
Côte d'Ivoire	6	0,1	Allemagne	9	0,3			
Italie	6	0,1	Pays-Bas	9	0,3			
Pays-Bas	5	0,1	Royaume-Uni	7	0,2			
Royaume-Uni	4	0,1	Côte d'Ivoire	6	0,2			
Total	6 913	100	Total	3 254	100			

Source: Rapports annuels de la DST, 2005, 2006 et 2007.

Ces effectifs sont peut-être fortement sous-estimés car, selon d'autres sources (Mounkaila, 2007), rien qu'au niveau de deux postes frontaliers (Dirkou et Assamaka) du Niger avec la Libye et l'Algérie, il y aurait eu 5 343 Nigériens refoulés en 2006 (tableau 43, annexe I).

Les Nigériens en situation irrégulière et appréhendés dans les pays de l'Union européenne étaient au nombre de 416 en 2006, et 84 ont été expulsés. En 2007, 472 Nigériens ont été appréhendés et 60 expulsés (CIREFI, 2009). Il faut encore mentionner que pour aider les Nigériens qui reviennent volontairement au Niger depuis la Libye (et non les refoulés), un programme de réinsertion a été initié par le Bureau de l'OIM, qui octroie aux migrants concernés un montant forfaitaire sous forme de matériel et de biens servant à des activités marchandes pour leur permettre d'améliorer leurs ressources financières (information issue de l'OIM-Niamey).

C.3 Diaspora

Le terme de diaspora se réfère aux émigrants nigériens et à leurs descendants qui vivent à l'étranger. Malheureusement, il n'existe pas encore de

définition officielle du terme diaspora pour le Niger, ni d'estimation des effectifs à l'étranger. Empiriquement, on estime que la diaspora nigérienne peut se chiffrer à plusieurs millions, sans qu'il n'y ait de preuves formelles. Ainsi, certains pensent qu'il y aurait 2 à 3 millions de Nigériens au Soudan ; il pourrait y en avoir également plusieurs millions au total dans des pays comme la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Burkina, le Bénin et le Moyen-Orient, notamment en Arabie Saoudite. Mais ces informations ne sont pas documentées et manquent donc de crédibilité.

Les données susmentionnées de la Banque mondiale et du DRC de l'Université de Sussex estiment à près de 500 000 les émigrants nigériens, un chiffre pouvant englober quelques descendants d'émigrants. Mais ce chiffre ne représente probablement pas l'effectif de la diaspora nigérienne après de nombreuses décennies, voire de siècles de séjour. Dans tous les cas, la diaspora est principalement située en Afrique, étant donné la destination principale des émigrants (voir plus haut l'analyse des stocks d'émigrants et les sources utilisées).

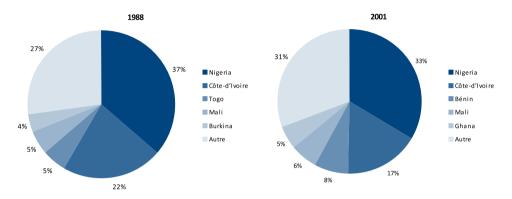
En ce qui concerne les émigrants de retour au pays, les statistiques nationales de routine ne permettent pas d'en connaître les effectifs. En revanche, les recensements fournissent des informations sur les personnes, natives ou non du Niger, étant récemment entrées dans le pays, sur la base de deux questions : le lieu de résidence au moment du recensement (Niger) et le lieu de résidence antérieure (Niger ou ailleurs). On dispose également d'informations sur la durée de résidence au Niger. Cependant, les statistiques publiées ne séparent pas les Nigériens et les étrangers sur ce point. Mais étant donné que les effectifs d'immigrants internationaux sont beaucoup plus faibles que ceux des migrants nigériens de retour, selon les RGPH de 1988 et 2001, on peut estimer que la plupart des personnes récemment revenues dans le pays sont des natifs du Niger. Comme on l'a vu, d'après les statistiques officielles, les immigrants internationaux durée de vie vivant au Niger représentent moins de 2 % de la population totale (graphique 8 et tableau 44, annexe I).

En 1988, 253 744 résidants avaient déclaré avoir séjourné pour une durée de 6 mois ou plus à l'étranger, soit 3,5 % de la population totale. En 2001, ils étaient 361 295, soit 3,2 %.

En 1988 comme en 2001, les personnes recensées comme entrées récemment dans le pays (Nigériens ou non) provenaient pour la plupart des pays voisins ou de la côte ouest-africaine, surtout le Nigeria et la Côte d'Ivoire. Au total, les pays de l'Afrique de l'Ouest représentaient 79,5 % des provenances en 1988 et 77,3 % en 2001. A eux seuls, trois pays voisins (Nigeria, Mali, Burkina et Bénin) comptabilisaient 48 % des provenances en 1988 et 51,4 % en 2001. Enfin, on

peut noter qu'en 2001, les provenances de pays non africains ne représentaient que 3,8 %, dont 2,5 % pour les pays asiatiques, notamment du Moyen-Orient ; il s'agit principalement de l'Arabie Saoudite qui, comme on l'a vu plus haut, a eu récemment à expulser de nombreux Nigériens. Cependant, il faut signaler que les provenances indéterminées ou non précisées sont assez importantes (10 % ou plus). Il pourrait s'agir d'omissions de la part des enquêteurs (BCR, 2005f).

Graphique 8 : Entrées récentes dans le pays, de Nigériens ou non, par principaux pays de résidence antérieure, 1988 et 2001



Source : BCR, 1992 et 2005f.

Les données ne permettent pas de savoir si ces personnes ont l'intention de repartir ou non. Cependant, on peut constater que les entrées récentes (moins d'un an de séjour après la dernière migration) représentent 22 % (surtout des hommes, d'ailleurs) ; les séjours à l'étranger plus anciens (5 ans et plus) constituent 50 % du total (tableau 17).

Tableau 17 : Entrées récentes dans le pays, de Nigériens ou non, selon leur durée de séjour au Niger, par sexe, 2001

Durée de résidence au	Homn	nes	Femmes			
Niger	Nombre	%	Nombre	%		
Moins d'1 an	65 739	26,3	13 537	12,1		
1-4 ans	70 622	28,3	29 503	26,4		
5-9 ans	28 309	11,3	16 649	14,9		
10 ans et +	65 085	26,1	33 608	30,1		
Nd	19 783	7,9	18 460	16,5		
Total	249 538	100	111 757	100		

Source: BCR, 2005f.

C.4 Transferts de fonds

Les envois de fonds correspondent à la part des revenus gagnés à l'étranger que les émigrés rapatrient chez eux. Ces envois sont de deux types : les envois officiels qui transitent par les banques et autres institutions de transferts de fonds, et les envois non officiels qui se font par le biais de parents, amis et connaissances ou des réseaux informels.

Les statistiques produites par la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ne concernent bien entendu que les envois de fonds transitant par le circuit formel, constitué des banques, des services postaux et autres institutions reconnues de transferts de fonds.

Les statistiques nationales relatives à la balance des paiements estiment à 11,4 milliards de FCFA les envois de fonds des travailleurs nigériens à l'étranger pour l'année 2006 (tableau 18). Les statistiques nationales compilées par la BCEAO révèlent des fluctuations annuelles irrégulières. Ainsi, le montant des envois de fonds a été multiplié par 4 en l'espace de 3 ans, passant de 2,7 milliards de FCFA en 2002 à 11,2 milliards en 2004, puis il a chuté à 9,8 milliards en 2005 pour remonter à 11,4 milliards de FCFA en 2006 (tableau 18).

Tableau 18: Transferts de fonds des émigrants nigériens, 2002-2006

	2002	2003	2004	2005	2006
Transferts courants privés (millions de FCFA)	8 672	9 741	16 233	37 431	41 568
Dont envois de fonds de travailleurs	2 715	2 560	11 224	9 838	11 419
Pourcentage du PIB (%)	-	-	1,9	1,9	0,8

Source: BCEAO, Balance des paiements, 2007.

Toutefois, ces données sont certainement loin de donner une estimation correcte de la masse monétaire transférée, dans la mesure où elles ne tiennent pas compte des transferts opérés par des voies non officielles en raison des frais de transferts assez élevés du circuit formel.

Les statistiques de la balance des paiements de la BCEAO (compilation de statistiques des pays membres) sont très différentes de celles fournies par la Banque mondiale (tableau 19). D'après la Banque mondiale, les envois de fonds étaient de 5 millions de dollars E.-U. (environ 3,6 milliards de FCFA) en 2000 et seraient passés à 46 millions de dollars E.-U. (24,2 milliards de FCFA) en 2005. Pour l'année 2008, d'après la même source, les envois de fonds s'élèvent à 78 millions de dollars E.-U., soit 39 milliards de FCFA, un montant qui représente

1,9 % du PIB du pays. Cependant, ces montants sont assez dérisoires comparés à ceux de pays voisins comme le Mali et le Burkina, ou encore ceux du Sénégal et du Togo.

Tableau 19 : Fonds envoyés au Niger par les travailleurs nigériens de l'étranger de 2000 à 2008 (en millions de dollars E.-U.)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 (est.)
Envois de fonds de l'étranger (en millions dollars EU.)	14	22	19	26	60	66	66	78	78
Dont envois de fonds de travailleurs	5	14	9	12	43	46	-	-	-

Source: Banque mondiale, 2008.

La Banque mondiale (2008) soutient qu'après l'aide au développement, les transferts de fonds constituent la source de financement la plus importante pour le développement, d'où l'intérêt croissant accordé à ce phénomène. Indubitablement, les transferts de fonds (formels et informels) des émigrants nigériens vers leurs pays d'origine constituent bien une source importante de revenus, permettant d'assurer la vie et la survie de plusieurs familles. Une partie de ces fonds peut également être orientée vers des projets et des réalisations en matière de développement. D'ailleurs, le Plan d'action de la Stratégie de développement rural (SDR) du Niger prévoit de promouvoir les contributions des migrants internes et internationaux au développement local, notamment par les biais suivants :

- « informer et sensibiliser les exodants [i.e. migrants] des possibilités d'investissements en milieu rural ;
- sécuriser les flux financiers des exodants [i.e. migrants] à travers la mise en place de conventions avec des établissements financiers (IMF, Banque...);
- mettre en relation les exodants [i.e. migrants] avec les acteurs locaux du développement (ONG, associations, collectivités territoriales...) ».

Source : Plan d'action de la SDR, SP/SRP-comité SDR 2006.

Il s'agit là d'une reconnaissance officielle tardive des apports positifs de l'émigration. Pour les populations rurales, depuis plusieurs décennies, voire depuis des siècles, la migration a été une stratégie économique de survie, voire un secteur économique. Plusieurs études locales dans les régions de Tahoua et Maradi ont mis en évidence le recours à l'émigration comme source de revenus complémentaires pour les ménages ruraux et la contribution des émigrants internationaux au développement de leurs villages (Gambo, 2009).

La répartition des envois de fonds par pays d'origine en 2004 montre que les transferts les plus importants proviennent d'Afrique, principalement de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso. Comparativement aux autres pays d'Afrique de l'Ouest, les transferts de fonds vers le Niger sont les plus faibles. Les pays qui bénéficient des transferts les plus importants sont le Sénégal, le Mali, la Côte d'Ivoire et le Togo. Dans ces pays, la majorité des transferts de fonds proviennent d'Europe occidentale et des Etats-Unis, où le niveau des salaires est plus élevé qu'en Afrique. Ce constat constitue une confirmation supplémentaire de la théorie économique qui explique la migration en termes de différences de salaires entre pays (Zlotnik, 2003). En d'autres termes, les migrations sont plus importantes vers les pays qui offrent des salaires plus importants.

Les transferts de fonds vers le Niger sont exécutés par des sociétés spécialisées comme Western Union et MoneyGram, les banques et l'administration postale. Les circuits bancaires apparaissent généralement comme les plus sûrs, mais ils sont coûteux (tableau 45 en annexel). L'administration postale à l'avantage de disposer de réseaux plus étendus, principalement dans les zones reculées, mais là encore, le coût est élevé. Cette situation favorise les circuits informels (« Hawala » en Haoussa), moins sécurisants certes, mais qui sont parfois plus rapide et exigent peu de frais de transfert.

Par leurs effets sur les réserves en devises, la balance des paiements, l'amélioration des moyens de subsistance et les investissements en capital humain, les transferts de fonds sont importants pour les ménages et l'Etat du Niger. Mais l'ampleur de leur impact reste discutable, puisqu'elle dépend de l'utilisation des fonds envoyés. On observe généralement trois types d'utilisation : investissement dans des activités économiques (entreprises et surtout immobilier) ; consommation par les bénéficiaires (familles, ménages) pour leurs dépenses d'alimentation, de santé et d'éducation ; activités sociales (construction de mosquées, etc.) (Hamani O., 2008 ; Gambo, 2009).

Les envois de fonds des migrants ruraux, le plus souvent issus de ménages pauvres, sont principalement destinés à soutenir les dépenses de consommation des ménages. Dans tous les cas, la migration fait partie des principales stratégies de survie adoptées par certaines couches de la population nigérienne dans le but d'améliorer les conditions de vie de leur famille. Quelques études à portée géographique limitée existent dans ce domaine au Niger. Pour les régions d'Agadez, Tahoua, Maradi et Tillabéry, des recherches ont montré que la migration fait effectivement partie des stratégies économiques des migrants et de leurs familles (Olivier de Sardan, 2007; Hamani O. 2008; Hamani A., 2008; Réseau MOBOUA, 2009; Gambo, 2009). A titre d'exemple, on peut citer le cas

d'émigrants ressortissants de la commune d'Allakaye dans la région de Tahoua (une des principales régions d'émigration du Niger), vivant en Côte d'Ivoire, qui se sont constitués en association pour appuyer leur commune. Leurs contributions sont multiples : appui à la construction ou à la rénovation d'édifices publics (écoles, dispensaires, puits, mosquées, etc.) et envois de fonds à leurs familles restées au village (Gambo, 2009).

Selon Olivier de Sardan (2007), durant la crise de 2005, qui a durement frappé certaines populations, les migrations « ont été sans conteste le principal moyen de faire face à la crise conjoncturelle de 2005. Mais il s'agit en fait de stratégies normales, banalisées, généralisées, dans une situation de crise structurelle». Les propos d'un villageois du département de Ouallam (région de Tillabéry), cités par le même auteur, sont également illustratifs de la « manne » que constituent parfois les migrations : « Avoir un parent à l'étranger est un signe de « richesse », de sécurité sociale et alimentaire, c'est le signe qu'on a un soutien, un recours sûr en cas de difficulté. C'est pourquoi chaque famille s'organise pour avoir au moins deux émigrants en son sein (l'un à l'étranger, et l'un vers d'autres régions ou les grandes villes du Niger) » (Olivier de Sardan, 2007).

Il faudrait des études plus approfondies pour mieux connaître la contribution des émigrants nigériens à l'économie moderne de leur pays. Empiriquement, on peut soutenir qu'en milieu urbain les émigrants investissent beaucoup dans l'immobilier et l'import-export de marchandises de première nécessité, de tissus, de matériaux de construction, etc. Cependant, on pense que très peu de fonds sont affectés à des investissements productifs, notamment dans les entreprises de transformation de produits ou la modernisation du secteur agricole ou pastoral. Une réorientation des envois de fonds vers des secteurs productifs de l'économie pourrait apporter une contribution significative au développement du pays, tout comme le transfert organisé de compétences, une voie que le Niger cherche à exploiter à l'instar de plusieurs autres pays africains (voir plus loin partie E.1.1).

En conclusion, on peut retenir que les données officielles ne donnent pas une bonne idée des montants envoyés vers le Niger, du fait de l'utilisation de réseaux informels, facilités par les téléphones portables, la mobilité des personnes entre les pays et les faibles coûts de transferts. Il est en effet fréquent que des envois d'argent se fassent par l'intermédiaire de migrants rentrant temporairement ou définitivement au Niger (Olivier de Sardan, 2007 ; Hamani O., 2008 ; Hamani A., 2008 ; Réseau de recherche MOBOUA, 2009).

Les réseaux d'envois de fonds devraient faire l'objet d'études approfondies en vue de mieux connaître leurs rôles et leur importance numérique. En effet, l'utilisation des circuits informels explique sans doute les montants assez faibles transférés par les circuits formels. Il faudrait également attirer l'attention de la BCEAO et des institutions de transferts de fonds sur l'importance de fournir des informations plus détaillées sur les transferts de fonds.

PARTIE D : Analyse des facteurs générant la migration

Selon les approches économiques, les mouvements de population ont généralement un lien avec le niveau de développement du pays d'origine (Zlotnik, 2003). Mais plusieurs facteurs peuvent expliquer les mouvements de population dans une région. Certains sont liés à des troubles ou des conflits internes qui poussent les populations à fuir ; d'autres sont plus « classiques », tels que la recherche d'un travail, d'un emploi mieux rémunéré, de meilleures conditions de vie, la volonté de faire des études ou encore des raisons sociales (regroupement familial par exemple). Il y a également des facteurs liés à la similitude des cultures, à l'histoire et aux conditions (géographiques et juridiques) d'accès aux différents pays.

D. I Principales caractéristiques des tendances migratoires actuelles

A partir de l'analyse des migrations effectuée dans la partie C, plusieurs enseignements et tendances peuvent être dégagés, malgré les limites indéniables des données disponibles aux niveaux national et international.

D.1.1 Principales caractéristiques de l'immigration internationale

Un certain nombre de constats généraux peuvent être dégagés à l'issue des analyses relatives à l'immigration internationale :

- i. L'effectif (stock) des immigrants internationaux de longue durée (6 mois et plus) n'est pas important au Niger, avec moins de 123 000 personnes en 2001 et au plus 2 % de la population totale résidente. Ce pourcentage a même baissé de 1,6 à 1,1 % entre 1988 et 2001. Le pourcentage des immigrants internationaux est également assez bas parmi la population active. Par contre, les flux de migrants internationaux utilisant le Niger comme pays de transit vers le Maghreb seraient assez importants, mais les estimations ne sont pas très précises.
- ii. Le rythme annuel d'augmentation des stocks d'immigrants internationaux s'est ralenti entre 1988 et 2001, sans doute du fait de la crise économique prolongée qui a rendu le Niger de moins en moins attractif; cependant la situation économique est en train de changer et les perspectives d'avenir sont réelles avec la mise en valeur des ressources minières (notamment

- l'uranium et le pétrole) et du fleuve Niger, avec la construction en cours d'un grand barrage hydro-électrique.
- iii. En général, l'effectif des femmes parmi les immigrants est légèrement plus important que celui des hommes, du fait probablement de l'immigration d'accompagnement, et aussi parce que certaines femmes viendraient seules grâce à des réseaux de parents, amis et connaissances ; la pratique de la polygamie parmi les migrants pourrait être un facteur supplémentaire expliquant la supériorité numérique des femmes.
- iv. Les immigrants internationaux proviennent majoritairement des pays voisins (Nigeria, Mali, Burkina, Bénin et Togo) et de la Côte d'Ivoire. Les étrangers séjournant pour de plus courtes durées proviennent en grande majorité des mêmes pays.
- v. La proportion des immigrants internationaux est nettement plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural.
- vi. Sur la base du nombre de permis de séjour délivrés ou renouvelés, il est certain que le nombre d'immigrants irréguliers (sans permis de séjour) est beaucoup plus important que ceux qui sont en règle, du fait du processus d'intégration régionale qui a tendance à rendre caducs les textes nationaux en matière d'immigration et aussi parce que les autorités policières sont moins exigeantes.

D.1.2 Principales caractéristiques de l'émigration internationale

- i. Contrairement aux immigrants internationaux, les effectifs d'émigrants nigériens ont augmenté de 1960 jusqu'à présent. On estime les émigrés à presque 500 000 individus dans les années 2000, contre environ 16 000 en 1960, soit respectivement 3,5 % et 0,6 % de la population totale des périodes concernées (INSEE, 1963; DRC, 2007).
- ii. Les émigrants nigériens se dirigent en grande partie vers les pays ouestafricains, notamment le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Nigeria, la Guinée Conakry, le Ghana, le Bénin et le Togo. Au total, selon les statistiques compilées par le Centre de recherche sur les migrations de l'Université de Sussex (DRC), 89 % des Nigériens émigrants restent en Afrique de l'Ouest (pays de la CEDEAO).
- iii. La diaspora nigérienne à l'étranger n'est pas numériquement définie, faute d'estimations fiables ; mais son effectif pourrait être de plusieurs millions de personnes. Compte tenu des destinations des émigrants, on peut penser qu'elle se situe principalement en Afrique, notamment occidentale. Les émigrants nigériens qui reviennent au pays temporairement ou définitivement représentent 3,2 à 3,5 % de la population totale résidente

- du Niger. Ils sont donc numériquement plus importants que les immigrants internationaux ou les étrangers au Niger. En 2001, environ 361 296 migrants de retour (récents ou anciens) ont été recensés, dont une partie d'étrangers résidents au Niger (BCR, 1992 et 2005).
- iv. Le solde migratoire international pourrait avoir diminué de 1993 à 2009, étant donné le ralentissement de l'arrivée d'immigrants internationaux (d'environ 122 000 au total), alors que la population émigrante est proche de 500 000 personnes. Cependant, la Division de la population des Nations Unies estime le solde migratoire à -0,6 % par an pour les périodes 2000-2010. Cette estimation nous paraît peu solide.

D.2 Identification des facteurs générant la migration

Les contraintes économiques et démographiques nationales décrites dans les parties A et B, ainsi que les contraintes géo-climatiques, jouent un rôle important pour expliquer les déplacements de populations vers d'autres contrées analysés dans la partie C.

D.2.1 Un pays enclavé dans un environnement austère

Le Niger est un pays sans accès direct à la mer. Il partage des frontières avec 7 pays qui sont :

- au nord, le Mali (821 km), l'Algérie (956 km) et la Libye (354 km) ;
- à l'est, le Tchad (1 175 km);
- au sud, le Nigeria (1 497 km) et le Bénin (266 km);
- à l'ouest, le Burkina Faso (628 km).

Source : Mounkaila, 2007.

De par sa position géographique, le Niger se trouve être un trait d'union entre l'Afrique noire et le monde arabe maghrébin. Aussi, le pays est devenu un couloir de passage pour de nombreux africains, et même pour des personnes d'autres continents (comme l'Asie) qui aspirent à aller chercher fortune au Maghreb ou en Europe sans effectuer les formalités administratives d'usage (Mounkaila, 2007; Hamani A., 2008; Issaka, 2009). Ainsi, du fait des faiblesses dans la surveillance des frontières et des difficultés à obtenir des visas vers les pays du Maghreb et l'Europe, de nombreuses personnes, dont des Nigériens, affrontent l'austérité climatique et les dangers du désert du Sahara pour réaliser leur projet migratoire.

Les populations nigériennes sont en permanence confrontées à un environnement naturel austère marqué par un régime climatique qui se caractérise par « une pluviométrie faible, variable dans l'espace et dans le temps, et des températures élevées qui ont tendance à accentuer son aridité » (SP/SRPcomité SDR 2003). Du point de vue climatique, on distingue quatre zones :

- « la zone sahélo-soudanienne qui représente environ 1 % de la superficie totale du pays et reçoit 600 à 800 mm de pluie par an au cours des années normales;
- la zone sahélienne couvre 10 % du pays et recoit 350 à 600 mm de pluie ;
- la zone sahélo-saharienne qui représente 12 % de la superficie du pays (150 mm à 350 mm);
- la zone saharienne, désertique, qui couvre 77 % du pays (moins de 150 mm par an ».

Source: (SP/SRP-comité SDR 2003).

L'environnement difficile qui caractérise le Niger contribue à expliquer les migrations dans ce pays. En effet, le pays est situé au cœur de la zone sahélienne, à la lisière du Sahara. Plus des deux tiers des 1 267 000 km² de superficie du pays sont considérés comme peu propices à l'agriculture et à l'élevage. La saison des pluies ne dure que 3 à 4 mois ; c'est elle qui permet de produire les céréales (mil, sorgho et maïs) qui font principalement vivre les populations rurales. L'irrigation reste encore assez traditionnelle et peu importante, notamment pour le riz. Aussi, pour sa survie, la majorité de la population ne peut compter que sur les pluies, qui sont très aléatoires. L'insuffisance des pluies ou leur mauvaise répartition en juin et en septembre entraîne souvent des crises alimentaires. L'histoire agricole du Niger se caractérise par une variation en dents de scie de la production céréalière, avec une alternance entre des années excédentaires et déficitaires (SP/SRP-comité SDR 2003; MP/AS, 2005).

97 % de la population est concentrée sur la bande sud du pays. La région d'Agadez (près de l'Algérie, de la Libye et du Mali), qui occupe 52,7 % du territoire, n'accueille que 2,9 % de la population en 2001 (BCR, 2005a). Il y a donc une forte concentration de la population tout au long de la frontière sud du pays. Cette situation entraîne une forte pression démographique sur les terres et des densités de population très importantes. En effet, dans certaines régions, les densités humaines ont atteint des niveaux critiques avec près ou plus de 100 habitants au km² (voir B.1).

Cette forte pression démographique, combinée à une situation climatique aléatoire et à un faible niveau de développement, explique en grande partie

l'émigration internationale, et surtout la migration rurale-urbaine interne au pays. Comme on le verra plus loin, les migrations internes sont beaucoup plus intenses que les migrations internationales. Ces dernières ne sont toutefois pas négligeables et semblent avoir pris de l'importance au cours des deux dernières décennies, marquées par des crises économiques, en plus des crises agricoles habituelles et des taux annuels de croissance démographique élevés (plus de 3 %).

D.2.2 Une situation économique précaire et peu incitative

Sur le plan macro-économique, le taux de croissance annuel moyen du PIB n'est que de l'ordre de 2,5 %, voire moins sur certaines périodes (1,9 % en moyenne entre 1990 et 2000 (SP/SRP, 2002)). Cependant, depuis 2000, la situation économique connaît globalement une nette amélioration. Ainsi, au cours de la période 2002-2006, le taux de croissance économique s'est située à 3,9 % en moyenne (SP/SRP, 2007). Même si ce taux annuel est légèrement supérieur à celui de la croissance démographique (3,3 %), il demeure très insuffisant pour réduire significativement la pauvreté et permettre d'amorcer un bond qualitatif dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à l'horizon 2015. D'ailleurs, il a été estimé que pour atteindre les OMD (notamment en matière de réduction de la pauvreté, de santé et d'éducation), le Niger devrait avoir une croissance économique annuelle régulière de l'ordre de 7 % (SP/SRP, 2007).

On peut également mentionner que le PIB nominal *per capita* a évolué en dents de scie et n'a pas beaucoup augmenté. En effet, il est passé de 131 000 FCFA en 2002 à 130 000 en 2003, 125 000 en 2004, 139 000 en 2005 et 149 000 FCFA en 2006. Le taux de croissance du PIB réel *per capita* a varié, avec des taux négatifs ou positifs entre 2002 et 2006. En moyenne, il n'a évolué que de 0,6 % par an (SP/SRP, 2007).

Ainsi, plusieurs facteurs internes ont probablement contribué à entretenir les mouvements migratoires et à inscrire le recours à la pratique migratoire dans les stratégies de diversification des revenus développées par les populations pour faire face à la détérioration de leurs conditions de vie quotidienne. Notamment :

- La crise économique des années 1980 et 1990, qui a engendré des réformes importantes ayant contribué à la disparition ou à la liquidation de la plupart des entreprises publiques, augmentant ainsi le nombre de chômeurs.
- Les grandes réformes économiques ayant amené l'Etat (principal employeur) à ralentir le recrutement de jeunes diplômés.

- La faiblesse du secteur privé, qui ne peut pas absorber tous les jeunes diplômés.
- La faible mobilisation des ressources internes, qui révèle la faible capacité des pouvoirs publics à assurer les services sociaux de base, la création d'emplois et le recrutement de jeunes diplômés.
- Les contraintes liées aux aléas climatiques, à la dégradation de l'environnement, à l'accroissement démographique qui ont accentué la pression sur les ressources naturelles limitées. Ces facteurs ont favorisé à leur tour la fréquence des sécheresses et des crises alimentaires.
- La prédominance d'une agriculture de subsistance de type traditionnel comme principale source d'emplois et de revenus pour la majorité de la population. En effet, les techniques de culture restent rudimentaires et favorisent la pratique d'une agriculture extensive, alors que les bonnes terres diminuent progressivement.
- La prédominance de l'agriculture pluviale qui explique que les agriculteurs ne sont occupés que pendant trois à quatre mois sur douze. Ce type d'agriculture basée sur les pluies entraîne le désœuvrement partiel des bras valides (surtout les jeunes), qui finissent par considérer la migration interne et internationale comme une seconde activité économique qui peut générer assez rapidement des revenus monétaires à travers une diversité de « petits boulots » (vendeurs ambulants, dockers, cireurs, domestiques, etc.). Il faut cependant noter que beaucoup de migrants reviennent travailler pendant la saison des pluies pour repartir après les récoltes.
- Les fortes disparités entre les régions au niveau interne, tant sur le plan du développement que des infrastructures ou de l'accès aux services sociaux de base, qui peuvent inciter les populations les plus défavorisées à se diriger vers les zones plus favorables du pays.
- L'inefficacité du système éducatif et les contraintes structurelles de l'offre de travail. Ceci favorise le développement d'une masse critique de populations découragées, déscolarisées et sans emploi qui ne trouvent souvent d'autres alternatives que de partir vers d'autres horizons en espérant pouvoir améliorer leurs conditions de vie. Non seulement l'offre de travail est largement en deçà de la demande, mais le cadre pour le développement d'investissements est également contraignant.
- La faiblesse et l'inefficience du système éducatif, entraînant un accroissement du nombre de personnes rejetées de l'école et désorientées, qui s'intègrent finalement dans un secteur informel où les emplois sont précaires et peu sécurisants.

Par ailleurs, les opportunités d'obtention de revenus dans d'autres pays africains et dans les pays développés ou émergeants constituent des pôles d'attraction privilégiés pour les Nigériens.

Il y a plusieurs raisons pour expliquer le ralentissement de l'augmentation du taux de croissance de l'immigration internationale et la diminution de la part des immigrants internationaux dans la population entre 1977 et 2001 (voir partie C plus haut). En particulier, ils seraient dus à la série de crises (ou de récessions économiques) qui a frappé le Niger après la période de relative prospérité économique de (1977 à 1988) générée par l'augmentation de la production nationale d'uranium et la flambée des prix internationaux de ce minerai. De 1985 à 2001 et au-delà, les prix de l'uranium ont entamé une dégringolade qui s'est combinée aux sécheresses et aux crises alimentaires récurrentes, ainsi qu'aux crises politiques (2 coups d'Etat militaires et des grèves syndicales répétées). La crise économique qui a frappé pour de multiples raisons plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest a engendré en 1994 une dévaluation de 50 % de la valeur du FCFA, monnaie partagée par plusieurs pays de la sous-région et soutenue par la France (Conté, 1997).

A noter que durant cette période, plusieurs bailleurs de fonds (dont USAID) se sont retirés du Niger ou ont réduit leur contribution financière. Cette période s'est traduite également par l'irrégularité dans le paiement des salaires des fonctionnaires et l'accumulation de plusieurs mois d'arriérés de salaires. Les indicateurs macroéconomiques confirment les difficultés économiques que le pays a rencontré dans les années 1980 et 1990 ; le PIB et le PNB ont enregistré des variations en dents de scie et des faibles taux de croissance (inférieurs à 3 %), voire des taux de croissance négatifs dans les années 1990 (SP/SRP, 2002).

D.3 Evolution probable des mouvements migratoires

D.3.1 L'émigration internationale : un phénomène qui se poursuivra

Selon certaines théories économiques, la rationalité migratoire est généralement liée à l'écart de développement entre les régions d'origine et les régions de destination (Zlotnik, 2003). Or, au Niger, avec la mise en œuvre des politiques de décentralisation et les différents schémas d'aménagement du territoire, il est possible que les disparités entre les villes et les campagnes soient réduites, ce qui pourrait endiguer l'exode rural. Néanmoins, avec la forte augmentation de la population (3,3 % par an) qui risque de se maintenir pendant plusieurs années et l'amélioration des indicateurs sociaux de base, les pressions sur les ressources seront assez fortes et on assistera probablement à une poursuite de la migration interne et externe ; la migration est également un phénomène culturel entretenu par des habitudes séculaires, comme l'émigration de personnes d'ethnie Sonrhaï vers le Ghana et la Côte d'Ivoire, ou celle des

Adrawa de la région de Tahoua ou des Haoussa des régions de Maradi et Zinder vers le Nigeria.

Des perspectives s'offrent au Niger en matière de gros ouvrages, comme le barrage de Kandadji (pour la production d'électricité et l'irrigation agricole), ou d'exploitation de nouveaux gisements d'uranium et de pétrole. Cependant, on peut s'attendre au maintien des tendances actuelles de hausse de l'émigration, principalement vers les pays africains, étant donné que l'entrée dans les pays européens est très contrôlée et sélective. L'émigration vers l'Asie et les pays arabes devrait également se poursuivre du fait de leur prospérité. Par ailleurs, le secteur rural continuera à être à la traîne en l'absence d'investissements importants et avec les aléas climatiques non maîtrisés. La poursuite des tendances démographiques actuelles constitue un facteur supplémentaire d'impulsion des migrations, à travers la forte pression sur les terres, l'environnement et la demande d'emploi.

Il faut également souligner que les politiques actuelles de développement au niveau global (comme la SDRP et le Programme spécial du Président de la République) ou sectoriel (comme la Stratégie de développement rural, la Stratégie de l'emploi, de la microfinance, etc.) ne vont pas transformer radicalement dans les dix prochaines années l'environnement économique et naturel du Niger, car les défis du développement et les besoins de financement sont énormes.

Enfin, on peut dire que le respect de la libre circulation des personnes et des biens, de plus en plus demandé aux Etats membres de la CEDEAO (au nombre de 15 Etats actuellement¹⁴) et de l'UEMOA (8 Etats de la CEDEAO partageant la même monnaie, le Franc CFA)¹⁵, pourrait également favoriser le déplacement des Nigériens qui restent principalement en Afrique de l'Ouest. Il en sera de même avec l'Union africaine, si elle arrive à être effective dans un futur proche.

D.3.2 L'immigration : vers une augmentation du phénomène?

Parallèlement, l'immigration internationale pourrait connaître une réelle augmentation dans quelques années, lorsque les nouveaux gisements d'uranium seront opérationnels et que l'exploitation du pétrole débutera réellement. Le démarrage effectif du barrage de Kandadji attirera certainement des étrangers

Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée Conakry, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Nigeria, Niger, Sénégal, Sierra Leone et Togo (la Mauritanie s'est retirée de la CEDEAO depuis plusieurs années).

¹⁵ Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

à la recherche d'opportunités de travail et de salaires. Globalement, le Niger deviendrait plus attractif grâce à son dynamisme économique, qui pourrait se réaliser grâce aux bonnes perspectives qui s'ouvrent.

Par ailleurs, le renforcement des espaces CEDEAO et UEMOA continuera à faciliter l'entrée au Niger des ressortissants des Etats membres de ces institutions régionales et sous-régionales. De même, en l'absence de mesures efficaces de contrôle et de prévention, on peut s'attendre à la poursuite de l'utilisation du Niger comme couloir de passage pour les migrants internationaux en transit vers le Maghreb et l'Europe.

PARTIE E : Efficacité des politiques dans la gestion du phénomène migratoire

La section ci-dessous se penche sur le traitement des questions de migration au Niger, y compris en relation avec le développement. Les principaux aspects abordés sont :

- Les dispositifs stratégiques et institutionnels existants pour gérer les mouvements migratoires transfrontaliers (entrées et sorties, établissement, naturalisation, acquisition de la nationalité nigérienne, etc.).
- Les accords bilatéraux, multilatéraux et internationaux signés à cet effet.
- Les diverses institutions et organisations impliquées dans la gestion des questions migratoires.

E. I Aperçu du cadre stratégique et institutionnel régissant la migration

Il n'existe pas encore au Niger une politique migratoire regroupée dans un document unique. Cependant, les autorités nationales envisagent d'en élaborer une. Plusieurs textes nationaux et régionaux, notamment dans le cadre de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et de la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD), régissent les mouvements migratoires entre les pays signataires, ainsi que le séjour des ressortissants des espaces concernés. Le Niger applique également certaines dispositions internationales protégeant les droits des immigrants et des réfugiés.

E.I.I Aperçu des développements récents de la politique migratoire

Plusieurs initiatives sont en cours en matière de migrations, en lien avec les efforts de développement. Au niveau des organisations internationales, on peut citer le projet « Accross Sahara II » et le développement des profils migratoires, qui s'inscrivent dans le cadre de l'appui que l'OIM apporte au Gouvernement du Niger. Sur le plan national, relèvera la mise en place du programme TOKTEN (Transfer Of Knowledge Through Expatriate Nationals, Transfert des connaissances par l'intermédiaire des ressortissants expatriés) et la préparation d'une politique migratoire.

Depuis le 13 juillet 2007, avec l'appui de l'OIM, un comité interministériel a été mis en place pour élaborer, finaliser et vulgariser, au cours de l'année 2009, une politique migratoire cohérente et adaptée aux réalités nationales, tout en tenant compte de certaines dispositions régionales et internationales.

E.I.2 Aperçu de la législation nationale

Plusieurs textes régissent les mouvements de personnes (en l'occurrence, l'immigration et l'émigration), ainsi que d'autres phénomènes connexes comme le trafic de personnes, la contrebande et les transferts de fonds des émigrants nigériens. La Constitution du 9 août 1999 définit également un certain nombre de droits dont bénéficient les migrants internationaux résidant dans le pays.

Immigration internationale

La législation en matière d'immigration internationale concerne d'une part les procédures d'admission (entrée) et de résidence (séjour) des immigrants internationaux, et d'autre part les conditions d'obtention de la nationalité nigérienne.

Les conditions d'entrée et de séjour des étrangers sont régies par le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité publique et de la Décentralisation (MI/S/D), plus précisément par la Direction de la surveillance du territoire (DST), un organe de la Police nationale. L'admission et la résidence des étrangers sont principalement réglées par l'ordonnance N° 81-40 du 29 octobre 1981 et son décret d'application N°87-076/PCMS/MI/MAE/C (MI/D-Police nationale, 2006). Toutefois, certaines dispositions sont dépassées, notamment celles relatives aux documents de voyage et aux visas d'entrée, compte tenu des nouvelles dispositions entrées en vigueur dans le cadre de la CEDEAO et de l'UEMOA; des révisions sont prévues.

Selon l'ordonnance susmentionnée, « est considéré comme étranger [...] tout individu qui n'a pas la nationalité nigérienne, soit qu'il est de nationalité étrangère, soit qu'il n'a pas de nationalité (apatride) ». Les étrangers sont classifiés en deux catégories, selon leur durée de séjour et leurs activités : les « étrangers non-immigrants » et les « étrangers immigrants » (MI/D, Police nationale, 2006).

Les étrangers non-immigrants sont répartis en trois groupes :

- membres des missions diplomatiques et consulaires ;

- officiers, fonctionnaires et autres agents étrangers en mission, ainsi que leur famille, quelle que soit leur durée de séjour au Niger ;
- voyageurs en transit.

Ces trois sous-groupes ne sont pas considérés comme des immigrants. Mais dans certains cas, notamment les recensements de la population, ils sont assimilés à la même catégorie.

Sont considérés comme étrangers immigrants tous les étrangers qui n'entrent dans aucun des trois sous-groupes ci-dessus. Ceci inclut donc les réfugiés et les demandeurs d'asile, même s'ils sont régis par d'autres textes nationaux et internationaux.

Pour entrer au Niger, les étrangers doivent présenter à un poste frontière un document de voyage avec un visa. Ils devraient également respecter d'autres conditions (carnet de vaccination international, présentation d'un billet allerretour, possession d'un montant de subsistance supérieur à la valeur du billet aller-retour, etc.), mais ces exigences sont considérées comme dépassées ou ne sont pas respectées Cependant, aussi bien dans l'espace CEDEAO que dans celui de l'UEMOA, le passeport et le visa ne sont plus nécessaires ; les cartes d'identité nationales des pays membres ou tout autre document de voyage reconnu dans le pays d'origine du voyageur suffisent, dans le but de faciliter la libre circulation des personnes (CEDEAO A/P1/5/79, Dakar, 1979). Cette disposition, complétée par d'autres, devrait permettre de rendre effectif le titre de « citoyen de la CEDEAO » donné à tous les ressortissants d'un Etat membre. Par ailleurs, en vertu d'un accord de réciprocité, quelques nationalités hors-CEDEAO sont également exemptées du visa d'entrée.

Tout étranger de plus de 15 ans (en dehors des catégories exemptées mentionnées ci-dessus) doit faire une demande de permis de séjour s'il désire rester sur le territoire national après 3 mois de séjour (MI/D, ordonnance du 29 octobre 1981). Le permis de séjour (qui est payant) est valable pour une durée de 2 ans, renouvelable dans les conditions fixées par les textes. Cependant, selon les entretiens réalisés à la DST, nombreux sont les étrangers résidents qui ne se

Notamment les protocoles additionnels suivants: Protocole additionnel A/SP2/82 du 29 mai 1982 portant code de conduite de citoyenneté de la communauté; Protocole additionnel A/SP1/7/85 du 06 juillet 1985 portant code de conduite pour l'application du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement; Protocole additionnel A/SP1/7/86 du 1er juillet 1986 relatif à l'exécution de la troisième étape (droit de résidence) du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement; Protocole additionnel A/SP1/90 du 29 mai 1990 relatif à l'exécution de la troisième étape (droit d'établissement du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement).

conforment pas entièrement à ces dispositions, malgré les différentes amendes et peines qu'ils encourent. Notamment chez les immigrants travaillant dans le secteur informel, l'obligation de demander et de renouveler les permis de séjour n'est pas toujours respectée.

En fait, la création de l'espace CEDEAO favorise de telles situations, alors même que les dispositions de la Communauté demandent aux ressortissants qui désirent résider dans l'un des Etats membres de se conformer aux lois en vigueur, notamment la prise d'un titre de séjour dans le pays d'accueil (protocoles additionnels de 1979 à 1990). Pour de multiples raisons (politiques, humanitaires, culturelles, de chantage, d'extorsion illicite d'argent, etc.), on est en présence d'une politique de laisser-aller des autorités à divers niveaux dans la gestion de l'immigration irrégulière.

Signalons que les coûts des timbres fiscaux pour l'établissement du permis de séjour sont les suivants :

- premier établissement : 10 000 FCFA (environ 15 Euros) pour les ressortissants de la CEDEAO et 50 000 FCFA (environ 76 Euros) pour les autres nationalités ;
- prorogation: 5 000 FCFA (environ 7,6 euros) pour les ressortissants de la CEDEAO et 25 000 FCFA (environ 38 euros) pour les autres nationalités (DST, 2007).

Droits des migrants internationaux résidents

Comme pour les nationaux, la Constitution du 9 août 1999, en son article 8, garantit aux étrangers résidents un certain nombre de droits : « La République du Niger est un Etat de droit [...]. Les étrangers bénéficient sur le territoire de la République des mêmes droits et libertés que les citoyens nigériens dans les conditions déterminés par la loi ». Cependant, comme dans de nombreux pays, les étrangers résidents n'ont pas le droit de voter aux élections nationales, régionales et locales ou de se faire élire à des postes politiques, etc. En revanche, « les non-nationaux bénéficient de tous les droits fondamentaux relatifs à la personne humaine », notamment les droits relatifs à la vie, à la sécurité, à l'égalité devant les tribunaux, les droits à liberté d'expression, de s'organiser, à la propriété, de circuler librement sur le territoire national, etc. (MI/D, Police nationale, 2006). D'autres droits et devoirs des étrangers sont précisés dans le code de procédure pénale.

Législation relative aux réfugiés et demandeurs d'asile

A la différence des étrangers immigrants, les demandeurs d'asile sont considérés comme des personnes vulnérables. Aussi, les demandeurs d'asile reconnus comme réfugiés bénéficient d'un traitement particulier (MI/D, Police nationale, 2006). C'est dans cet esprit que le Niger a ratifié la Convention de 1951 relative au statut de réfugiés et son Protocole additionnel de 1967 ; il a aussi ratifié, le 21 septembre 1971, la Convention de l'OUA¹⁷ du 6 septembre 1969 régissant les aspects spécifiques aux problèmes des réfugiés en Afrique, adoptée à Addis Abéba (Ethiopie) (MI/D-CNE, Guide des réfugiés 2006 ; Mounkaila, 2007). En outre, le Niger adhère à la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

S'inspirant des textes régionaux et internationaux ratifiés par le Niger, la Loi n° 97-016 du 20 juin 1997 portant statut des réfugiés (suivie de son décret d'application n°98-382/PRN/MI/AT du 24 décembre 1998) définit le réfugié comme une personne qui vient demander une protection parce qu'elle a été obligée de quitter son pays pour un certain nombre de raisons (agression, occupation extérieure, domination étrangère, conflits internes graves, etc.). C'est la Commission nationale d'éligibilité au statut de réfugié (CNE) qui est principalement chargée de gérer les questions relatives aux réfugiés, selon des procédures établies (MI/D-CNE, 2006). Ainsi, il revient à la CNE d'attribuer ou non le statut de réfugié aux demandeurs d'asile.

Comme les nationaux, les réfugiés reconnus officiellement comme tels par la CNE bénéficient (avec leurs dépendants qui les accompagnent) d'un certain nombre de droits spécifiés par la loi n° 97-016 du 20 juin 1997, notamment : l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, logement, etc.), la sécurité de leur personne et de leurs biens, la liberté de circuler sur le territoire national, etc. Pour faciliter leur insertion au Niger, les réfugiés bénéficient d'une assistance humanitaire d'une durée n'excédant pas 6 mois (qui n'est pas considérée comme un droit). Cette assistance humanitaire peut concerner la santé, l'éduction des enfants, etc. Cependant, en lien avec le Haut commissariat aux réfugiés (HCR), le réfugié peut demander son rapatriement volontaire dans son pays d'origine ou de nationalité ou vers un pays de son choix (MI/D-CNE, 2006).

Conditions d'obtention de la nationalité nigérienne

Les conditions d'acquisition de la nationalité nigérienne sont fixées par l'Ordonnance n° 84-33 du 23 août 1984 portant code de la nationalité nigérienne,

¹⁷ Organisation de l'Unité africaine, renommée dans les années 2000 en « Union africaine ».

modifiée par l'Ordonnance n° 88-13 du 18 février 1988 et l'Ordonnance n° 99-17 du 4 juin 1999. Selon les dispositions en vigueur, la nationalité nigérienne peut s'acquérir par :

- La naissance au Niger de parents (père ou mère) nés de Nigériens ou de parents étrangers. Cependant, cette disposition ne s'applique pas aux enfants nés au Niger des agents diplomatiques ou consulaires de nationalité étrangère.
- La filiation à l'égard d'un parent nigérien.
- La filiation par adoption à l'égard d'un parent nigérien.
- La filiation à l'égard d'un parent devenu Nigérien par naturalisation.
- Le mariage, pour une femme qui épouse un Nigérien (mais le contraire n'a pas été prévu pour l'instant). Toutefois, la femme peut perdre la nationalité nigérienne après un divorce si elle ne réside plus au Niger ou si elle épouse un étranger, même résidant dans le pays.
- La naturalisation, après au moins dix ans de résidence habituelle au Niger (au moment de la demande de nationalité). Ce délai n'est pas exigé des étrangers qui ont rendu au Niger des services exceptionnels. Concernant les mineurs, ils ne peuvent demander la naturalisation qu'à partir de l'âge de 16 ans, sur autorisation parentale.

La nationalité nigérienne peut être perdue lorsque « le Nigérien acquiert volontairement une nationalité étrangère » (article 34, titre IV); cette disposition n'est toutefois pas appliquée à la lettre. Par ailleurs, l'étranger naturalisé ne pourra prétendre à un emploi dans la fonction publique nigérienne ou être titulaire d'un office ministériel avant un délai de 5 ans après sa naturalisation; avant un délai de dix ans, « il ne pourra être investi de fonctions ou mandats électifs » (article 28, chapitre 3, titre III).

Conditions d'émigration internationale des Nigériens

Il n'existe pas de conditions particulières en matière d'émigration internationale des Nigériens, mis à part les dispositions relatives à la possession et à la présentation de documents de voyage (passeport, carte d'identité nationale, carnet de vaccination, etc.) aux postes frontières et l'obligation de se conformer aux conditions d'entrée définies par les pays d'accueil et de transit (visas et autres exigences). On peut rappeler ici que les Nigériens n'ont pas besoin de visa lorsqu'ils se déplacent dans l'espace de la CEDEAO ou de l'UEMOA et dans certains autres pays avec lesquels existent des accords d'exemption réciproque.

¹⁸ Journal officiel n° 14 du 15 juillet 1999.

En revanche, en dehors des voyages officiels, les déplacements notamment vers l'Europe et l'Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada) sont très contrôlés par les autorités des pays concernés ; nombreux sont les Nigériens qui se voient refuser le visa dans les ambassades et consulats des pays du Nord, parce que certaines conditions sont considérées comme non réunies (étudiants, fonctionnaires, visiteurs, etc.).

On mentionnera encore qu'au Niger, il n'y a pas de dispositions officielles tendant à encourager les migrations internationales. Au contraire, notamment à l'égard du milieu rural, toutes les politiques visant à améliorer les conditions de vie des populations cherchent également, directement ou indirectement, à réduire les flux d'émigration. Ces flux, internationaux et même internes, sont considérés comme un problème socioéconomique qu'il faut endiguer afin, d'une part, d'éviter une urbanisation anarchique (création de quartiers périphériques insalubres, de logements précaires, etc.) et, d'autre part, d'éviter le dépeuplement des villages et l'abandon massif des travaux agricoles, qui pourrait hypothéquer la sécurité alimentaire du pays.

Législation en matière de trafic/traite de personnes

Selon le Protocole de Palerme du 15 novembre 2000, la traite des personnes se définit comme « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou d'autres formes de contraintes, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation » (ANDDH-UNICEF, 2005).

La traite des personnes prend des formes tant anciennes (esclavage) que nouvelles (travail et exploitation des enfants, pratiques avilissantes, etc.) qui entraînent des déplacements humains au niveau interne et international. Au Niger, le trafic ou la traite de personnes fait l'objet de controverses plus ou moins affichées, en raison notamment de l'absence de textes législatifs et juridiques spécifiques définissant et réprimant la traite de personnes, le travail des enfants et l'esclavagisme traditionnel (Grand Bassam, 2006; Yenikoye, 2007; CNDHLF, 2008). Il n'existe malheureusement pas de loi relative à la traite de personnes au Niger. Un projet de loi existe dans ce sens, mais il n'a pas encore fait l'objet de discussion au niveau de l'Assemblée nationale, en raison des controverses existantes autour de la définition de la traite de personnes, qui inclut également d'autres formes d'asservissement, voire d'esclavage. Cependant, plusieurs acteurs, notamment des organisations de la société civile, tentent d'amener les autorités politiques à combler ce vide juridique (ANNDH-UNICEF, 2005).

Malgré tout, la traite de personnes, et plus particulièrement celle des enfants, est un acte sévèrement puni au Niger, notamment en cas de flagrant délit ou de faits avérés (comme l'enlèvement d'enfants). Il s'agit d'un problème planétaire touchant tous les Etats du monde, à des degrés différents ; au Niger, il est réglé par des dispositions du droit pénal et par l'adhésion du Niger à plusieurs dispositions et recommandations internationales et régionales en la matière.

E.1.3 Description des principaux acteurs institutionnels impliqués dans la gestion de la migration

Dans l'optique d'une gestion durable des migrations sur les plans institutionnel et socioéconomique, plusieurs structures étatiques interviennent, ainsi que des organismes bilatéraux, multilatéraux, non gouvernementaux et humanitaires.

Le dispositif étatique en matière de gestion des migrations

L'Etat intervient directement dans la gestion des migrations internes et internationales, à travers ses ministères. Les plus impliqués sont :

- Le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité publique et de la Décentralisation (MI/SP/D).
- Le Ministère des Affaires étrangères et de la coopération.
- Le Ministère de l'Intégration africaine et des Nigériens de l'extérieur.
- Le Ministère des Transports et de l'Aviation civile.
- Le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat.
- Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant.
- Le Ministère du Commerce et des Industries.
- Le Ministère de la Justice.

A signaler que les fonctions des ministères présentés en matière de migration ne concernent essentiellement que la gestion des migrations et non tous les domaines que couvrent ces ministères.

Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité publique et de la Décentralisation (MI/SP/D)

Dans le domaine de la gestion des migrations internes et internationales, ce ministère est le chef de file naturel de tous les autres ministères et organismes impliqués. Il est chargé d'une manière générale « de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière d'administration territoriale, de

sécurité publique et de la décentralisation » (Journal officiel du 1er décembre 2007). Dans le domaine spécifique aux migrations, il s'occupe de la gestion des frontières nationales, de l'élaboration et de l'application de la réglementation en matière de mouvements de personnes (entrées, sorties, migrants internes et internationaux, réfugiés, traite des personnes, etc.). Au sein de ce ministère, deux organes jouent un rôle essentiel dans la gestion des migrations internationales : la Direction de la surveillance du territoire (DST) pour les entrées et les sorties et la Direction de l'état civil et des réfugiés pour les demandeurs d'asile. Ces deux organes collectent et gèrent les données relatives aux migrations internationales. On peut encore signaler que ce ministère est le partenaire national principal de l'OIM, qui lui apporte des appuis importants.

Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération (MAE/C)

Le MAE/C s'occupe principalement des accords de coopération bilatérale, multilatérale et internationale en matière de circulation des personnes et des biens (Journal officiel du 1er octobre 2007) et de l'enregistrement et de la délivrance des actes d'état civil aux personnes nées de parents Nigériens vivant à l'extérieur, à travers notamment les représentations diplomatiques hors du pays. Les données collectées par ce ministère sont assez insignifiantes en matière de migration.

Ministère de l'Intégration africaine et des Nigériens de l'Extérieur

Il s'agit d'un très jeune ministère créé en juin 2007 seulement ; il est en train d'affiner ses orientations, ses stratégies et ses actions, conformément à son mandat principal qui est orienté (en relation avec le MAE/C et les autres ministères) vers « l'intéressement et l'insertion des Nigériens de l'Extérieur dans la vie socio-économique de la Nation » (Décret n° 2007-375/PRN/MIA/NE du 6 septembre 2007). A ce titre, ce ministère doit faire la promotion de l'intégration africaine (élaboration de documents de politique nationale, réalisation d'études prospectives, de travaux de réflexion, etc.). D'autre part, il doit amener les Nigériens de l'extérieur à participer activement au développement du pays, à travers la sensibilisation et la mobilisation d'investissements divers (économiques, bancaires, socioculturels, etc.) impliquant la diaspora Nigérienne. Le Ministère de l'Intégration africaine et des Nigériens de l'Extérieur est donc essentiellement orienté vers la problématique « migrations et développement » et est intéressé à mieux connaître la diaspora nigérienne du point de vue quantitatif et qualitatif (profil des émigrants internationaux et de leurs descendants).

Ministère des Transports et de l'Aviation civile

Ce ministère est notamment impliqué dans la mobilité humaine, à travers la gestion des transports terrestres motorisés et aériens au niveau interne et international. A ce titre, ce ministère possède des statistiques de flux migratoires internationaux à travers les aérogares et les aéroports.

Ministère du Tourisme et de l'Artisanat

En matière de migration, ce ministère s'occupe particulièrement des visiteurs internationaux, définis comme les personnes qui entrent dans un pays dont elles ne sont pas résidentes pour une durée inférieure à 12 mois et pour des motifs non professionnels. Cette définition, qui est conforme à celle de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), inclut également des migrants au sens des critères de l'OIM. A signaler que le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat ne collecte pas directement des données quantitatives relatives aux migrations, mais traite celles que lui envoie la DST (police nationale). On peut également noter que ce ministère s'intéresse essentiellement à utiliser le tourisme comme un facteur de développement, à travers, entre autres, l'hôtellerie, l'artisanat et les sites socioculturels.

Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant

Ce ministère s'occupe spécifiquement des questions relatives à la traite de personnes, notamment des femmes et des enfants. Pour ce faire, il dispose de deux directions nationales (Promotion de la femme et Protection de l'enfant) qui gèrent principalement ces questions.

Ministère du Commerce et des Industries

Cette institution s'occupe, entre autres, de la réglementation des activités commerciales (échanges marchands transfrontaliers et internationaux, création d'entreprises, etc.) des immigrants internationaux dans le cadre des accords de coopération sur le plan bilatéral, multilatéral et international, ou encore des investissements de privés étrangers.

Ministère de la Justice

Le Ministère de la Justice joue un rôle clé en matière de gestion des migrations régulières et irrégulières, à travers la mise en place du dispositif juridique relatif aux droits humains (y compris la traite des personnes et l'acquisition de la nationalité nigérienne), mais aussi aux devoirs des étrangers vivant au Niger.

En dehors de ces principaux ministères, presque tous les autres sont également indirectement concernés par le phénomène migratoire. Pour la gestion proprement dite des migrations, on peut notamment citer les départements ministériels ci-dessous :

- Le Ministère du Développement rural pour les aspects relatifs à la promotion d'une agriculture rentable et diversifiée, la protection de l'environnement, etc. en vue d'éviter les départs massifs des ruraux vers d'autres régions du pays ou vers l'extérieur. La Stratégie de développement rural (SDR) prévoit également de mettre à contribution les émigrants (internes et internationaux) pour le financement du développement local.
- Le Ministère de l'Economie et des Finances, pour les aspects macroéconomiques (croissance économique, création d'entreprises, d'emplois, etc.) qui influent directement ou indirectement sur les flux et les stocks de migrants.
- Le Ministère de la Fonction publique et de l'Emploi, l'Etat étant le principal employeur au Niger. Cependant, le rythme de recrutement de jeunes diplômés par l'Etat s'est ralenti depuis les années 1990 et la contractualisation est progressivement en train de s'institutionnaliser dans la fonction publique, au détriment de la titularisation. Le Ministère gère également les offres et les demandes d'emplois des secteurs publics et privé et des ONG.
- Le Ministère de la Promotion des jeunes Entrepreneurs et de la Réforme des Entreprises publiques est un ministère assez récent dont la contribution reste assez limitée en matière de migration. Ce ministère doit promouvoir la création d'entreprises et de nouveaux emplois pour faire face à une demande sans cesse croissante du fait de l'augmentation rapide de la population nigérienne.
- Le Ministère de la Population et des Réformes sociales cherche à maîtriser la croissance démographique rapide du pays. Cette croissance exerce une pression considérable sur les ressources économiques et naturelles du pays et constitue un facteur qui contribue à favoriser les migrations internes et internationales.
- Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement communautaire a pour charge de promouvoir le développement communautaire en créant les conditions pour réduire les disparités intra- et interrégionales par une répartition harmonieuse des infrastructures et des activités socioéconomiques sur le territoire national.
- Le Ministère de la Jeunesse et des Sports : les jeunes sont les principaux candidats potentiels en matière de migration. Toute politique de développement qui tend à ignorer les jeunes ne peut que favoriser directement ou indirectement leur émigration vers d'autres pays.

 Le Ministère de la Formation professionnelle et technique. La formation professionnelle des jeunes est devenue un problème crucial permanent compte tenu du niveau de développement du pays, de la croissance démographique rapide, des crises économiques et alimentaires récurrentes.

Le Ministère de la Santé publique s'intéresse essentiellement à la circulation des virus et des maladies à travers les déplacements des personnes et des biens, notamment certains produits de consommation de base (légumes, produits d'origine animale, laitiers, etc.). En effet, la migration constitue un des principaux canaux de transport rapide et de diffusion de virus et de maladies d'un pays à un autre, voire d'un continent à un autre.

E.2 Analyse de la coordination politique en matière migratoire

E.2.1 Existence d'un cadre de concertation interministériel

Grâce à la création d'un comité interministériel dirigé par le Ministère de l'Intérieur, les principaux ministères impliqués dans les questions de gestion des migrations ont trouvé un cadre d'échanges et de travail. Ce comité est placé sous la responsabilité du Ministère de la Sécurité publique et de la Décentralisation (MI/S/D), qui est la principale institution étatique chargée des questions migratoires sur le plan juridique et sécuritaire. Ce comité est appuyé financièrement et techniquement par le Bureau de l'OIM à Niamey, la capitale du pays. Au cours de l'année 2008, le comité a élaboré un budget et un calendrier de travail.

Le présent Profil migratoire du Niger doit servir de document de travail aux membres du comité interministériel chargé d'élaborer la politique migratoire. On déplore cependant l'absence dans ce comité des organisations de la société civile intervenant sur les droits humains, en relation notamment avec les questions migratoires comme le trafic de personnes et la migration irrégulière ou clandestine de mineurs vers la Libye et l'Algérie.

E.2.2 Intégration de la migration dans les plans de développement

La prise en compte des migrations dans les politiques et programmes de développement reste encore assez timide au Niger. Dans la Stratégie de réduction de la pauvreté 2008-2012, les questions de migrations ne sont traitées que de manière transversale à travers des domaines comme l'agriculture, l'urbanisation, l'emploi, la santé, les droits humains, l'aménagement du territoire, l'environnement, etc. La prise en compte des migrations se situe à deux niveaux : d'une part dans l'analyse de la situation globale relative à la pauvreté et au développement, et d'autre part au niveau des actions et mesures préconisées pour atténuer la pauvreté et favoriser le développement socioéconomique.

Les migrations dans l'analyse de la situation générale

La Stratégie de développement accéléré pour la réduction de la pauvreté (SDRP) reconnaît que les migrations internes et externes sont provoquées principalement par la pauvreté, les crises alimentaires, la dégradation des terres et l'augmentation rapide de la population; cette dernière accroît la pression sur le terrain et le nombre de « bouches à nourrir ». Ainsi, selon une enquête relative au bien-être des populations (QUIBB, INS, 2005), 15 % des ménages considèrent la migration économique comme un facteur qui a contribué à améliorer leurs conditions de vie au cours des 5 dernières années (document de la SDRP).

Cependant, les départs vers les villes et vers l'étranger sont également perçus comme un risque potentiel, voire comme un facteur de réduction de la production agricole (principale activité économique de la population) en raison du départ de bras valides. D'autre part, la migration interne peut être un facteur d'urbanisation anarchique et de problèmes socio-économiques dans les villes (vols, banditisme, sous-emploi, chômage, etc.). C'est pourquoi, l'émigration est considérée dans le document de la SDRP comme un « fléau » qu'il faudrait arrêter.

Autres formes de migrations prises en compte dans l'analyse de la pauvreté

Il s'agit notamment du travail et du trafic des enfants, considérés comme des conséquences de la pauvreté. La SDRP prévoit des stratégies et actions à entreprendre pour atténuer ces phénomènes et assurer une meilleure protection des enfants victimes de violences (trafic, travail, etc.).

Actions et mesures à prendre

Dans le domaine des migrations en général, le Cadre stratégique de développement pour la réduction de la pauvreté (période 2008-2012) préconise de lutter contre l'émigration (surtout l'exode rural) à travers les actions directes suivantes: la promotion des travaux rémunérés à haute intensité de main d'œuvre; la mise en valeur de nouvelles terres de cultures irriguées et aménagées; l'octroi

de microcrédits ; la promotion d'activités rurales génératrices de revenus ; la protection de l'environnement ; la création d'une agence nationale des travaux communautaires; etc. Au niveau urbain, il est préconisé d'assurer l'insertion socioprofessionnelle des jeunes à travers notamment la création d'emplois.

Au niveau du trafic des enfants, la SDRP vise les objectifs suivants :

- Appuyer la mise en œuvre des conventions internationales et des recommandations des sommets mondiaux relatives aux droits des enfants et des femmes.
- Renforcer le cadre légal, juridique, institutionnel et social permettant l'application de la CDE, de la CEDEF et de la CIPD.
- Prévenir et corriger les abus, violences et discriminations à l'égard des enfants et des femmes (violence familiale, répudiation, mariage précoce, mutilation génitale féminine, enfants en conflit avec la loi, travail des enfants, trafic des enfants, esclavage, prostitution, etc.).
- Sensibiliser les familles et renforcer les capacités des associations et des organisations non gouvernementales en tant que défenseurs et promoteurs des droits des enfants et des femmes.
- Entreprendre un plaidoyer pour la mobilisation de ressources en faveur des enfants et des femmes.
- Promouvoir la participation des femmes et des jeunes dans les processus de prise de décisions et de gestion.

Pour parvenir à ces objectifs les interventions prioritaires viseront à :

- Assurer la prise en charge des enfants de la rue, des enfants en conflit avec la loi, des enfants victimes de trafic, des enfants victimes de l'exploitation sexuelle et économique (mettre fin au travail des enfants mineurs), des enfants victimes de maltraitance familiale.
- Assurer la révision de la politique nationale de protection de l'enfant de 1999.
- Adopter et mettre en œuvre le code de l'enfant, la politique nationale de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants, la politique nationale de prise en charge des orphelins et autres enfants vulnérables, la politique de développement du jeune enfant et le plan national pour la survie, la protection et le développement de l'enfant.
- Adopter des stratégies alternatives à l'incarcération des mineurs dans les maisons d'arrêt.
- Promouvoir la réinsertion socio-économique des enfants victimes de vulnérabilité.

- Réduire les violences faites aux enfants, en particulier les petites filles (mariage précoce, mutilation génitale féminine, etc.).

Traitement des questions migratoires au niveau sectoriel : le cas de la SDR

Le document multisectoriel de Stratégie de développement rural (SDR), adopté en 2003, sur lequel la SDRP s'appuie pour le développement rural, était plus explicite et engagé dans la prise en compte de l'émigration comme un facteur possible pour contribuer à atténuer la pauvreté des populations rurales. Plus précisément, la SDR considère la migration interne et internationale comme une activité qui mérite d'être mieux structurée à travers une « valorisation de la stratégie d'exode », considérée comme génératrice de revenus importants. Etant donné que les revenus tirés des migrations contribuent à atténuer la pauvreté rurale, la SDR préconise également de sécuriser les revenus qui en résultent et de les orienter vers des investissements pour le développement, notamment communal. Plus spécifiquement : « Informer et sensibiliser les exodants [i.e. migrants] des possibilités d'investissements en milieu rural : Sécuriser les flux financiers des exodants à travers la mise en place de conventions avec des établissements financiers (institutions de micro-finance, banques) ; Mettre en relation les exodants avec les acteurs locaux du développement (ONG, associations, collectivités territoriales...) » (Plan d'action de la SDR, 2006). Il s'agit manifestement d'une vision nouvelle pour les pouvoirs publics, considérant que les migrations présentent également des aspects positifs.

E.2.3 Implication de la diaspora dans le développement

Au cours des années 2000 notamment, les instances politiques et planificatrices ont mieux perçu que la diaspora nigérienne constituait une source potentielle de financement et de savoir-faire pouvant contribuer au développement du pays. Cette prise de conscience (qui reste limitée) s'est manifestée d'une part par une meilleure prise en compte des migrations dans certains documents de développement comme la Stratégie de développement rural (voir point E.2.2) et d'autre part à travers les réflexions et le projet d'élaboration d'un programme TOKTEN. En effet, à l'instar d'autres pays africains comme le Mali, le Burundi, le Sénégal, etc., le Niger cherche à utiliser pour son développement les compétences de sa diaspora.

C'est à cette fin qu'a été adoptée l'initiative TOKTEN (*Transfer Of Knowledge Through Expatriate National*), en français « *Transfert des connaissances par l'intermédiaire des nationaux expatriés* ». Le TOKTEN est un programme initié par le PNUD depuis une trentaine d'années dans les pays en développement

(Ammassari, 2004). Le Niger ne s'est réellement intéressé à ce type de programme que dans les années 2000, et les initiatives sont encore à l'état de projet en négociation. Elles sont menées par le Ministère de l'Intégration africaine et des Nigériens de l'Extérieur en collaboration avec la représentation locale du PNUD. Ce ministère a organisé début 2009 un atelier de restitution de l'étude de faisabilité d'un programme TOKTEN au Niger (MIA/NE-PNUD, 2009). L'étude réalisée auprès de plusieurs ministères et des facultés et IUT de l'Université Abdou Moumouni de Niamey a permis d'identifier les besoins d'appui du Niger dans divers domaines: enseignement, santé, hydraulique, justice, population, transport, urbanisme, décentralisation, etc. Plusieurs propositions ont été faites pour la gestion du programme.

E.3 Coopération régionale et internationale

Le Niger a signé ou ratifié plusieurs traités et accords internationaux, régionaux et bilatéraux relatifs à la migration.

E.3.1 Coopération internationale

Le Niger a adhéré aux accords internationaux suivants :

- La Convention internationale pour l'abolition de l'esclavage, signée à Genève le 23 septembre 1926, et le Protocole amendant la Convention du 7 décembre 1953.
- La Convention n° 29 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur le travail forcé de 1930.
- La Convention n° 105 du 17 janvier 1959 sur l'abolition du travail forcé.
- La Convention de 1951 relative au statut de réfugiés et le Protocole de 1967.
- La Convention de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) du 6 septembre 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique.
- La Convention relative aux Droits de l'enfant de 1989 (avec guelgues réserves émises qui concernant certaines dispositions de l'Islam).
- La Convention n° 182 de l'OIT relative aux pires formes de travail des enfants (de 1999).
- La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale, signée à Palerme les 12-15 décembre 2000. Cependant, le Protocole additionnel sur la lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, n'est pas encore ratifié (Niger-CE, Annexe 4 du DSP du 10ème FED, 2007-2013).
- La Convention internationale de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et les membres de leurs familles, adoptée par

- l'Assemblée générale des Nations Unies le 18 décembre 1990 (ratifiée par le Niger le 27 janvier 2009).
- La Déclaration sur les droits des personnes qui ne possèdent pas la nationalité du pays dans lequel elles vivent, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 13 décembre 1985 (ratifiée par le Niger en janvier 2009).

Le Niger a également signé et ratifié des traités et conventions relatifs aux droits de l'homme en général :

- La Déclaration universelle des droits de l'homme (f 948), référencée dans le préambule de la Constitution du 9 août 1999.
- Le Pacte international relatif aux Droits civils et politiques (1966), ratifié en 1986.
- Le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966), ratifié en 1986.
- Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966), ratifié en 1986.
- La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965), ratifiée en 1967.
- La Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid, ratifiée en 1978.
- La Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960), ratifiée en 1968.
- La Convention internationale contre l'apartheid dans les sports (1985), ratifiée en 1986.
- La Convention sur la réduction des cas d'apatridie (1975), ratifiée en 1985.
- La Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (1979), ratifiée en 1999 (avec des réserves).
- La Convention sur les droits politiques de la femme (1952), ratifiée en 1964.
- La Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages (1962), ratifiée en 1964.
- La Convention relative à la répression de la traite des femmes majeures (1934), ratifié en 1961.
- La Convention internationale relative à la répression de la traite des blanches conclue à Paris le 4 mai 1910 (1926), ratifiée en 1961.
- La Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (1984), ratifiée en 1998.
- La Convention relative au statut des réfugiés (1954), ratifiée en 1961.

- La Convention relative à l'esclavage (1927), ratifiée en 1961.
- Le Protocole amendant la Convention relative à l'esclavage (1953), ratifié en 1963.
- La Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage (1957), ratifiée en 1963.
- La Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui (1951), ratifiée en 1977.
- La Convention concernant le travail forcé (1932).
- La Convention sur l'abolition du travail forcé (1959).
- La Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre (1950), 1964.
- La Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (1950), ratifiée en 1964.
- La Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne (1950), ratifiée en 1964.

Source: Niger-CE, 2007-2013, Annexe 6 du DSP.

E.3.2 Coopération régionale

Sur le plan régional, outre le cadre de l'UEMOA qui favorise la circulation des ressortissants des Etats membres, de leurs biens et de leurs capitaux, on note également la création de l'espace CEDEAO en vue de faciliter une plus grande intégration régionale. A cet égard, plusieurs protocoles ont été adoptés pour permettre la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux ainsi que pour améliorer juridiquement les conditions de séjour et de travail des ressortissants des pays membres de la CEDEAO. Notamment :

- Le Protocole A/P1/5/79 du 29 mai 1979 sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement.
- Le Protocole additionnel A/SP2/82 du 29 mai 1982 portant code de conduite de citoyenneté de la Communauté.
- Le Protocole additionnel A/SP1/7/85 du 06 juillet 1985 portant code de conduite pour l'application du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement.
- Le Protocole additionnel A/SP1/ 7/86 du 1er juillet 1986 relatif à l'exécution de la troisième étape (droit de résidence) du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement.
- Le Protocole additionnel A/SP1/90 du 29 mai 1990 relatif à l'exécution de la troisième étape (droit d'établissement du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement).

E.3.3 Accords bilatéraux

Au niveau bilatéral, le Niger coopère avec tous ses pays voisins (l'Algérie, le Bénin, le Burkina Faso, la Libye, le Mali, le Nigeria et le Tchad) sur les plans économique, politique, culturel, etc., mais également en matière de sécurité des frontières, une question qui touche aux mouvements de personnes et de biens. Sont couverts en particulier la circulation des personnes et des biens et la lutte contre le crime organisé, contre la drogue et les stupéfiants, le terrorisme, etc. Dans le cadre de la CEDEAO et de la CEN-SAD, des dispositions existent également dans ce sens. Il faut encore souligner que plusieurs projets d'accords en matière de sécurité sont en cours, par exemple avec le Soudan et la Mauritanie.

E.4 Evaluation globale de la politique migratoire

Depuis l'indépendance du Niger en 1960, les autorités politiques successives se sont toujours préoccupées des migrations aussi bien internes qu'internationales, même s'il n'y a jamais eu de politique migratoire formelle. Cependant, dans plusieurs documents d'orientation politique et socioéconomique, de nombreuses dispositions ont été préconisées et mises en œuvre pour mieux gérer les flux migratoires. Cela a eu lieu à travers des textes, mais surtout des stratégies et actions concrètes pour améliorer les conditions d'existence précaires des populations rurales, qui ont une plus forte tendance à migrer. Sur le plan politique, on peut citer les documents suivants :

- Les Déclarations de politique générale du Gouvernement, qui contiennent la vision et les grandes orientations du gouvernement en matière de développement.
- Le Programme spécial du Président de la République, qui vise depuis l'an 2000 à améliorer les conditions de vie des ruraux à travers des actions en matière de restauration de terres dégradées, de construction de minibarrages pour l'irrigation, de classes d'école et de cases de santé, d'octroi de crédits aux femmes pour la promotion d'activités génératrices de revenus, etc.
- La Loi 032 du 31/12/2001 portant orientation de la politique d'aménagement du territoire, qui comporte des objectifs dans les domaines de l'exode rural et de la lutte contre la pauvreté.
- La Stratégie de développement rural (SDR) (adopté en 2003), qui préconise, entre autres, d'impliquer les migrants internes et externes dans le développement local (cette politique intègre également celle de l'aménagement du territoire); de valoriser la stratégie d'exode rural afin de

sécuriser les revenus tirés de cette « *activité* » ; de sensibiliser les migrants sur les possibilités d'investissements en milieu rural, etc.

Sur le plan socioéconomique, ont peut noter :

- Les différents plans de développement socioéconomique et culturel.
- La Déclaration de politique nationale de la population de 1992 qui préconisait (sans y parvenir) la maîtrise des flux migratoires et de la croissance démographique rapide du pays.
- Le Cadre stratégique de réduction de la pauvreté qui, sur la base des différents programmes sectoriels, vise des actions directes et indirectes dans le but d'une meilleure maîtrise des flux migratoires (éviter des départs massifs des villages et des arrivés massives dans les villes). Plus précisément, au niveau de l'axe prioritaire n°1 (la recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois), il est préconisé, en milieu rural, la création d'emplois, d'activités génératrices de revenus, la restauration des terres dégradées, la diversification des cultures agricoles, la promotion des cultures de rente, le développement de l'irrigation agricole, etc. (SP/ SRP, 2007; Comité SDR, 2003).
- Les programmes sectoriels de développement, notamment la stratégie de développement rural, en matière de microfinance, d'emplois, etc.

PARTIE F : Evaluation des conséquences de la migration et de la politique migratoire sur le développement

L'impact des migrations sur le développement doit être évalué séparément pour l'émigration et pour l'immigration. Néanmoins, pour l'une comme pour l'autre, il n'existe pas d'études approfondies montrant leur impact sur le processus de développement au Niger. Cependant, on peut essayer de mesurer les effets des phénomènes migratoires sur le développement, principalement pour ce qui est de l'émigration, de manière intuitive ou en formulant des hypothèses sur la base de certaines connaissances et informations.

F. I Impacts de la migration sur le développement socioéconomique du pays

La présente section s'intéresse surtout à l'émigration du Niger et à son impact sur le développement du pays. Il ressort des sections précédentes que les transferts de fonds des émigrants nigériens sont assez modestes comparativement à certains pays comme le Mali, le Sénégal ou le Togo. Mais ces montants officiels sont sans aucun doute très en deçà de la réalité, du fait de l'importance des transferts informels. On peut donc dire que les transferts d'argent injectent de ressources financières réelles dans l'économie. Quel peut être alors l'impact de ces transferts sur le développement du pays ?

Les mouvements de populations observés au Niger se font au plan interne entre les villes et les campagnes (exode rural), au niveau intra-régional entre pays africains, mais aussi au niveau international en direction des pays du Nord.

Aux plans interne et régional, les migrations concernent le plus souvent les populations rurales qui se déplacent chaque année vers les villes de l'intérieur du Niger ou vers les villes côtières comme Abidjan, Cotonou, Lomé, Lagos et certaines villes du Ghana (comme Accra et Koumassi) ou du Burkina Faso. L'attraction pour la ville résulte du fait qu'elle semble donner plus d'opportunités d'emplois lucratifs et de meilleure rémunération du travail que le milieu rural. En somme, la migration rurale-urbaine constitue pour beaucoup de ruraux une stratégie de survie face à l'insécurité alimentaire (SP/SRP, 2007). Cependant, les effets de la dépopulation relative et temporaire des villages au bénéfice des villes ne sont pas bien étudiés. Ainsi, cette migration produit des effets tant positifs (transferts de fonds) que négatifs (stagnation du milieu rural pendant les périodes mortes où la production agricole pluviale n'est plus possible). En

termes de développement local, on peut dire que l'effet positif des migrations vers les villes se fait sentir surtout au niveau des familles, voire des ménages (niveau micro), et non au niveau des villages (niveau macro).

Selon les résultats de l'enquête QUIBB (Questionnaire unifié des indicateurs de base du bien-être), « près de 66 % des ménages estiment que leurs conditions de vie se sont relativement améliorées au cours des cinq dernières années (c'est-à-dire entre 2000 et 2005) » grâce aux facteurs suivants : l'augmentation du nombre de personnes dans le ménage exerçant une activité professionnelle (selon 28 % des répondants), la disponibilité d'un emploi (16 %), la création d'une entreprise ou d'une nouvelle activité (15 %), la migration (15 %) (autrement dit, les transferts de fonds des membres de la famille absents) (SP/SRP, 2007).

On peut également soutenir que, si le niveau de développement socioéconomique est un facteur de migration, les mouvements migratoires peuvent en retour jouer sur le niveau de pauvreté du milieu de départ. En effet, la migration de populations démunies des campagnes vers les villes permet de réduire la pression sur les ressources des zones rurales en allégeant leur pauvreté. Par exemple, du fait de la fécondité élevée, les terres de cultures à partager sont souvent insuffisantes pour les héritiers d'un père cultivateur possédant des champs. Dans ces conditions, l'émigration peut permettre de ne pas trop morceler les champs hérités.

Au plan international, la morosité économique des villes nigériennes, en relation avec une lente reprise des activités économiques, ne permet pas de créer des conditions suffisantes pour retenir durablement la fuite des cerveaux. Or, il s'agit là de capacités intellectuelles qui, si elles étaient exploitées, pourraient contribuer significativement au développement du pays. Toutefois, les mouvements migratoires de main-d'œuvre se traduisent par des transferts monétaires en retour. En effet, les migrants nigériens rapatrient une partie de leurs revenus pour la prise en charge de leur famille restée sur place (alimentation, santé, éducation, etc.) ou pour le financement d'activités sociales (écoles, santé, mosquées, etc.) au niveau de leur communauté d'origine. Il reste qu'il est difficile, en l'absence d'une étude conséquente, d'évaluer l'impact de ces fonds sur la réduction de la pauvreté et le développement du pays en général. Cependant, en tant que fonds de soutien aux dépenses de consommation des familles, les transferts peuvent avoir un impact significatif sur la pauvreté dans le pays. Les investissements qu'ils peuvent engendrer dans les infrastructures sont bénéfiques pour le développement, mais le climat d'affaires peu opportun au Niger ne permet pas de profiter convenablement de cette possibilité.

D'un autre côté, si les envois de fonds des migrants sont bénéfiques pour leurs récipiendaires, la dépendance qu'ils créent limite la valorisation de l'épargne dans le pays. Ceci est d'autant plus vrai que les opportunités économiques pour « sécuriser » les ressources financières sont peu nombreuses au Niger ; les solutions proposées par les banques locales, quand elles existent, sont peu ou mal adaptées aux besoins des populations pauvres bénéficiaires des transferts.

Enfin, soulignons que l'utilisation officielle de la migration comme un facteur de développement est en train de faire son chemin au Niger à travers le programme TOKTEN (voir partie E), et également à travers certaines politiques publiques comme la Stratégie de développement rural (SDR).

F.2 Impact des politiques migratoires sur le développement du pays

Même en l'absence d'une politique migratoire formelle au Niger, on peut soutenir que les différentes dispositions nationales et régionales (UEMOA, CEDEAO et CENSAD) en matière de migration, de libre circulation des personnes et des biens ainsi que les perspectives de l'Union africaine ont plutôt tendance à renforcer les impacts positifs de la migration en matière de développement. En effet, ces différentes dispositions régionales et continentales sont orientées vers une perspective « gagnant-gagnant » pour toutes les parties prenantes aux plans politique, économique, socioculturel, juridique, scientifique, technologique, etc.

De même, contrairement aux époques où, au Niger, les émigrants internationaux étaient perçus comme des aventuriers (voire des délinquants et des voyous) qui tentent le diable en abandonnant momentanément ou durablement leur famille, leur terroir et le dur travail agricole, il semble que beaucoup de parents exhortent maintenant leurs enfants à aller « chercher à l'extérieur » en étudiant ou en travaillant dans des pays qui offrent de meilleures opportunités. Ainsi, l'émigration internationale n'est plus forcément perçue comme une fuite en avant ou un acte non patriotique. Au contraire, elle est considérée comme un acte logique, compréhensible et acceptable compte tenu du niveau de développement du Niger et de l'efficacité limitée des politiques socio-économiques, comme le montrent certaines études locales (Olivier de Sardan, 2007 ; Hamani O., 2008 ; Hamani A., 2008).

PARTIE G: Conclusions

La section ci-dessous contient plusieurs aspects :

- un résumé des principales conclusions obtenues à partir de l'analyse des données disponibles sur les tendances actuelles de la migration ;
- des indications sur les lacunes statistiques (et les stratégies éventuelles pour améliorer les statistiques de la migration) ;
- des propositions sur comment actualiser le profil migratoire du Niger;
- des recommandations aux décideurs pour une meilleure gestion de la migration.

G.I Principales conclusions sur les tendances migratoires récentes

L'analyse des diverses sources de données nationales et internationales sur les migrations internationales au Niger a permis de dégager plusieurs tendances structurelles actuelles.

- i) Le stock (effectif) des immigrants internationaux de longue durée (6 mois et plus) n'est pas important au Niger; moins de 123 000 personnes en 2001, soit 1,1 % de la population totale. Certaines années entre 1960 et 2001, cette proportion a pu atteindre 2 % de la population totale résidente. Ce pourcentage aurait même baissé entre 1988 et 2001, passant de 1,6 % à 1,1 %. Par contre, les flux annuels de migrants internationaux utilisant le Niger comme pays de transit vers le Maghreb seraient assez importants, mais les estimations ne sont pas très précises. Certaines sources avancent des chiffres de l'ordre de 65 000 migrants en transit par an (Brachet, 2007). Ces flux occasionnent également des reflux (refoulés et expulsés) annuels importants.
- ii) La population étrangère (légèrement différente de la population immigrante) est moins importante au Niger; elle aurait même diminué entre 1988 et 2001. Elle est estimée à environ 88 067 personnes en 2001, soit moins de 1 % de la population totale du pays. Le stock des étrangers a également subi une baisse entre 1988 (où il était estimé à 100 160 personnes) et 2001, du fait certainement de la persistance des mauvaises conditions économiques depuis plusieurs années.
- iii) Le taux de croissance annuel des stocks des immigrants internationaux s'est ralenti entre 1988 et 2001, sans doute du fait de la crise économique prolongée qui a rendu le Niger de moins en moins attractif. Mais la situation économique est en train de changer et les

- perspectives d'avenir sont réelles avec la mise en valeur des ressources minières (notamment l'uranium et le pétrole) et du fleuve Niger, avec la construction en cours d'un grand barrage hydro-électrique.
- iv) Les effectif des femmes sont le plus souvent légèrement supérieurs à ceux des hommes, du fait probablement de l'immigration d'accompagnement et aussi parce que certaines femmes viendraient seules grâce à des réseaux de parents, amis et connaissances ; la pratique de la polygamie parmi les migrants de sexe masculin pourrait également être un facteur supplémentaire expliquant la supériorité numérique des femmes.
- Les immigrants internationaux proviennent majoritairement des pays voisins (Nigeria, Mali, Burkina, Bénin et Togo) et de la Côte d'Ivoire. Les étrangers proprement dits proviennent en grande majorité des mêmes pays que les immigrants internationaux.
- vi) La proportion des immigrants internationaux est nettement plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural par rapport aux populations respectives de ces deux types de zones.
- vii) Contrairement aux immigrants internationaux, au niveau des étrangers, ce sont les hommes qui sont plus nombreux que les femmes.
- viii) Si l'on se réfère au nombre très limité de permis de séjour délivrés ou renouvelés, il est certain que le nombre d'immigrants irréguliers (sans permis de séjour) est beaucoup plus important que ceux qui sont en règle. Cela peut être rapporté partiellement au processus d'intégration régionale qui a tendance à rendre caduque l'application des textes nationaux, par la libre circulation des biens et des capitaux au sein de l'espace CEDEAO. Ces dispositions peuvent expliquer également l'atténuation des sanctions administratives (ou le laxisme) à l'encontre des étrangers (en majorité ouest-africains) qui sont en situation irrégulière.

G.I.I Principales caractéristiques de l'émigration internationale

i) Contrairement à celui des immigrants internationaux dont l'importance a diminué de manière absolue et relative, l'effectif des émigrants nigériens a augmenté de 1960 à 2007. Il est estimé à presque 500 000 individus dans les années 2000 contre environ 16 000 en 1960, soit respectivement 3,5 % et 0,6 % de la population totale des périodes concernées.

- ii) Comme les immigrants internationaux et les étrangers qui proviennent principalement des pays membres de la CEDEAO, les émigrants nigériens vont en grande partie dans les pays ouest-africains, notamment le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Nigeria, la Guinée-Conakry, le Ghana, le Bénin et le Togo. Au total, selon les statistiques compilées par le Centre de recherche sur les migrations de l'Université de Sussex, 89 % des Nigériens émigrants restent en Afrique de l'Ouest (pays de la CEDEAO).
- iii) L'effectif de la diaspora nigérienne à l'étranger n'a pas été estimé. Mais il pourrait se chiffrer à plusieurs millions de personnes. Compte tenu des destinations fréquentes des émigrants, on peut penser qu'elle se situe principalement en Afrique, notamment occidentale.
- iv) Les émigrants nigériens qui reviennent au pays temporairement ou définitivement représentent 3,2 à 3,5 % de la population totale résidente du Niger. Ils sont donc numériquement plus importants que les immigrants internationaux ou les étrangers au Niger. En 2001, environ 361 296 migrants de retour (récents ou anciens) ont été recensés, dont une partie est constituée d'étrangers résidents au Niger.
- v) Sur cette base, le taux net de migration ne peut être que négatif.

G.2 Recommandations pour l'amélioration des statistiques migratoires

G.2.1 Identification et explication des lacunes statistiques et des problèmes rencontrés dans la collecte des données

L'élaboration du présent profil des migrations au Niger a nécessité le recours à plusieurs sources de données, nationales et internationales. Les données nationales sont les données de routine (collectées tous les jours) et celles collectées de manière ponctuelle ou selon un certain intervalle de temps.

Données de routine

Les données nationales de routine sur les migrations sont collectées et produites par plusieurs structures :

- La Direction de la surveillance du territoire (DST, Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité publique et de la Décentralisation).

- La Commission nationale d'éligibilité au statut de réfugié (CNE).
- Le Ministère des Enseignements secondaire et supérieur, de la Technologie et de la Recherche.

Direction de la surveillance du territoire (DST)

Les données sont collectées à partir des postes frontaliers terrestres et aéroportuaires. La DST est chargée de collecter des données sur les flux d'entrées, et de sorties ainsi que sur le stock d'immigrants internationaux, à travers l'établissement du permis de séjour. Malheureusement ces données présentent plusieurs lacunes et limites.

Au niveau des postes frontaliers terrestres utilisés par la majorité des voyageurs nigériens et étrangers, des informations sont collectées à travers des registres contenant, entre autres, la nationalité, le sexe, la date de naissance et le motif du voyage. Malheureusement, seules les données sur la nationalité sont exploitées et publiées, pour des raisons multiples dont principalement le peu d'intérêt accordé aux données sur les flux migratoires par les autorités. Certaines informations manquent, comme la durée du séjour, le statut matrimonial et la profession. De plus, les 12 postes frontaliers terrestres du pays ne sont pas suffisants pour couvrir le vaste territoire du Niger. Les entrées et sorties non contrôlées par la DST sont nombreuses.

Les données relatives au stock d'immigrants internationaux ne sont pas exhaustives, car la plupart des immigrants internationaux, notamment les Africains et particulièrement les ressortissants de la CEDEAO, ne demandent ou ne renouvellent pas leur permis de séjour. Par ailleurs, des ressortissants de certains pays comme le Mali et le Tchad sont exemptés de permis de séjour. En outre, l'accès aux données de la DST en matière de migration n'est pas facile, car elles relèvent de la sécurité nationale du pays. Des procédures administratives sont nécessaires pour y accéder.

Au niveau des postes frontaliers aéroportuaires, la collecte des informations est plus organisée et plus fiable grâce aux fiches d'embarquement et de débarquement des passagers. Tous les passagers ordinaires sont obligés de remplir ces fiches. Elles comportent les informations suivantes : la date de naissance, la nationalité, la profession, le pays de départ et de destination, la durée de séjour et le motif du voyage. Malheureusement toutes ces informations ne sont pas bien exploitées, ni par la DST, ni par l'ASECNA (Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar). Lorsqu'elles sont exploitées, les informations publiées manquent de précision au niveau

de la nationalité (regroupée par grande zone géographique) et des motifs du voyage, présentés en bloc et non en fonction du sexe, de la nationalité, de l'âge, etc. Parmi les informations contenues dans les fiche d'embarquement et de débarquement, seules celles relatives aux provenances/destinations et les motifs sont exploitées. De plus, les données des fiches ne pas sont saisies sur ordinateur, ce qui explique sans doute que la plupart des informations ne sont pas exploitées. Il serait recommandé de mettre en place un système de scannage des fiches pour qu'elles soient utilisables sous forme de base de données.

Commission nationale d'éligibilité au statut de réfugié (CNE)

Les données publiées par la CNE comportent les informations de base nécessaires que sont la nationalité, le sexe et l'âge. Cependant, d'autres informations pourraient être incluses : le niveau d'instruction, la profession antérieure du demandeur d'asile, etc. Par ailleurs, seuls les effectifs absolus sont présentés et il n'y a pas de séries longues, d'où le recours aux informations publiées par le HCR. Il faudrait également que les statistiques publiées comportent des pourcentages. Enfin, les données de la CNE devraient être présentées dans l'annuaire statistique de l'Institut national de la statistique.

Ministère des Enseignements secondaire et supérieur, de la Recherche et de la Technologie

Au niveau de ce ministère, on dispose de données de routine sur les effectifs des étudiants nigériens à l'extérieur et des étudiants étrangers au Niger, à travers l'Université Abdou Moumouni de Niamey et l'Agence nationale des allocations et des bourses (ANAB).

L'Université Abdou Moumouni de Niamey possède depuis 2006 une base de données informatique (format Dbase) sur tous les étudiants, y compris ceux venant d'autres pays. Les informations de base suivantes sont saisies : nationalité, sexe, date de naissance, diplôme d'entrée à l'université, niveau (année) d'étude, discipline de formation suivie, etc. Malheureusement, la base de données n'est pas suffisamment flexible pour sortir directement l'âge et le cycle des étudiants étrangers. Toutefois, on peut exporter le fichier de données désirées en SPSS et faire les croisements et les calculs nécessaires (y compris déterminer l'âge et le cycle, comme l'effectif des étudiants étrangers est limité). A signaler que les effectifs des étudiants étrangers ne sont toujours publiés dans l'annuaire statistique du ministère, et jamais dans l'annuaire de l'Institut national de la statistique (INS), qui ne présentent que les effectifs de l'ensemble des étudiants (y compris les étudiants nigériens à l'extérieur).

L'INS publie également les informations que lui envoie l'ANAB. Ces informations relatives aux étudiants nigériens en formation à l'étranger ne concernent que certains pays et zones géographiques (UEMOA, Europe, etc.). Les informations publiées ne sont pas ventilées par sexe, âge, discipline et cycle. De plus, les données publiées par l'ANAB ne concernent que les boursiers nationaux. L'ANAB possède également des informations sur l'effectif des étudiants bénéficiant d'une bourse de coopération à l'étranger, mais elle ne s'occupe pas des étudiants financés par des sources privées, notamment les parents. L'ANAB a besoin d'une base de données pour bien gérer ses données statistiques relatives aux boursiers.

Données des grandes opérations nationales de collecte

Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH)

Le RGPH constitue, au Niger, la principale source la plus crédible pour analyser les migrations. Malheureusement, les RGPH du Niger ne sont pas directement intéressés à la migration internationale. On ne dispose que d'informations sur les stocks d'immigrants internationaux et de migrants de retour de l'extérieur. Les RGPH fournissent également des informations sur la population étrangère résidente et sur les visiteurs internationaux et internes.

Les données disponibles sur les migrations peuvent être réparties selon plusieurs autres variables : la résidence antérieure, la durée de résidence, la nationalité, l'âge, le sexe et d'autres caractéristiques socioéconomiques (niveau d'éducation, profession, milieu de résidence, etc.). Malheureusement, les informations publiées dans le rapport d'analyse des migrations ne renseignent pas systématiquement sur toutes les caractéristiques des migrants.

Les propositions suivantes permettraient d'améliorer l'utilité des RGPH en matière de migration :

- inclure des questions sur l'émigration internationale en vue de mesurer son importance numérique, de connaître les durées de séjour des émigrants ainsi que leurs caractéristiques démographiques et socioéconomiques ;
- analyser les données collectées de manière plus exhaustive, en vue notamment de faire ressortir les caractéristiques socioéconomiques des migrants.

Données d'enquêtes nationales

Parmi les grandes enquêtes nationales, seules les démographiques et de santé nationales (EDSN) collectent quelques données sur les migrations. Malheureusement, les EDSN ne sont pas spécifiquement destinées à mesurer les migrations. Elles ont essentiellement pour objectifs de mesurer certains comportements démographiques (notamment la fécondité, la nuptialité et la mortalité). C'est certainement la raison qui explique la portée très limitée des questions posées en matière de migration. On obtient seulement une information sur les migrants récents, à travers la comparaison entre le lieu de résidence au moment de l'enquête et le lieu de résidence passée (p. ex. à l'étranger, sans que le pays ne soit précisé). Il est possible également de connaître la durée de résidence des migrants. Cependant, les résultats des EDSN concernant les migrations n'ont jamais été publiées dans les rapports d'enquêtes (voir Kourguéni et al., 1992; Attama et al., 1998; INS et Macro International, 2007). Par ailleurs, les informations concernent uniquement des groupes d'âge spécifiques : pour les femmes, il s'agit des groupes d'âge de 15 à 49 ans ; au niveau des hommes, seuls ceux âgés de 15 à 59 ans sont considérés.

Cependant, il est possible d'inclure dans les enquêtes nationales de santé quelques questions relatives à la migration (résidence antérieure, présence d'émigrants, durée d'absence, etc.) dans la feuille de ménage, qui concerne tous les membres du ménage (enfants, adultes et personnes âgées). Dans les enquêtes pour mesurer la pauvreté (enquêtes sur le budget et la consommation des ménages (ENBC)), il est également possible d'insérer des questions relatives aux transferts de fonds.

G.2.2 Actions/stratégies recommandées pour améliorer les données de la migration

Direction de la surveillance du territoire (DST)

- informatiser le traitement des données issues des postes frontaliers. Le processus pourrait se faire progressivement, en commençant par le niveau régional et central (DST Niamey). Ensuite, les postes frontaliers devraient également disposer d'outils informatiques. Une base de données devrait être créée;
- renforcer les capacités techniques, humaines et matérielles de traitement des données du service d'immigration de la DST ;
- améliorer la présentation des données relatives à la migration de la DST.

Commission nationale d'éligibilité au statut de réfugié (CNE)

- ventiler les informations sur les demandeurs d'asile et réfugiés selon d'autres caractéristiques (niveau d'instruction, profession antérieure, etc.);
- présenter les pourcentages relatifs aux demandeurs d'asile et aux réfugiés, et non pas seulement les effectifs absolus;
- faire publier les statistiques à disposition dans l'annuaire statistique de l'INS.

Ministère des Enseignements secondaire et supérieur :

- publier les statistiques relatives aux étudiants inscrits dans les universités et les grandes écoles du pays ;
- créer une base de données statistiques en vue de saisir toutes les informations utiles concernant les étudiants boursiers (de l'Etat et autres) à l'étranger.

Grandes opérations nationales de collecte de données :

- intégrer des questions relatives aux migrations (émigrants, migration durée de vie, etc.) dans la feuille des ménages de certaines grandes enquêtes nationales comme l'EDSN et l'ENBC;
- ajouter des questions précises (montants, pays, etc.) sur les transferts de fonds reçus ou envoyés à l'étranger par les ménages.

G.2.3 Propositions sur la manière de mettre régulièrement à jour le Profil national sur les migrations

Pour gérer la mise à jour du Profil national sur les migrations, le Ministère de l'Intérieur et peut collaborer avec l'Institut national de la statistique (INS), qui a la charge de collecter, analyser et diffuser les données statistiques au Niger. Même si l'INS n'a pas l'exclusivité de la production et de la diffusion des données statistiques, il possède une longue expérience et les capacités (humaines, techniques, matérielles et organisationnelles) nécessaires pour prendre en charge les questions de migrations, qui relèvent d'ailleurs de son domaine de compétence en matière de données démographiques. L'organisation, la collecte et l'analyse des données démographiques constituent un des avantages comparatifs exclusifs de l'INS. Toutefois, l'INS devrait impliquer d'autres structures nationales ainsi que les partenaires techniques et financiers (PTF) dans la mise à jour régulière des statistiques. Aussi, il sera nécessaire de mettre en place un comité multisectoriel dirigé par le Ministère de l'Intérieur, de la

Sécurité publique et de la Décentralisation avec la collaboration de structures étatiques et d'ONG concernées par les questions de migrations.

Il sera certainement difficile pour l'instant de mettre à jour le profil tous les ans. Si l'on réussit à insérer des questions pertinentes dans les feuilles de ménage de certaines grandes enquêtes (comme les EDSN organisées tous les 5 ans), il sera possible de mettre à jour le profil tous les 5 ans dans un premier temps, en attendant une amélioration significative des données de routine de la DST notamment. Il est possible également d'insérer d'autres questions sur les migrations lors du prochain RGPH prévu en 2011.

Cependant, il faudrait veiller à la publication annuelle de certaines données relatives aux migrations internationales (étudiants étrangers au Niger, demandeurs d'asile, réfugiés, etc.) dans l'annuaire statistique de l'INS, avec une ventilation pertinente selon certaines variables. Enfin, il serait également utile que le Ministère de l'Intérieur, en collaboration avec d'autres structures nationales pertinentes (comme l'INS) et l'OIM publient tous les ans un bulletin d'information et de sensibilisation sur la situation des mouvements migratoires internes et internationaux au Niger.

G.3 Recommandations relatives à la gestion de la migration

- Renforcer le diagnostic de la pauvreté de la SDRP par des analyses en relation avec les migrations.
- Élaborer une politique en matière de migration en vue d'une meilleure gestion de ces questions et de leur prise en compte dans la SDRP.
- Promouvoir la participation des migrants nigériens (internes et internationaux) dans le développement et la lutte contre la pauvreté dans leur localité d'origine.
- Prendre en compte les transferts de compétences des Nigériens de l'extérieur dans les actions de développement (agriculture, éducation, santé, etc.), à travers des initiatives comme TOKTEN.
- Renforcer l'implication des ONG dans le traitement des questions de migration.
- Renforcer la collecte de données quantitatives et qualitatives sur les migrations.
- Mener des études approfondies et thématiques sur les relations entre migrations et pauvreté.
- Analyser également les OMD en tenant compte, autant que possible, du statut migratoire des ménages et des individus.

Bibliographie

Ammassari S.

2004 Gestion des migrations et politiques de développement : optimiser les bénéfices de la migration internationale en Afrique de l'Ouest ; Cahiers des Migrations Internationales, 72F, Secteur de la protection sociale, Programme des migrations internationales, Bureau international du travail, Genève

Association nigérienne pour la défense des droits de l'homme ANDDH -UNICEF 2005 Rapport de l'Etude nationale sur la traite des personnes au Niger

Attama S., Seroussi M., Kourguéni A., Koché H. et Barrère B.

1999 Enquête démographique et de santé, Niger 1998, Calverton, Maryland, USA , Care International/Niger et Macro International Inc., 357 pages

Banque mondiale

2008 Migration and Remittances, Factbook 2008, Washington

Bonifazi C., Strozza S.

2006 Cadre conceptuel et collecte de données sur les migrations internationales, chapitre 123, pp.89-124, in Caselli G., Vallin J. et Wunsch G. (dir.) (2006), Démographie et analyse Vol VIII : Observation, méthodes auxiliaires, enseignement et recherche, Paris, Editions de INED

Brachet J.

2007 Un désert cosmopolite. Migrations de transit dans la région d'Agadez (Sahara nigérien). Thèse pour l'obtention du doctorat en géographie. Présentée et soutenue publiquement le 19 décembre 2007, Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne, Ecole doctorale de géographie de Paris, U.F.R. de Géographie. Version électronique du 15 novembre 2008

Bureau central du recensement (BCR)

2005a Note de présentation des résultats définitifs du RGP/H-2001, République du Niger, Ministère de l'Economie et des Finances, Niamev

2005b Projections de la population du Niger de 2005 à 2050 : un appel à l'action, République du Niger, Ministère de l'Economie et des Finances, Travaux démographiques volume 1- N°1-Avril 2005

- 2005c Analyse des résultats définitifs du 3^{ème} RGPH 2001 : Etat et structure de la population, Niamey, ME/F
- 2005d Analyse des résultats définitifs du 3^{ème} RGPH 2001 : La mortalité, Niamey, ME/F
- 2005e Analyse des résultats définitifs du 3^{ème} RGPH 2001 : La fécondité, Niamey, ME/F
- 2005f Analyse des résultats définitifs du 3^{ème} RGPH 2001 : Les migrations, Niamey, ME/F
- 1992 Analyse des résultats définitifs du 2^{ème} RGPH 1988 : Migrations, Niamey, ME/F

CIRFFI

2009 Base de données du Centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière de franchissement des frontières et d'immigration, EU/ Eurostat, reçu en janvier 2009

Clemens M. A., Pettersson G.

2007 New Data on African Health Professionals Abroad, Working Paper No. 95, Center for Global Development. Washington D.C

Commission nationale des Droits de l'homme et des libertés fondamentales (CNDHLF)

2008 La problématique du travail forcé, du travail des enfants et de toutes autres formes de pratiques esclavagistes au Niger, Niamey

Conté B.

1997 Dévaluation du Franc CFA et équilibre des paiements courants, Document de travail N°20, Centre d'économie du développement, Université Montesquieu-Bordeaux IV

Direction des statistiques et des comptes nationaux (DSCN)

1991 Annuaire statistique « séries longues », 1991, Ministère du Plan, Niamey

Direction des statistiques et de l'informatique (DSI)

- 1986 Recensement général de la population 1977, Résultats définitifs : Données brutes, ensemble du Niger, Ministère du Plan, Niamey
- 1985 Recensement général de la population 1977, Résultats définitifs : Rapport d'analyse, Ministère du Plan, Niamey

Direction de la surveillance du territoire (DST)

- 2007 Rapport annuel 2007, Direction générale de la police nationale, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, Niamey
- 2006 Rapport annuel 2006, Direction générale de la police nationale, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, Niamey
- 2005 Rapport annuel 2005, Direction générale de la police nationale, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, Niamey

Division de la population des Nations Unies (DPNU)

- 2008 Trends in Total Migrant Stock: The 2008 Revision, Population Division of the Department of Economic and Social Affairs of the United Nations Secretariat, http://esa.un.org/migration.
- 2007 World Population Prospects: The 2006 Revision Highlights, Department of Economic and Social Affairs, Population Division ESA/p/WP.202, United Nations, New York

Docquier F., Marfouk A.

2005 International Migration by Educational Attainment (1990-2000) - Release 1.1

DRC (Centre sur la migration, la globalisation et la pauvreté)

2007 Global Migrant Origin Database, mars 2007, Université de Sussex

Gambo O.

2009 L'impact socioéconomique des migrations dans la commune rurale d'Allakaye, mémoire de Maîtrise en sociologie, département de sociologie, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université Abdou Moumouni de Niamey

Hamani A.

2008 Dynamique des migrations internationales dans un carrefour migratoire sahélo saharien, Agadez : jeux d'acteurs et enjeux multiples, Mémoire de Maîtrise en sociologie, département de sociologie, Faculté des Lettres et Sciences humaines, Université Abdou Moumouni de Niamey.

Hamani O.

2008 La crise alimentaire au Niger in revue Afrique Contemporaine, 2008/1 n°215, pp.199-216

HCR

2009 *Global Trends 2008*, http://www.unhcr.org/statistics/08-TPOC-TB_ v5 external PW.zip

Institut national de la statistique (INS)

2008a Tendances, profils et déterminants de la pauvreté au Niger : 2005-2008, ME/F, Niamey

2008b Comptes économiques de la nation, février 2008, Ministère de l'Economie et des Finances, Niamey

2008c Comptes économiques de la nation (édition 2007), ME/F, Niamey

2006 Rapport d'analyse des données du QUIBB 2005, Ministère de l'Economie et des Finances, République du Niger

Institut national de la statistique (INS), Macro International Inc.

2007 Enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples 2006, Calverton, Maryland

INSEE-mission démographique au Niger

1963 Étude démographique du Niger, 2^{ème} fascicule, données individuelles, résultats définitifs. INSEE, Paris

Issaka M. H., Ousseini H., Gaye A., Ouattara O., Diawara B., Traoré S.

2006 Trente années de biographie ou l'évolution des systèmes migratoires ouest-africains depuis 1960, CERPOD/INSAH/CILSS, série Rapport de recherche, étude financée par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF)

Kourguéni I., Alichina G., Bassirou et Barrère B.

1993 Enquête démographique et de santé, Niger 1992, 1993, Niamey, DSCN, Ministère du Plan, Macro International Inc.

Lalou M.

Les migrations irrégulières entre le Maghreb et l'Union européenne
 : évolutions récentes, rapport de recherche CARIM-RR 2005/03,
 Institut universitaire européen, imprimé en Italie (consulté sur le web : www.carim.org/publications).

Ministère de l'Economie et des Finances - Institut national de la statistique (INS) 2007 Rapport national sur les progrès vers l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement, Niamey 2005 Questionnaire unifié des indicateurs de besoins de base, QUIBB 2005 (INS, 2006), Niamey

Ministère de l'Education de base et de l'Alphabétisation et Direction de la statistique et de l'information (DSI/MEBA)

2007 Annuaire statistiques de l'éducation de base, Niamey

Ministère de l'Education nationale (MEN)

2008 Statistique de l'éducation de base- Annuaire statistique 2007-2008, juin 2008, avec l'appui de l'UNICEF, Niamey

Ministère de la Fonction publique et du Travail (MFPT)

2007 Document-cadre de politique nationale de l'emploi au Niger, Niamey

Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation et Commission nationale d'éligibilité au statut de réfugié (MID-CNE)

2006 Guide du réfugié, Direction de l'état civil et des réfugiés, Niamey (avec le soutien financier de l'Ambassade des Etats-Unis au Niger)

Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID)-Police nationale

2006 Les conditions d'entrée et de séjour et les droits des étrangers au Niger, avec le soutien financier de DANIDA, Niamey

Ministère de l'Intégration africaine et des Nigériens de l'Extérieur (MIA/NE)

2009 Etude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un programme TOKTEN au Niger ; réalisée par des consultants nationaux

Ministère de la Population et de l'Action sociale (MP/AS)

2005 Perspectives dérivées 2005-2050: Impacts sectoriels de la croissance démographique dans un contexte de stratégie de réduction de la pauvreté, Direction de la Population, Ministère de la Population et de l'Action sociale. Série Travaux en population et développement N°1, année 2005, Niamey, Niger

Ministère de la Santé publique et de la Lutte contre les Endémies (MSP/LCE/DSR) 2005 Programme national de santé de la reproduction (PNSR) 2005-2010, Niamey (version du 15 juin 2005)

Mounkaila H.

2007 Analyse de la situation de la migration de transit à partir du Niger vers le Maghreb et au-delà, rapport de consultation pour l'UNFPA, Niamey

Niger-CE

2007 Document de stratégie pays et programme indicatif national, Annexe 4 du DSP du 10ème FED, 2007-2013

OCDF

2008 Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, extrait décembre 2008

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

2007 Glossaire de la migration, N°9, Droit international de la migration

Organisation mondiale du tourisme (OMT)

1994 Recommandations sur les statistiques du tourisme, Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, Division des statistiques, études statistiques série M N83

Olivier de Sardan J. P.

2007 Analyse rétrospective de la crise alimentaire au Niger en 2005, Document de travail N°45, Agence française de développement (AFD), Paris, France

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

- 2009 Rapport sur le développement humain durable. Lever les barrières : Mobilité et développement humains, New YorK, PNUD
- 2008 Rapport sur le développement humain durable. La lutte contre le changement climatique : un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé, New York, PNUD
- 2007 Promotion du secteur privé au Niger, document sur le site web http://mirror.undp.org/niger/pnudfr/prgm/dap prive.html

Ratha D., Shaw W.

2007 South-South Migration and Remittances Document de travail de la Banque mondiale nº 102. Washington D.C.

REMUAO

1997 Enquête nigérienne sur les migrations et l'urbanisation 1992-1993, éditée par le CERPOD/INSAH/CILSS

Réseau MOBOUA (Mobilité ouest-africaine)

2009 Document de synthèse du programme, UAM-IRD, Niamey

Secrétariat permanent de la Stratégie de réduction de la pauvreté, Cabinet du Premier Ministre (SP/SRP)

- 2007 Stratégie de développement accéléré pour le réduction de la pauvreté 2008-2012, Cabinet du Premier Ministre, Niamey
- 2006 Plan d'action de la Stratégie de développement rural-version de juin 2006, Niamey
- 2003 Stratégie de développement rural : le secteur rural, principal moteur de la croissance économique ; Présidence de la République, Ministère des Ressources animales, Niamey, novembre 2003 (version finale signée)

Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA)

2007 Etat de la population mondiale. Libérer le potentiel de la croissance urbaine.

UNESCO

2008 Institut statistique de l'UNESCO (ISU), Base de données, extrait décembre 2008

Usher E.

2005 The Millennium Development Goals and Migration, IOM, MRS N°20, Genève

Yenikoye A. I.

2007 Le trafic et l'exploitation des enfants au Niger, étude réalisée pour le compte de la Croix Rouge nigérienne, Niamey

Zlotnik, H.

2003 Théories sur les migrations internationales, chapitre 59, pp.55-78, in Caselli G., Vallin J., Wunsch G., (dir.) (2006). Démographie et analyse Vol. IV: Les déterminants de la migration, Paris, Editions de INED

ANNEXE I: Statistiques

Tableau 20 : Cas de paludisme et de tuberculose, 2001-2006

		2001	2002	2003	2004	2005	2006
	Nombre de cas	783 650	662 816	663 348	681 783	760 718	886 533
Paludisme	Prévalence (pour 1000 cas)	68	-	1	-	60	-
	Taux de décès (pour 1000 cas)	3	2	3	2	3	3
Tuberculose	Taux de dépistage (%)	33,4	-	-	-	43,6	-

Source: INS, 2009.

Tableau 21 : Secteurs d'activités au Niger, 2004-2007

	2004	2005	2006	2007
PIB (en millions FCFA)	1 530 443	1 755 048	1 871 242	2 004 209
Secteur moderne (en % du PIB)	10,4	10,6	11,0	13,4
Secteur informel (en % du PIB)	70,4	70,5	70,7	67,9
Secteur informel nominal (en millions FCFA)	1 077 011	1 237 746	1 323 760	1 360 414
Activités primaires (agriculture, élevage, pêche) (en % du PIB)	57,2	60,7	61,7	60,8
Activités hors primaires (en % du PIB)	42,8	39,3	38,3	39,2
Activités extractives	1,8	1,7	1,6	1,7
Activités de fabrication	17,9	17,7	17,6	17,7
Construction	5,0	5,0	5,0	5,0
Commerce	34	35,2	35,3	35,2
Réparation auto et articles domestiques	7,4	7,3	7,3	7,2
Activités de services (hôtels, transports,)	21,4	20,8	20,9	21,1
Autres services	12,6	12,3	12,2	12,1

Source: INS, 2008b.

Note: Secteur moderne, également appelé secteur formel, secteur structuré ou secteur organisé sur le plan comptable: regroupe les unités productrices qui fournissent (ou devraient fournir) des informations économiques (documents comptables) et/ou qui ont des structures de production dites modernes (INS 2007, Comptes économiques de la nation).

Tableau 22: Population active au Niger, 1977-2001

	Hommes				Femmes		Ensemble		
	1977	1988	2001	1977	1988	2001	1977	1988	2001
Population active (15-64 ans)	1 213 623	1 532 517	2 338 202	102 792	388 827	1 130 855	1 316 415	1 921 344	3 469 057
Taux de croissance (%)	-	2,1	3,3	-	12,9	8,6	-	3,5	4,6
% de femmes	-	-	-	7,8	20,2	32,6	-	-	-

Sources: DSI, 1985, 1986; BCR, 1992; BCR, 2005c.

Note : La population active est la population occupée (ayant un emploi) et les anciens et nouveaux chômeurs.

Tableau 23: Effectifs de la fonction publique, 2001-2006

		2001	2002	2003	2004	2005	2006
Ensemble	Total	39 254	38 839	38 126	35 701	34 238	31 892
	% de femmes	26	26,1	26,2	27,7	29,2	29,2
Titulaires	Total	32 375	32 193	31 676	29 219	28 181	26 424
	% de femmes	27	27,1	27,1	28,8	30,6	30,5
Auxiliaires	Total	6 879	6 646	6 450	6 482	6 057	5 468
	% de femmes	21,3	21,4	21,8	22,4	22,8	22,9

Source : Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi, 2007.

Tableau 24 : Demande d'emploi par catégories professionnelles, 2000-2007

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Apprentis	344	595	314	279	924	291	26	161
Manœuvres	3 747	3 409	3 227	4 139	4 304	2 571	2 468	2 891
Ouvriers spécialisés	2 391	4 072	4 093	2 835	2 338	3 642	2 070	1 010
Ouvriers qualifiés	3 283	4 304	4 656	3 301	2 165	2 644	2 189	1 804
Employés de bureau	3 476	5 312	5 363	2 916	2 862	5 644	2 762	3 401
Agents de maîtrise	903	1 633	982	1 143	1 878	2 929	494	1 262
Ingénieurs et cadres supérieurs	922	976	872	1 720	1 401	1 572	1 457	976
Demande totale	15 066	20 301	19 507	16 333	15 872	19 293	11 466	11 505
Taux de croissance annuelle (%)	-	34,7	-3,9	-16,3	-2,8	21,6	-40,6	0,3

Source: ANPE, 2007.

Tableau 25 : Taux brut de scolarisation et d'admission à l'école primaire, 2001-2008

		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Taux brut de scolarisation (TBS)	Ensemble	37	42	45	50	52	54	57	63
	Urbain	51	52	53	54	57	57	65	73
	Rural	32	38	43	48	51	52	54	58
Taux brut d'admission (TBA) à l'école primaire	Ensemble	40	50	51	55	55	59	65	78
	Urbain	70	79	87	90	92	91	98	117
	Rural	34	44	44	49	48	53	58	70

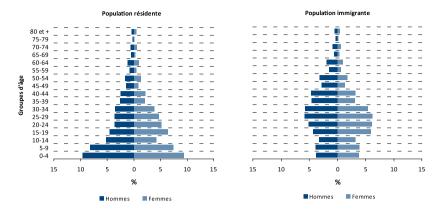
Source : DSI/MEBA, Annuaires statistiques de l'éducation de base, 2008.

Tableau 26 : Indicateurs relatifs à l'immigration internationale de 1960 à 2010

	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010
Estimation du nombre d'immigrants internationaux au milieu de l'année (les deux sexes)	55 008	63 911	74 254	86 271	100 233	116 455	135 698	170 877	165 461	182 960	202 163
Estimation du nombre d'immigrants internationaux de sexe féminin au milieu de l'année	27 497	32 269	37 868	44 438	52 149	61 198	71 668	90 700	88 265	98 089	108 928
Estimation du nombre d'immigrants internationaux de sexe masculin au milieu de l'année	27 511	31 642	36 386	41 833	48 084	55 257	64 030	80 177	77 196	84 871	93 235
Augmentation en 5 ans	-	8 903	10 343	12 017	13 962	16 222	19 243	35 179	-5 416	17 499	19 203
Taux de croissance quinquennal des stocks d'immigrants internationaux (en %)	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,1	4,6	-0,6	2,0	2,0
Effectifs de la population au milieu de l'année (en milliers)	3 242	3 766	4 383	5 090	5 922	6 827	7 904	9 302	11 031	13 102	15 891
% des immigrants internationaux dans la population totale	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,8	1,5	1,4	1,3

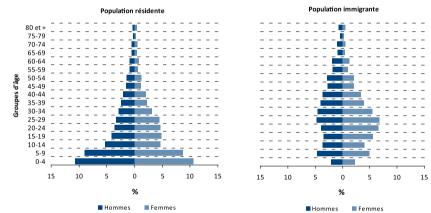
Source DPNU, 2008.

Graphique 9 : Pyramides des groupes d'âge de la population résidente et immigrante, 1997 (%)



Source: DSI, 1986.

Graphique 10: Pyramides des groupes d'âge de la population résidente et immigrante, 1988 (%)



Source : BCR, 1992.

Tableau 27 : Immigrants internationaux par milieu de résidence, 1977 et 2001

Milieu de résidence	Répartition des m de rési	igrants par milieu idence	% des immigrants internationaux dans la population totale par milieu de résidence			
	1977	2001	1977	2001		
Urbain	49,6 %	49,5 %	6,1 %	3,4 %		
	39 822	60 897	656 203	1 798 501		
Rural	50,4 %	50,5 %	0,9 %	0,7 %		
	40 537	62 086	4 446 787	9 261 790		
Ensemble	100 %	100 %	1,6 %	1,1 %		
	80 359	122 983	5 102 990	11 060 291		

Sources : DSI, 1986; BCR, 2005f.

Tableau 28: Flux d'entrées aux postes frontaliers du Niger par nationalité, 2005 et 2006

	2005			2006	
Nationalité	Nombre d'entrées	%	Nationalité	Nombre d'entrées	%
Nigérienne	407 600	57,0	Nigérienne	1 809 783	77,5
Nigériane	256 888	35,9	Nigériane	424 813	18,2
Malienne	18 317	2,6	Burkinabée	21 382	0,9
Béninoise	15 696	2,2	Malienne	19 963	0,9
Burkinabée	4 384	0,6	Béninoise	17 961	0,8
Togolaise	3 166	0,4	Algérienne	16 326	0,7
Ghanéenne	1 538	0,2	Libyenne	5 243	0,2
Tchadienne	1 351	0,2	Togolaise	4 831	0,2
Mauritanienne	973	0,1	Ghanéenne	3 428	0,2
Algérienne	924	0,1	Tchadienne	2 181	0,1
Autres pays africains	2 248	0,3	Autres pays africains	4 680	0,2
Pays d'Europe	1 196	0,2	Pays d'Europe	2 539	0,1
Pays d'Asie (dont Moyen-Orient)	267	0,0	Pays d'Asie (dont Moyen-Orient)	750	0,0
Amérique du Nord (États-Unis et Canada)	447	0,1	Amérique du Nord (États-Unis et Canada)	556	0,0
Pays d'Amérique du Sud	5	0,0	Pays d'Amérique du Sud	6	0,0
Total	715 000	100	Total	2 334 442	100

Source: DST, 2005 et 2006.

Tableau 29 : Flux de sorties aux postes frontaliers du Niger par nationalité, 2005 et 2006

	2005			2006	
Nationalité	Nombre de sorties	%	Nationalité	Nombre de sorties	%
Nigérienne	429 709	60,1	Nigérienne	1 098 798	60,5
Nigériane	260 563	36,4	Nigériane	610 089	33,6
Béninoise	24 699	3,5	Béninoise	27 086	1,5
Malienne	17 457	2,4	Algérienne	22 263	1,2
Burkinabée	15 084	2,1	Burkinabée	17 266	1,0
Togolaise	1 850	0,3	Malienne	16 067	0,9
Algérienne	1 848	0,3	Libyenne	11 370	0,6
Ghanéenne	1 829	0,3	Togolaise	3 221	0,2
Autres pays africains	2 966	0,4	Marocaine	2 570	0,1
Pays d'Europe	1 124	0,2	Ghanéenne	2 109	0,1
Pays d'Asie (dont Moyen-Orient)	164	0,0	Autres pays africains	3 785	0,2
Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada)	377	0,1	Pays d'Europe	2 353	0,1
Pays d'Amérique du Sud	1	0,0	Pays d'Asie (dont Moyen Orient)	348	0,0
Total	757 671	100	Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada)	7	0,0
Source : Rapports d'activit	és de la DST, 2005 et .	2006.	Pays d'Amérique du Sud	452	0,0
			Total	1 817 784	100

143

Tableau 30 : Entrées et sorties au poste de police frontalier d'Assamakka par nationalité, 2002-2004

N 197	2002	20	03	20	04
Nationalité	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
Nigériens	-	2 636	2 134	1 172	2 437
Maliens	-	1 432	1 616	1 039	1 405
Tchadiens	-	107	69	72	85
Nigérians	-	35	35	28	10
Mauritaniens	-	21	3	36	43
Ghanéens	-	19	9	-	-
Sénégalais	-	11	11	6	11
Béninois	-	10	72	-	-
Camerounais	-	1	-	-	-
Togolais	-	1	1	-	-
Burkinabés	-	1	-	-	-
Gambiens	-	-	-	2	10
Guinéens	-	-	1	-	-
Syriens	-	3	-	-	-
Yéménites	-	6	-	-	-
Tunisiens	-	16	15	3	4
Libyens	-	26	22	41	21
Algériens	-	832	689	835	718
Européens	-	315	236	182	122
Américains	-	-	-	10	-
Asiatiques	-	9	1	18	3
Total (toutes nationalités)	1 817	5 483	4 914	3 444	4 869
Total (subsahariens)	-	4 274	3 951	2 355	4 001
% de subsahariens		78,0	80,4	68,4	82,2
Nombre de véhicules	-	524	716	-	-

Source : Julien Brachet, 2007.

Tableau 31 : Répartition de la population résidente et immigrante par groupes d'âge et sexe, 1988

		Populati	Population totale residente	idente				Population	ı des immigi	ants intern	Population des immigrants internationaux durée de vie	rée de vie	
Groupes	Eff	Effectifs absolus	us		%		Groupes	Eff	Effectifs absolus	IS		%	
d'âge	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	d'âges	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
0-4	772 409	761 519	1 533 928	10,7	10,6	21,3	0-4	2 407	2 623	5 030	2,1	2,3	4,4
2-9	645 763	622 627	1 268 390	0′6	9'8	17,6	2-9	5 310	5 570	10 880	4,7	4,9	9'6
10-14	378 512	330 437	708 949	5,3	4,6	8'6	10-14	4 172	4 610	8 782	3,7	4,1	7,8
15-19	294 342	350 397	644 739	4,1	4,9	8,9	15-19	3 851	6 342	10 193	3,4	9'5	0′6
20-24	253 217	333 879	960 285	3,5	4,6	8,1	20-24	4 506	7 463	11 969	4,0	9′9	10,6
25-29	240 714	317 890	558 604	3,3	4,4	7,8	25-29	5 412	7 659	13 071	4,8	8'9	11,5
30-34	200 230	224 081	424 311	2,8	3,1	6'5	30-34	5 157	6 149	11 306	4,6	5,4	10,0
35-39	171 389	160 776	332 165	2,4	2,2	4,6	35-39	4 562	4 433	8 995	4,0	3,9	6,7
40-44	147 774	142 689	290 463	2,1	2,0	4,0	40-44	4 138	3 908	8 046	3,7	3,5	7,1
45-49	109 920	82 605	192 525	1,5	1,1	2,7	45-49	3 118	2 399	5517	2,8	2,1	4,9
50-54	101 763	88 759	190 522	1,4	1,2	2,6	50-54	3 185	2 325	5 510	2,8	2,1	4,9
25-59	200 99	43 625	109 632	6′0	9′0	1,5	55-59	2 005	1 118	3 123	1,8	1,0	2,8
60-64	860 29	59 416	126 514	6′0	8′0	1,8	60-64	2 116	1 399	3 515	1,9	1,2	3,1
69-59	35 542	25 452	60 994	0,5	0,4	0,8	69-59	965	563	1 528	6'0	9'0	1,3
70-74	36 504	35 122	71 626	9'0	9'0	1,0	70-74	1 087	689	1 776	1,0	9′0	1,6
75-79	17 009	13 415	30 424	0,2	0,2	0,4	75-79	209	266	775	0,4	0,2	0,7
80 et +	24 860	25 644	50 504	0,3	0,4	0,7	80 et +	793	641	1 434	0,7	9′0	1,3
Nd	9 722	15 283	25 005	0,1	0,2	0,3	Nd	806	865	1 773	0,8	8′0	1,6
Total	3 572 775	3 633 616	7 206 391	49,6	50,4	100	Total	54 201	59 022	113 223	47,9	52,1	100

Sources : BCR, 1992.

Tableau 32 : Répartition de la population résidente et immigrante par groupes d'âge et sexe, 2001

		Populat	tion totale résidente	dente				Population	Population des immigrants internationaux durée de vie	nts internatio	onaux durée	de vie	
Groupes	Ш	Effectifs absolus	lus		%		Groupes	E	Effectifs absolus	IS		%	
d'âge	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	d'âge	Hommes	Femmes	Total	səwwoH	Femmes	Total
0-4	1 176 053	1 136 966	2 313 019	10,6	10,3	20,9	7-0	3 996	4 264	8 260	3,2	3,4	9'9
2-9	920 830	865 788	1 786 618	8,3	7,8	16,2	2-9	5 003	5 171	10 174	4,0	4,1	8,1
10-14	600 216	558 785	1 159 001	5,4	5,1	10,5	10-14	5 271	2 698	10 969	4,2	4,5	8,7
15-19	514 387	611 802	1 126 189	4,7	5,5	10,2	15-19	5 578	8 133	13 711	4,4	6,5	10,9
20-24	411 402	460 594	871 996	3,7	4,2	6'2	20-24	5 788	962 9	12 584	4,6	5,4	10,0
25-29	359 085	405 040	764 125	3,2	3,7	6′9	25-29	5 432	7 028	12 460	4,3	9'9	6′6
30-34	292 822	329 695	622 517	2,6	3,0	9'5	30-34	5 058	6 244	11 302	4,0	2,0	0′6
35-39	331 961	296 601	628 562	3,0	2,7	2,7	35-39	928 9	225	11 953	5,1	4,4	9,5
40-44	291 705	252 763	544 468	2,6	2,3	4,9	40-44	5 924	4 693	10 617	4,7	3,7	8,4
45-49	102 757	124 889	227 646	6'0	1,1	2,1	45-49	1 923	2 470	4 393	1,5	2,0	3,5
50-54	160 480	160 550	321 030	1,5	1,5	2,9	50-54	3 166	3 403	6 2 2 6 9	2,5	2,7	5,2
55-59	95 407	103 165	198 572	6′0	6'0	1,8	65-55	1 712	1 906	3 618	1,4	1,5	2,9
60-64	94 385	86 978	181 363	6'0	0,8	1,6	60-64	1 937	1 417	3 354	1,5	1,1	2,7
69-59	31 563	32 731	64 294	6'0	0,3	9′0	69-59	635	530	1 165	9'0	0,4	6′0
70-74	61826	54 924	116 750	9′0	0,5	1,1	70-74	1 225	860	2 085	1,0	0,7	1,7
75-79	25 233	23 629	48 862	0,2	0,2	0,4	75-79	521	515	1 036	0,4	0,4	8′0
80 et +	46 038	38 802	84 840	0,4	0,4	0,8	80 et +	915	658	1 573	0,7	0,5	1,3
Nd	438	0,0	438	0,0	0,0	0,0	Nd	5	1	5	0'0	1	0,0
Total	5 516 588	5 543 702	11 060 290	49,88	50,12	100	Total	60465	65363	125828	48,05	51,95	100

Sources: INS, 2009.

Tableau 33: Immigrants internationaux par groupes d'âge, 1977,1988 et 2001 (%)

Groupes d'âge	1977	1988	2001
0-4	7,6	4,4	6,6
5-9	7,8	9,6	8,2
10-14	6,4	7,8	8,8
15-19	10,1	9,0	10,9
20-24	11,2	10,6	9,9
25-29	12,1	11,5	9,8
30-34	11,1	10,0	8,9
35-39	7,6	7,9	9,5
40-44	7,8	7,1	8,5
45-49	4,1	4,9	3,5
50-54	5,0	4,9	5,3
55-59	2,0	2,8	2,9
60-64	2,9	3,1	2,7
65-69	0,9	1,4	0,9
70-74	1,4	1,6	1,7
75-79	0,5	0,7	0,8
80 et +	0,9	1,3	1,3
Nd	0,5	1,6	0,0
Total	100	100	100

Sources: DSI (1986, tableaux brutes); BCR (1992); BCR (2005f).

Tableau 34 : Proportion de la population immigrante dans la population active (15-64 ans) totale par groupes d'âge et de sexe, 1977, 1988 et 2001 (%)

Groupes		1977			1988		2001
d'âge	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Ensemble
15-19	1,5	1,5	1,5	1,3	1,8	1,6	1,2
20-24	2,3	1,9	2,0	1,8	2,2	2,0	1,4
25-29	2,6	2,1	2,3	2,2	2,4	2,3	1,6
30-34	2,6	2,2	2,4	2,6	2,7	2,7	1,8
35-39	2,8	2,3	2,6	2,7	2,8	2,7	1,9
40-44	2,9	2,3	2,7	2,8	2,7	2,8	1,9
45-49	3,2	2,5	2,9	2,8	2,9	2,9	1,9
50-54	3,1	2,2	2,7	3,1	2,6	2,9	2,0
55-59	3,1	2,1	2,7	3,0	2,6	2,8	1,8
60-64	2,8	1,7	2,3	3,2	2,4	2,8	1,8
Total	2,5	2,0	2,2	2,3	2,4	2,4	1,6

Sources: DSI, 1986; BCR, 1992; BCR, 2005f.

Tableau 35 : Refugiés reconnus au Niger (au sens de la Convention de Genève de 1951), 1993-2008

Ammán	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Année	16 692	1 507	27 622	25 845	7 376	3 691	350	58
Nombre	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008

Sources: HCR, Commission nationale d'éligibilité (CNE) du Niger, 31 décembre 2008.

Tableau 36 : Demandeurs d'asile et refugiés reconnus au Niger, avec leurs dépendants, 2008

Dá-i	Demandeurs refugiés re		Nombre de r reconn		D do
Région	Effectifs absolus	%	Effectifs absolus	%	Pays de provenance
Afrique de l'Ouest	32	9,4	31	15,7	Bénin, Côte-d'Ivoire, Togo et Libéria
Afrique centrale	255	74,6	113	57,1	Cameroun, Congo Brazzaville, Congo Démocratique, Tchad et Centrafrique
Afrique de l'Est	49	14,3	48	24,2	Rwanda, Somalie et Soudan
Proche-Orient	6	1,8	6	3,0	Irak
Total	342	100	198	100	-

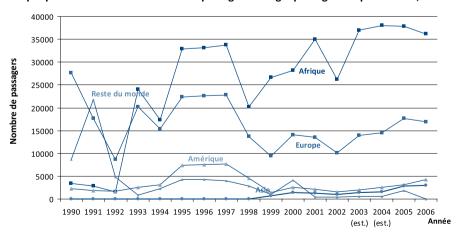
Source : Commission nationale d'éligibilité (CNE) du Niger, 2009.

Tableau 37 : Etudiants inscrits en 2ème et 3ème cycle à l'université nationale (Abdou Moumouni) par nationalité, 2006-2008

Nationalité		2006			2007			2008	
Nationalite	Femmes	Hommes	Totale	Femmes	Hommes	Totale	Femmes	Hommes	Totale
Algérienne	0	1	1	-	-	-	-	-	-
Béninoise	11	21	32	12	19	31	11	20	31
Burkinabée	1	3	4	1	0	1	0	4	4
Camerounaise	8	11	19	17	18	35	20	20	40
Centrafricaine	-	-	-	-	-	-	0	1	1
Comorienne	0	3	3	0	3	3	0	1	1
Congolaise	1	1	2	1	0	1	1	0	1
Française	0	1	1	0	1	1	-	-	-
Ivoirienne	0	3	3	0	4	4	0	3	3
Malienne	0	3	3	-	-	-	1	0	1
Mauritanienne	0	1	1	-	-	-	-	-	-
Nigériane	0	1	1	0	3	3	0	2	2
Ougandaise	-	-	-	-	-	-	0	1	1
Rwandaise	-	-	-	-	-	-	0	1	1
Sénégalaise	0	2	2	0	1	1	-	-	-
Tchadienne	0	21	21	0	20	20	5	23	28
Togolaise	1	9	10	4	11	15	6	13	19
Total	22	81	103	35	80	115	44	89	133

Source: ANAB, 2009.

Graphique 11 : Evolution du nombre de passagers au Niger par région de provenance, 1990-2006



Source : Direction de la statistique / Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, INS, 2007.

Tableau 38 : Nombres de voyageurs/passagers par région de provenance, 1990-2006

	Afrique	ane	Amérique	ique	Asie	e		Europe		Reste du monde	monde	
	z	%	z	%	z	%	z	%	Dont % France	Z	%	Total
1990	3 446	8,2	2 317	2,5	-	1	27 661	9'59	29,0	8 722	20,7	42 146
1991	2 848	9'9	1 818	4,1	-	1	17 625	40,0	52,3	21 731	49,4	44 022
1992	1 603	5'6	1 713	10,2	-	-	8 644	51,4	54,6	4 873	28,9	16 833
1993	24 048	20'3	2 612	2,5	-	1	20 223	42,3	54,6	925	1,9	47 808
1994	17 405	45,6	3 122	8,2	-	-	15 383	40,3	50,4	2 250	6'9	38 160
1995	32 886	49,1	7 408	11,1	-	-	22 379	33,4	55,1	4 286	6,4	66 929
1996	33 201	49,1	7 562	11,2	-	1	22 579	33,4	54,9	4 308	6,4	67 650
1997	33 671	467	7 702	11,3	-	-	22 837	33,5	54,3	3 996	6'9	68 206
1998	20 242	49,0	4 544	11,0	-	-	13 633	33,0	54,5	2 892	7,0	41 311
1999	26 618	0'89	1 393	3,6	902	1,8	9 380	24,0	265	1 032	2,6	39 129
2000	28 181	1'95	2 500	2,0	1 392	2,8	14 083	28,0	8'98	4 107	8,2	50 263
2001	34 964	9′99	2 165	4,1	1327	2,5	13 516	25,8	2'62	491	6′0	52 463
2002	26 198	9′99	1574	4,0	683	2,5	10 110	25,7	2'62	472	1,2	39 337
2003 (est.)	37 000	61,3	2 000	3,6	1 400	2,5	14 000	25,5	78,6	009	1,1	55 000
2004 (est.)	38 000	2'99	2 500	4,4	1 500	2,6	14 500	25,4	87,8	200	0,9	57 000
2005	37 926	8'65	3 150	2,0	2 835	4,5	17 640	27,8	82,7	1 900	3,0	63 451
2006	36 199	0′09	4 223	2,0	3 017	2,0	16893	28,0	82,7	i	0,0	60 332

Source : Direction de la statistique / Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, INS, 2007

Tableau 39: Motifs des voyages, 1996-2006

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Motifs (effectif	s)										
Affaires	35 718	35 719	-	13 827	1	18 047	13 847	19 250	20 064	34 300	19 306
Conférences	12 313	12 515	-	4 290	-	9 554	7 238	10 120	10 545	11 400	12 067
Famille	6 968	7 183	-	4 632	-	6 669	5 193	7 315	7 524	-	7 240
Vacances	10 148	10 145	-	9 202	-	8 602	6 963	9 460	10 032	10 500	13 876
Résidents au Niger	2 503	2 644	-	7 168	-	7 881	6 096	8 415	8 835	6 800	7 843
Non classés	0	0	41 311	10	50 263	1 710	0	440	0	451	0
Total	67 650	68 206	41 311	39 129	50 263	52 463	39 337	55 000	57 000	63 451	60 332
Motifs (%)											
Affaires	53	52	0	35	0	34	35	35	35	54	32
Conférences	18	18	0	11	0	18	18	18	19	18	20
Famille	10	11	0	12	0	13	13	13	13	0	12
Vacances	15	15	0	24	0	16	18	17	18	16	23
Résidents au Niger	4	4	0	18	0	15	15	15	15	11	13
Non classés	0	0	100	0	100	4	1	2	0	1	0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source: INS, 2007.

Tableau 40 : Principaux pays de destination des émigrants nigériens, 1995-2005

Pays	Effectifs absolus	% des toutes les destinations	% des destinations au sein de la CEDEAO
Burkina Faso	138 293	27,8	31,1
Côte d'Ivoire	130 387	26,2	29,3
Nigeria	59 043	11,9	13,3
Guinée Conakry	53 625	10,8	12,1
Ghana	25 611	5,2	5,8
Togo	16 719	3,4	3,8
Bénin	14 680	3,0	3,3
Congo- RDC	6 898	1,4	-
Allemagne	5 449	1,1	-
Pakistan	5 279	1,1	-
Autres pays	40 789	8,2	-
Total CEDEAO	444 282	89,4	100
Total	496 773	100	-

Source: DRC, 2007.

Tableau 41 : Demandeurs d'asile nigériens par principaux pays d'accueil, 1996-2008

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2008
Belgique	8	16	20	48	149	263	121	90	177	113	-
Italie	-	-	-	-	-	9	-	-	14	63	-
Allemagne	97	93	101	143	70	113	168	83	69	49	-
Etats-Unis	-	123	136	56	52	59	62	89	53	41	-
Suisse	1	3	1	2	-	8	65	28	29	22	-
Autres pays	35	26	41	100	146	249	393	206	472	107	-
Total	141	261	299	349	417	701	809	496	814	395	271

Source: HCR, 2008.

Tableau 42 : Boursiers de l'Etat par région et pays, 1990-2007

i apica	ומטוכמת דב . בסמו אכוז מכן בנמנ אמו וכ	200	מנ אמו	Sign or helps,	- (2424														
		1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2002	2006	2007
Total		1617	1 477	2 448	2 463	2 302	2 706	2 127	3 050	3 531	3 620	3 438	3 121	2 297	1 186	278	1 300	135	1 210
	Total	578	208	1 025	982	779	879	901	972	1161	1 241	1 013	1 050	629	405	185	66	83	100
	Bénin	99	110	379	341	314	272	193	144	135	132	83	114	28	47	18	8	3	5
	Burkina Faso	51	89	116	122	101	133	146	136	162	164	102	105	52	28	20	4	10	16
UEMOA	Côte d'Ivoire	83	99	112	155	150	142	146	219	254	261	231	225	133	80	49	48	33	16
	Mali	154	88	219	182	142	196	246	284	321	372	366	320	218	151	28	56	16	4
	Sénégal	135	92	128	118	72	70	52	99	107	110	105	110	71	22	24	7	10	44
	Togo	66	84	71	29		99	118	123	182	202	126	176	6	44	16	9	11	15
	Total	573	256	972	1 243	1 190	1 525	1 105	1 919	2 213	2 208	2 317	1 962	1 587	761	69	1 132	9	926
Autres	Maghreb	250	202	276	298	325	348	123	288	717	788	646	891	618	22	17	1 119	2	941
pays d'Afrique	Nigeria	260	302	614	882	835	1 117	965	1 176	1 390	1 382	1 643	1 040	854	629	47	11	4	18
	Autres	69	52	82	63	30	09	17	155	106	38	28	31	115	25	2	2	0	17
	Total	398	343	391	183	274	256	103	128	119	125	75	63	33	18	9	6	17	37
	Belgique		4	2	∞	6	12	2	3	11	10	6	7	7	9	3	1	1	0
	France	169	160	170	-	141	135	29	88	92	82	54	45	24	12	3	8	16	37
Europe	Russie	219	169	208	166	117	66	34	31	21	22	10	8	'	'	'	'	'	-
	Autres pays d'Europe	10	10	11	6	7	10	2	9	11	11	2	3	2	1	1	1	1	-
Moyen Orient		5	'	1	1	9	12	'	3	21	2	4	34	38	'	'	1	'	-
Autres pays		63	70	59	52	53	34	18	28	17	41	29	12	10	2	18	09	59	97
Source : IMS 2	Con sai www.h daw atis to 2005 SM: assures	a sai minany	1 01					ļ											

Source: INS, 2007 et site web (www.ins.ne)

Tableau 43 : Refoulés Nigériens et ouest-africains au niveau des postes frontaliers de Dirkou (Niger-Lybie) et Assamaka (Niger-Algérie), 2004 et 2006

	2004	20	06
	Dirkou	Dirkou	Assamaka
Nigériens	1 574	2 464	2 879
Ouest-africains	-	208	-
Autres	138	9	-
Total	1 712	2 681	2 879

Source : Direction régionale de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant d'Agadez, 2007 ; Brachet, 2005 cité par Mounkaila, 2007.

Tableau 44 : Population résidente nigérienne par pays de résidence antérieure (émigrants internationaux de retour) et durée de résidence à l'étranger, RGPH 2001

Pays de provénance	< 1 an	1-4 ans	5-9 ans	10 ans et +	Nd	Total
Nigeria	27 882	29 029	15 200	38 207	11 461	121 779
Côte-d'Ivoire	16 154	21 129	6 775	12 575	3 289	59 922
Bénin	8 528	9 022	3 195	4 886	1 851	27 482
Ghana	4 012	5 205	1 956	7 372	0 899	19 444
Mali	1 913	3 684	2 911	8 843	3 902	21 253
Burkina	3 522	3 562	1 648	3 969	2 540	15 241
Togo	3 118	4 835	1 884	2 568	1 049	13 454
Autres pays d'Afrique de l'Ouest	529	761	362	681	258	2 591
Afrique du Nord	3 610	4 360	1 238	2 165	398	11 771
Afrique centrale	3 404	3 995	1 552	2 278	963	12 192
Reste de l'Afrique	112	248	133	503	96	1 092
Europe	382	669	307	882	1 387	3 627
Amérique	152	276	70	208	316	1 022
Asie	711	2 046	1 602	3 057	1 764	9 180
Reste du monde	15	6	1	15	20	57
Nd	5 232	11 298	6 124	10 484	8 050	41 188
Total	79 276	100 125	44 958	98 693	38 243	361 295
% par rapport à la popu	lation totale					3,2

Source : BCR, 2005f.

Tableau 45 : Frais de transfert de fonds appliqués par l'intermédiaire privé de transaction Western Union (zone CFA et hors CFA), 2008

		Tarif Zone CF/	4	Tari	f Hors Zone CI	-A
Montant A Envoyer	ТН	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
0 à 60 000	6 000	1 140	7 140	9 000	1 710	10 710
60 001 à 90 000	7 500	1 425	8 925	13 000	2 470	15 470
90 001 à 120 000	9 000	1 710	10 710	13 000	2 470	15 470
120 001 à 150 000	10 500	1 995	12 495	17 000	3 230	20 230
150 001 à 180 000	12 000	2 280	14 280	17 000	3 230	20 230
180 001 à 210 000	14 000	2 660	16 660	20 000	3 800	23 800
210 001 à 240 000	15 000	2 850	17 850	20 000	3 800	23 800
240 001 à 270 000	17 000	3 230	20 230	25 000	4 750	29 750
270 001 à 300 000	19 000	3 610	22 610	25 000	4 750	29 750
300 001 à 400 000	21 000	3 990	24 990	28 000	5 320	33 320
400 001 à 450 000	26 000	4 940	30 940	28 000	5 320	33 320
450 001 à 600 000	26 000	4 940	30 940	31 000	5 890	36 890
600 001 à 700 000	29 000	5 510	34 510	40 000	7 600	47 600
700 001 à 900 000	33 000	6 270	39 270	40 000	7 600	47 600
900 001 à 1 100 000	39 000	7 410	46 410	46 000	8 740	54 740
1 100 001 à 1 200 000	50 000	9 500	59 500	54 000	10 260	64 260
1 200 001 à 1 400 000	50 000	9 500	59 500	66 000	12 540	78 540
1 400 001 à 1 500 000	65 500	12 445	77 945	66 000	12 540	78 540
1 500 001 à 1 800 000	65 500	12 445	77 945	78 000	14 820	92 820
1 800 001 à 2 100 000	80 000	15 200	95 200	90 000	17 100	107 100

Source: Western Union, Niamey, 2008.

ANNEXE II : Aperçu de la migration interne

La présente section s'intéresse principalement aux migrations internes récentes analysées à partir des données du RGPH (Recensement général de la population et de l'habitat) 2001, la seule source de données qui fournit un aperçu valable des mouvements de population au sein du Niger. Il faut noter que le RGPH ne s'est intéressé qu'aux migrations entre arrondissements, départements et régions. Les migrations au sein d'un même arrondissement (donc entre villages et cantons) ne sont pas prises en compte. Il faut d'emblée souligner que les populations nomades (environ 215 345 personnes en 2001) ne sont pas concernées par les migrations, étant donné qu'elles n'ont pas de résidence fixe (BCR, 2005e).

La mesure de l'importance numérique de la migration se fait à partir du décompte du « nombre de personnes ayant effectué au moins une fois dans leur vie un déplacement en dehors de leur lieu de naissance », pour une durée d'au moins 6 mois (pour les RGPH au Niger et dans d'autres pays africains) (BCR, 2005f). Les déplacements retenus ne concernent que ceux effectués entre les départements (transformés en régions avec la décentralisation) et entre arrondissements (devenus départements). Les déplacements au sein d'un même arrondissement ne sont pas pris en compte, mais dans d'autres types d'études on peut également analyser les mouvements au sein d'un même arrondissement.

Sur la base de ces critères, il ressort de l'analyse des données du RGPH de 2001 que sur une population résidente de 10 804 085 personnes (sans les nomades et les pertes d'informations¹⁹), il y a 1 173 711 migrants, soit 10,9 % de l'effectif total (BCR, 2005f). Ce pourcentage est plus important chez les hommes (12,4 %) que chez les femmes (9,3 %). En fait, de l'effectif des migrants internes nigériens, il faut déduire les 122 983 immigrants internationaux inclus dans le total. Ainsi, l'effectif total des migrants internes nigériens est d'environ 1 050 728, soit 9,8 % de la population totale résidente nigérienne (sans les immigrants internationaux). Cette estimation concorde à peu près avec les données du tableau ci-dessous. Ainsi, les non-migrants représentent 90,2 % de la population totale résidente native du Niger.

¹⁹ Ces pertes d'informations concernent « 40 861 personnes dont le mode de vie est indéterminé » (BCR, 2005f).

Tableau 46 : Statut migratoire de la population native du Niger, 2001

	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Non-migrants	4 715 197	4 915 177	9 630 374	90,2
Migrants internes de retour	285 983	126 404	412 387	3,8
Migrants internes non retournés	320 111	315 692	635 803	6
Population sédentaire native du Niger	5 321 291	5 357 273	10 678 564	100

Source: BCR, 2005f.

ANNEXE III: Sources de données et définition des catégories utilisées

Source de données

Données nationales de routine :

Au plan national, les données de routine sont produites par la Direction de la surveillance du territoire (DST) du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation. Les rapports annuels de la DST présentent plusieurs types d'informations portant notamment sur :

- Les entrées et sorties aux postes frontaliers terrestres et aéroportuaires internationaux (Niamey et Agadez).
- Le nombre de permis de séjour établis ou renouvelés.
- Le nombre de visas de séjour délivrés au Niger.
- Le nombre d'étrangers non autorisés à entrer au Niger.
- Le nombre de Nigériens refoulés de l'extérieur.

Données des flux d'entrées et sorties des postes frontaliers :

Les postes frontaliers se situent sur les voies terrestres et aériennes internationales. Il existe 12 postes frontaliers terrestres :

- Dan Issa et Madarounfa (région de Maradi)
- Konni (région de Tahoua)
- Dan Barto et Tinkim (région de Zinder)
- Assamaka, Dirkou et Madama (région d'Agadez)
- N'Guigmi (région de Diffa)
- Gaya (région de Dosso)
- Yassan et Makalondi (région de Tillabéry)

Quant aux postes aéroportuaires internationaux, ils ne sont que Niamey (la capitale nationale) et Agadez, situé dans le nord du pays.

Au niveau des postes frontaliers terrestres, les données sont collectées tous les jours et transmises régulièrement par radio aux directions régionales, puis à la Direction centrale à Niamey. Malheureusement, les données transmises et publiées ne présentent que la nationalité des migrants. Les autres informations comme l'âge, le sexe, la durée de séjour et le motif du voyage sont absentes des

rapports annuels, bien qu'il semble que toutes ces informations existent dans les registres établis par les agents des postes frontaliers. Mais de telles informations ne sont pas exploitées à des fins statistiques.

Par ailleurs, les douze postes frontaliers existants sont insuffisants pour couvrir les entrées et les sorties effectuées sur le territoire nigérien, dont la superficie dépasse 1,2 millions de km². La DST elle-même reconnaît que ses capacités d'action sont actuellement limitées. Des dispositions non encore opérationnelles ont été prises, à travers la coopération internationale (notamment française), pour doter le pays de technologies de pointe en matière de communication par voie satellitaire. Cela vise à assurer une liaison plus rapide entre les structures déconcentrées et le niveau central, ainsi qu'une surveillance plus adéquate et efficace des frontières terrestres partagées avec 7 autres pays de la sous-région.

Pour le moment, ces postes frontaliers ne sont pas dotés de microinformatique, voire parfois d'électricité, pour traiter adéquatement les données collectées qui s'entassent au fil des ans. Outre le renforcement de capacités nécessaire en termes de ressources humaines et matérielles (ordinateurs et accessoires), il y a également la nécessité de réorganiser la compilation des données des postes frontaliers de telles sortes que les informations fournies soient traitées sur ordinateur et selon plusieurs variables pertinentes (nationalité, sexe, âge, durée de séjour, etc.).

Il faut également préciser que l'accès aux données en matière de migration de la DST n'est pas facile, car elles relèvent de la sécurité nationale du pays. Cependant, quelques données ont pu être obtenues et quelques informations utiles ont pu en être tirées. Mais en réalité, on peut considérer que les données de migrations disponibles à la DST ne sont pas suffisamment fiables ou exhaustives pour permettre de connaître les immigrants qui viennent chaque année s'installer dans le pays, ni même de déterminer le stock d'immigrants résidents.

Données des stocks d'immigrants de la DST

Dans ses rapports annuels, la DST publie souvent des informations relatives à l'établissement ou au renouvellement du permis de séjour, obligatoire pour les immigrés qui s'installent au Niger pour une période d'au moins trois mois. Malheureusement, beaucoup de personnes étrangères, notamment

les ressortissants de la CEDEAO,²⁰ ne respectent pas cette disposition ou ne renouvellent pas leur permis arrivé à échéance. Aussi, le nombre de permis de séjour établis ou renouvelés ne donne pas une estimation fiable du nombre d'immigrants au Niger. Certaines nationalités, comme les ressortissants du Mali et du Tchad, sont exemptées de permis de séjour, selon des accords signés avec le Niger depuis 1960. D'autre part, la mise en œuvre des textes de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) relatifs à la libre circulation des personnes et des biens rend difficile l'application des textes du Niger en matière d'immigration, notamment pour ce qui est du permis de séjour, qui n'est pas toujours considéré comme obligatoire par des immigrés établis au Niger.²¹

Données relatives au nombre de visas de séjour délivrés

La DST établit également des statistiques relatives aux demandes de visa à l'entrée du Niger pour les étrangers n'ayant pas pu remplir les formalités avant leur départ. Les intéressés doivent ensuite se présenter le plus tôt possible à la DST pour obtenir leur visa.

Cependant, les statistiques relatives aux visas présentent deux types de limites : d'une part, elles ne concernent que les étrangers qui demandent le visa à leur arrivée au Niger, et d'autre part, les ressortissants de certains pays sont exemptés de formalités de visa (ceux appartenant à l'espace CEDEAO et ceux ayant conclu des accords avec le Niger, comme la Tunisie, le Maroc, etc.)

Données d'enquêtes

Il existe plusieurs sources d'enquêtes qui peuvent fournir des informations sur les migrations. Il s'agit notamment de l'enquête démographique de 1960, des enquêtes démographiques de santé du Niger (EDSN) de 1992, 1998 et 2006 (combinée à l'enquête MICS) et de l'enquête nigérienne sur migration et l'urbanisation (ENMU) réalisée en 1992/1993. Cependant, les données d'enquêtes dignes d'intérêt sont celles de 1960 et 1993. Pour le analyser les migrations au Niger, nous n'avons pas tenu compte des EDSN, qui ne sont pas appropriées. En effet, les EDSN de 1992, 1998 et 2006 ne sont pas spécifiquement destinées à mesurer les migrations. On peut seulement obtenir des informations très limitées relatives aux migrants récents, à travers la comparaison entre le lieu de résidence au moment de l'enquête et le lieu de résidence passée dans d'autres

²⁰ Les pays membres sont au nombre de 15 (sans la Mauritanie, qui s'est retirée): Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée Conakry, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Nigeria, Niger, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

²¹ Entretiens à la DST et avec une association d'immigrants du Nigeria.

pays dont les noms ne sont pas précisés. Par ce biais, il est possible également de connaître la durée de résidence du migrant. Cependant, les résultats des EDSN qui concernent les migrations n'ont jamais été publiés dans les rapports d'enquêtes (voir Kourguéni et al., 1992; Attama et al, 1998; INS et Macro International, 2007). Par ailleurs, les informations concernent uniquement des groupes d'âge spécifiques: pour les femmes, il s'agit des groupes d'âge de 15 à 49 ans; au niveau des hommes, seuls ceux âgés de 15 à 59 ans sont considérés.

L'enquête démographique de 1960

Les informations en matière de migrations dans cette enquête concernent les Nigériens absents du ménage au moment de l'enquête. Les informations publiées sont : le nombre de résidents absents de leur ménage, leur durée de séjour (au Niger ou à l'étranger), leur lieu de destination (au Niger ou à l'étranger), leur sexe. En fait, l'enquête de 1960 ne s'est pas explicitement intéressée aux migrations. Cependant, quelques informations concernant les mouvements de personnes ont été collectées.

L'enquête nigérienne sur migration et l'urbanisation (ENMU) de 1992/1993

L'ENMU a été spécifiquement réalisée pour mesurer les migrations (émigration, immigration et migration de retour), tenant compte aussi bien des stocks que des flux, sur la base d'une durée d'au moins 6 mois de résidence dans le pays d'accueil ou de destination. L'enquête s'est également intéressée à la biographie des migrants (migrations multiples, itinéraires suivis, motifs des déplacements à chaque migration, etc.).

Les résultats publiés portent principalement sur les flux migratoires sur la base de définitions fixées dans le cadre du Réseau migration et urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO) Ce réseau regroupe 8 pays de l'Afrique de l'Ouest (le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Conakry, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria et le Sénégal) ; il est piloté par le CERPOD (Institut du Sahel à Bamako) avec la collaboration d'autres institutions internationales.

Les définitions des migrants (émigrants, immigrants et migrants de retour) et la période de référence de 6 mois ou plus de séjour sont identiques à celles utilisées dans les analyses des recensements. Cependant, certaines méthodes de calcul des indicateurs ne sont pas tout à fait similaires. En effet, le REMUAO a utilisé les définitions suivantes pour le calcul des taux d'immigration et d'émigration :

- Le numérateur a été estimé en calculant « la somme des migrations d'une aire géographique vers une autre, c'est-à-dire un flux migratoire », toutes nationalités confondues (y compris les mouvements des Nigériens). En somme, les analystes se sont moins intéressés aux stocks de migrants en termes de nationalités.
- L'enquête « a recueilli tous les changements de résidence de plus de 6 mois d'une localité à une autre à l'aide d'un questionnaire rétrospectif qui s'adressait aux individus de 15 ans et plus. Selon cette définition de la migration, chaque individu a pu migrer plusieurs fois au cours des cinq années précédant l'enquête (années 1988-92). » La migration durée de vie a également été estimée pour toutes les personnes de moins ou de plus de 15 ans, pour des besoins de comparaison avec les résultats des recensements de la population.
- Par ailleurs, « les migrations temporaires ou saisonnières (de moins de 6 mois) ne sont pas prises en compte » (REMUAO, 1997).

Pour inclure des données d'émigration vers l'étranger au cours de la même période quinquennale, un autre questionnaire spécifique a été utilisé pour « saisir des informations sur les personnes ayant quitté le ménage dans les cinq ans précédent l'enquête ». Cependant, le questionnaire sur les émigrés du ménage n'a été conçu que pour enregistrer la dernière émigration. Ceci revient à faire « l'hypothèse que ces émigrés n'ont migré qu'une seule fois au cours des cinq dernières années ». Les données sur l'émigration sont donc sous-estimées et ne peuvent en conséquence pas être comptabilisées comme « flux ».

Au niveau du dénominateur, c'est la méthode des années vécues (temps passé dans une zone géographique pertinente) qui a été retenue, au lieu de « la population soumise au risque en début de période, en fin de période ou bien au milieu de période » (REMUAO, 1997). Ainsi, pour tenir compte des « entrées et sorties de l'aire géographique étudiée », les analystes ont cumulé les durées de résidence pour toute la population qui a séjourné dans l'aire durant la période 1988-1992. Par exemple, « un individu qui a résidé dans une ville donnée pendant seulement un an au cours de la période 1988-92 sera comptabilisé par une année vécue dans la population soumise au risque de la ville considérée ».

Les résultats de l'ENMU ne sont donc pas strictement comparables à ceux des recensements, qui utilisent la population au milieu de l'année. Cependant, quelques statistiques de migrations ont été produites selon la méthode d'analyse des RGPH, à des fins de comparaisons. Il faut également souligner que malgré sa pertinence, cette enquête, qui date d'environ 15 ans, ne correspond que partiellement aux réalités actuelles, qui se caractérisent par l'apparition de

nouvelles formes de migrations, comme par exemple les migrations de transit et les personnes refoulées, et l'accentuation des formes classiques comme les migrations internes rurales-urbaines et la fuite des cerveaux.

Données des recensements généraux de la population (RGP)

Après les données de l'ENMU de 1993, celles des recensements généraux de la population (avec ou sans le volet habitat) constituent les sources les plus crédibles pour analyser les migrations internationales. Malheureusement, les RGP du Niger ne sont pas directement intéressés à l'émigration internationale. L'on ne dispose que d'informations sur les stocks d'immigration internationaux et de migrants de retour de l'extérieur. Les RGP fournissent également des informations sur la population étrangère résidente et sur les visiteurs internationaux et internes.

Les données disponibles sur les migrations peuvent être réparties selon plusieurs autres variables : la résidence antérieure, la durée de résidence, la nationalité, l'âge, le sexe et d'autres caractéristiques socioéconomiques (niveau d'éducation, profession, milieu de résidence, etc.). Malheureusement, les informations publiées dans le rapport d'analyse des migrations ne renseignent pas systématiquement sur toutes les caractéristiques des migrants. A ce jour, le Niger a organisé trois recensements généraux de la population : celui de 1977 et ceux de 1988 et 2001, qui comportent également un volet « habitat ».

Définitions de catégories

Il faut d'emblée souligner qu'il n'existe pas de définition universelle du terme « migrant », ni au niveau international (Bonifazi et Strozza, 2006), ni au niveau des sources nationales. Cependant, on convient que « ce terme s'applique habituellement lorsque la décision d'émigrer est prise librement par l'individu concerné, pour des raisons « de convenance personnelle » et sans intervention d'un facteur contraignant externe. Ce terme s'applique donc aux personnes se déplaçant vers un autre pays ou une autre région aux fins d'améliorer leurs conditions matérielles et sociales, leurs perspectives d'avenir ou celles de leur famille » (OIM, Glossaire de la migration, N°9, 2007).

Définition des catégories pour les données de routine collectées par la Direction de la surveillance du territoire (DST) :

Terme	Définition	Source
Etranger	Tout individu qui n'a pas la nationalité nigérienne, soit qu'il est de nationalité étrangère, soit qu'il n'a pas de nationalité (apatride).	MI/D, Police nationale, 2006
Etrangers non-immigrants	Ils sont répartis en trois groupes : les membres des missions diplomatiques et consulaires, les officiers, les fonctionnaires et autres agents étrangers en mission, ainsi que leur famille, quelle que soit leur durée de séjour au Niger, et les voyageurs en transit. Ces trois sous-groupes ne sont pas considérés comme des immigrants internationaux.	MI/D, Police nationale, 2006
Etrangers immigrants	Tous les étrangers qui ne rentrent dans aucun des trois sous-groupes ci-dessus définis. Les réfugiés font donc également partie de cette catégorie, même s'ils sont régis par d'autres textes.	MI/D, Police nationale, 2006
Visiteur	Toute personne qui se déplace vers un lieu situé en dehors de son environnement habituel pour une durée inférieure à 12 mois et dont le motif principal de la visite est autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le lieu visité.	OMT, 1994 : recommandations sur les statistiques du tourisme

Définition des catégories pour les données des recensements généraux de la population (RGP) :

Terme	Définition	Source
Résident	Toute personne, présente physiquement ou non lors du passage de l'agent recenseur, qui vit habituellement dans le ménage depuis au moins 6 mois ou qui est là depuis moins de 6 mois et qui a l'intention d'y rester pour une durée totale d'au moins 6 mois depuis son arrivée dans le ménage.	BCR, 2005f
Migrant	Un individu qui aura changé de résidence à un moment ou à un autre.	BCR, 2005f
Non-migrant	Un individu qui n'a pas effectué de changement de résidence : son lieu de résidence lors du recensement est égal à son lieu de naissance et est égal à son lieu de résidence antérieure.	BCR, 2005f
Immigrant durée de vie	Immigrant international résident au Niger mais qui est né à l'étranger (même s'il est Nigérien de droit ou par naturalisation).	BCR, 2005f
Migrant international de retour	Résident (qu'il soit nigérien ou non) qui a eu une résidence antérieure ou a séjourné (pendant une durée de 6 mois ou plus) dans un autre pays.	BCR, 2005f
Migrant interne de retour	Individu qui a eu une résidence antérieure ou a séjourné (pendant une durée de 6 mois ou plus) dans une autre région, département ou arrondissement.	BCR, 2005f